

Rapport d'évaluation

**relatif à l'utilisation du subside pour l'épanouissement et
la participation culturelle, sociale et sportive
des usagers de CPAS**

***réalisé à la demande du SPP Intégration Sociale,
Lutte contre le Pauvreté et Economie Sociale***



POD | Maatschappelijke Integratie
SPP | Intégration Sociale

Janvier 2008

Natalia Résimont et Eva Vonck



Culture et Démocratie/Kunst en Democratie

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 5 |
| I. Approche historique du subside et état des lieux | 7 |
| I. 1. Historique du subside | |
| I. 1. 1. La mesure en un mot | |
| I. 1. 2. Une première évaluation | |
| I. 1. 3. Projet 'Intégration sociale par la sport' | |
| I. 1. 4. Une deuxième évaluation | |
| I. 2. Contexte d'action | |
| I. 2. 1. Contexte en Flandre | |
| I. 2. 2. Contexte en Communauté française Wallonie-Bruxelles | |
| II. Déroulement de l'étude | 19 |
| II. 1. Contexte de la mission d'étude | |
| II. 2. Objectifs de la mission | |
| II. 3. La méthodologie | |
| II. 4. La préparation de l'étude | |
| III. Résultats de l'étude quantitative | 25 |
| III. 1. Remarques préliminaires | |
| III. 2. Analyse des dossiers de la Région de Bruxelles-Capitale | |
| III. 2. 1. Répartition financière du subside | |
| III. 2. 2. Types d'utilisateurs | |
| III. 2. 3. Types d'activités | |
| III. 2. 4. Partenariats | |
| III. 3. Analyse des dossiers en Région wallonne | |
| III. 3. 1. Répartition financière du subside | |
| III. 3. 2. Types d'utilisateurs | |
| III. 3. 3. Types d'activités | |
| III. 3. 4. Partenariats | |
| III. 4. Analyse des dossiers en Région flamande | |
| III. 4. 1. Répartition financière du subside | |
| III. 4. 2. Types d'utilisateurs | |
| III. 4. 3. Types d'activités | |
| III. 4. 4. Partenariats | |
| III. 5. Conclusions | |
| IV. Résultats de l'étude qualitative | 66 |
| IV. 1. Échantillonnage | |

IV. 2. Analyse des entretiens des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale et de Wallonie

IV. 2. 1. Présentation de l'échantillon

IV. 2. 1. a CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

IV. 2. 2. b CPAS de Wallonie

IV. 2. 2. Le passé

IV. 2. 2. 1. Les CPAS de Bruxelles-Capitale

IV. 2. 2. 1. a Aviez-vous déjà senti un besoin avant que la mesure soit d'application ?

IV. 2. 2. 1. b Le CPAS était-il déjà actif dans le domaine de la participation culturelle, sociale et sportive ?

IV. 2. 2. 1. c Quel accueil a reçu le subsidé au sein de l'équipe de travailleurs sociaux ?

IV. 2. 2. 2. Les CPAS de Wallonie

IV. 2. 2. 2. a Aviez-vous déjà senti un besoin avant que la mesure soit d'application ?

IV. 2. 2. 2. b Le CPAS était-il déjà actif dans le domaine de la participation culturelle, sociale et sportive ?

IV. 2. 2. 2. c Quel accueil a reçu le subsidé au sein de l'équipe de travailleurs sociaux ?

IV. 2. 2. 3 Conclusions

IV. 2. 3. Facteurs et critères ayant contribué à déterminer les modalités d'affectation du subsidé

IV. 2. 3. 1. Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

IV. 2. 3. 1. a Facteurs et critères

IV. 2. 3. 1. b Activités posant quelques soucis

IV. 2. 3. 2. Les CPAS de Wallonie

IV. 2. 3. 2. a Facteurs et critères

IV. 2. 3. 2. b Activités posant quelques soucis

IV. 2. 3. 3. Conclusions

IV. 2. 4. Le groupe cible

IV. 2. 4. 1. Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

IV. 2. 4. 2. Les CPAS de Wallonie

IV. 2. 5. Le processus décisionnel

IV. 2. 5. 1. Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

IV. 2. 5. 1. a Choix des lignes directives

IV. 2. 5. 1. b Gestion au quotidien des actions menées

IV. 2. 5. 2. Les CPAS de Wallonie

IV. 2. 5. 2. a Choix des lignes directives

IV. 2. 5. 2. b Gestion au quotidien des actions menées

IV. 2. 6. Communication

IV. 2. 6. 1. Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

IV. 2. 6. 1. a Communication auprès des usagers

IV. 2. 6. 1. b Communication auprès des autres services du CPAS

IV. 2. 6. 2. Les CPAS de Wallonie

IV. 2. 6. 2. a Communication auprès des usagers

IV. 2. 6. 2. b Communication auprès des autres services du CPAS

IV. 2. 7. Partenariats

IV. 2. 7. 1. Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

IV. 2. 7. 2. Les CPAS de Wallonie

IV. 2. 8. Évaluation

| | |
|--|--|
| IV. 2. 8. 1. Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale | |
| IV. 2. 8. 2. Les CPAS de Wallonie | |
| IV. 2. 9. Besoins et Avenir | |
| IV. 2. 9. 1. Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale | |
| IV. 2. 9. 2. Les CPAS de Wallonie | |
| IV. 2. 9. 3. Conclusions | |
| IV. 3. Analyse des entretiens des CPAS de Flandre | |
| IV. 3. 1. Le passé | |
| IV. 3. 2. Facteurs et critères ayant contribué à déterminer les modalités d'affectation du subside | |
| IV. 3. 2. 1. Montant du subside | |
| IV. 3. 2. 2. Activités | |
| IV. 3. 2. 3. Manque de clarté | |
| IV. 3. 3. Le groupe cible | |
| IV. 3. 4. Le processus décisionnel | |
| IV. 3. 5. Communication | |
| IV. 3. 5. 1. Communication interne | |
| IV. 3. 5. 2. Communication auprès des usagers | |
| IV. 3. 5. 3. Information à l'intention des tiers | |
| IV. 3. 6. Partenariats | |
| IV. 3. 7. Évaluation | |
| IV. 3. 8. Besoins et Avenir | |
| IV. 3. 8. 1. Besoins | |
| IV. 3. 8. 2. Projets d'avenir | |
| IV. 3. 9. Conclusions | |
| IV.4. Conclusions | |

| | |
|--|------------|
| V. Conclusions et recommandations | 127 |
|--|------------|

| | |
|--------------------------|------------|
| IV. Bibliographie | 138 |
|--------------------------|------------|

Introduction

La mission confiée par le *SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie Sociale* à *Kunst en Democratie/Culture et Démocratie* consistait à évaluer le subside octroyé aux CPAS via l'Arrêté Royal de 2004, 2005, 2006 pour encourager la participation et l'épanouissement social, culturel et sportif de leurs usagers.

Cette étude d'évaluation s'appuie sur le premier rapport rédigé en 2004, peu après l'entrée en vigueur de ce subside : 'Rapport relatif à la subvention octroyée aux CPAS, afin d'encourager la participation et l'épanouissement social et culturel de leurs usagers'.

Le cadre théorique exposé à l'époque est encore d'application aujourd'hui. Nous renvoyons également volontiers le lecteur intéressé au rapport susmentionné.

Lors de la réalisation de la mission d'évaluation, une première phase consistait à analyser les rapports d'activité des trois années précédentes, rapports que les CPAS devaient envoyer pour obtenir leurs subsides. Cette analyse nous offre une vision claire des moyens que les CPAS consacrent à la participation sociale, culturelle et sportive et des activités mises en œuvre avec ces moyens.

Une seconde phase comprenait des interviews approfondies avec des CPAS en Flandre, en Wallonie et dans la Région de Bruxelles-Capitale. Elles nous ont permis de recueillir de nombreuses informations sur la mesure dans laquelle les CPAS apprécient cette mesure, les usagers qu'ils touchent essentiellement et le degré de collaboration avec d'autres partenaires. De plus, les répondants ont également eu l'opportunité de formuler des suggestions en vue d'améliorer ou de corriger la mesure.

Le parcours de recherche s'étalait d'avril 2007 à janvier 2008 inclus. Le comité d'encadrement, composé de fonctionnaires du *Service public de programmation Intégration sociale* et de collaborateurs du Ministère de l'Intégration sociale, était chargé de l'encadrement de l'étude.

Ce rapport comprend six chapitres.

Le premier chapitre présente brièvement la genèse et le développement de l'AR. Ensuite, il dépeint le contexte spécifique en Flandre, en Wallonie et dans la Région de Bruxelles-Capitale où l'AR est exécuté.

Le deuxième chapitre expose l'objectif et de déroulement de l'étude.

Le troisième chapitre présente les résultats de l'analyse quantitative, autrement dit l'analyse des rapports d'activité.

Le quatrième chapitre présente les résultats des interviews approfondies avec les CPAS. Si nécessaire, les résultats actuels sont comparés aux résultats et aux recommandations du premier rapport.

Le cinquième chapitre comprend les recommandations, tant pour le politique que pour la pratique, révélées par l'étude.

I. APPROCHE HISTORIQUE DU SUBSIDE ET ETATS DES LIEUX

I. 1. Historique du subside

I. 1. 1. La mesure en un mot

Depuis 2003, l'AR « *relatif à la subvention destinée à encourager la participation et l'épanouissement social, culturel et sportif des usagers des services des centres publics d'aide sociale* » est en vigueur. Depuis lors, les CPAS belges disposent chaque année de 6,2 millions d'euros pour des initiatives visant la participation et l'épanouissement culturel, social et sportif des usagers des CPAS.

Cet Arrêté Royal a été élaboré dans une atmosphère où une interprétation plutôt limitée de l'intégration sociale fait place à une interprétation contemporaine plus large. Alors qu'au départ, l'accent était mis sur l'emploi et la formation pour permettre une intégration dans le circuit du travail, l'enquête démontre que l'aide se solde davantage par un succès, lorsque le CPAS interprète la notion d'activation au sens large. Le chômage de longue durée, associé à un bas revenu, entraîne, à long terme, non seulement une exclusion économique, mais aussi et surtout une exclusion sociale et culturelle. Et ce sont précisément des aspects de ces domaines (détente, aménagement des loisirs, vêtements,...) qui bénéficient aujourd'hui d'une attention accrue dans le cadre de la réalisation d'un statut social (Clé, 2005).

I. 1. 1 .a. Affectation des moyens

L'AR comprend 4 catégories : (1) le financement total ou partiel de la participation des usagers à des manifestations sociales, culturelles ou sportives (2) le financement total ou partiel de la participation des usagers à des associations sociales, culturelles ou sportives, y compris les cotisations et les fournitures et équipements nécessaires à cette participation (3) le soutien et le financement des initiatives du ou pour le groupe cible au niveau social, culturel ou sportif et (4) le soutien et le financement d'initiatives qui favorisent l'accès du groupe cible aux nouvelles technologies d'information et de communication (TIC). Depuis 2006, une cinquième catégorie a été ajoutée, qui intègre des actions spécifiques visant à réduire la fracture numérique.

Concrètement, ceci signifie que les usagers du CPAS peuvent s'inscrire (presque) gratuitement dans un club de sport, une association socioculturelle ou à une activité sportive/culturelle. Assister à une compétition sportive, à une pièce de théâtre, un

concert, etc. et l'achat d'une tenue de sport figurent parmi les possibilités. Avec le subsidé, le CPAS peut également financer des initiatives sportives et culturelles organisées spécialement pour le groupe cible, et qui ont pour but de conclure des partenariats avec des partenaires clés de la commune ou avec d'autres CPAS (Clé, 2005 ; AR 207).

I. 1. 1. b. À qui la mesure est-elle destinée ?

La mesure est destinée aux personnes qui utilisent les services publics du Centre Public d'Action Sociale, quelle que soit leur forme. Le centre est libre de déterminer parmi les groupes de clients les groupes prioritaires (AR, 2007). Toutefois, l'on recommande au CPAS d'examiner le bien fondé de cette délimitation pour juger quels sont les groupes qui entrent en ligne de compte ou pas (Clé, 2005).

I. 1. 1. c. Partenariats

L'on encourage les CPAS à collaborer. Pour réaliser les objectifs visés, ils peuvent collaborer avec des organisations qui visent la participation sociale, culturelle et sportive et l'accès aux nouvelles technologies de l'information et des communications pour les personnes défavorisées (Clé, 2005).

I. 1. 1. d. Projets complémentaires

Les montants non réclamés sont redistribués à des projets complémentaires spécifiques et, prioritairement, à des projets mis en place dans le cadre d'un partenariat entre différents CPAS (Clé, 2005).

I. 1. 2. Une première évaluation

Pendant la première année de subsidé, *Kunst en Democratie/Culture et Démocratie* a réalisé un premier rapport d'évaluation¹. Elle a révélé qu'au début, une grande attention était accordée au volet culturel. Surtout en ce qui concerne le fonctionnement structurel relatif à des activités de groupe (par exemple, réalisation d'une pièce de théâtre). L'étude a révélé que cette approche était presque inexistante pour le sport. Les interventions sont plutôt de nature individuelle (par exemple, remboursement d'un billet pour un match de foot, participation à un camp sportif, etcetera). Malgré le fait que les usagers des CPAS ont une aussi grande demande

¹ Ann CLE et Lamia MECHBAL, *Rapport d'évaluation relatif à la subvention octroyée aux CPAS (Arrêté Royal du 8 avril 2003) afin d'encourager la participation et l'épanouissement social et culturel de leurs usagers*, Bruxelles, 2004.

d'activités sportives.

En outre, il existait de nombreux obstacles que les usagers devaient surmonter avant de pouvoir participer à des activités sociales, culturelles et sportives. Une autre constatation frappante était que les CPAS utilisaient les moyens de façon peu structurée et peu réfléchie.

Finalement, le rapport d'évaluation a donné lieu au premier guide pratique intitulé *Participation culturelle, sportive et sociale. Nouvel horizon pour les CPAS*². Le guide pratique était un premier outil important pour aider les CPAS à utiliser plus efficacement les subsides.

I. 1. 3. Projet 'Intégration sociale par le sport'

Au début de la mesure, la participation sportive était souvent au second plan, bien que les usagers avaient autant de demandes concernant des activités sportives. C'est pourquoi le cabinet de l'intégration sociale a chargé le *Vlaams Instituut voor Sportbeheer en Recreatiebeleid (ISB)* et *Robin Hood Development* d'informer, de sensibiliser et de motiver tant les CPAS que les acteurs locaux du sport (notamment les services communaux des sports), afin qu'ils utilisent ce subside de façon plus diversifiée.³

Du côté flamand, l'on a travaillé, à cet effet, en étroite collaboration avec *l'Union des villes et des communes flamandes (VVSG)*, et avec *Kunst en Democratie*.

Dans le cadre de cette mission, le ministre de l'époque de l'Intégration sociale, Christian Dupont, avait demandé aux deux organisations de créer et de coordonner huit antennes sportives locales, quatre en Flandre et quatre en Wallonie, en vue de lever ces obstacles au niveau politique.

Une antenne sportive locale impliquait un partenariat régional entre les différents CPAS et les acteurs locaux des sports. Leurs principales tâches étaient les suivantes :

- le lancement (et l'extension) d'un réseau local et régional
- promouvoir l'échange d'informations et de méthodologies

Pendant un an, les antennes sportives locales ont reçu un subside d'impulsion pour remplir cette mission.

En Flandre, un parcours d'essai a été lancé dans les régions de Turnhout, de Genk, de

² Clé, A. (2005). *Participation culturelle, sportive et sociale. Nouvel horizon pour les CPAS*, SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie Sociale, Bruxelles, 2005.

³ Les deux organisations ont réalisé ce projet entre 2005 et aujourd'hui.

Courtrai et dans la ville d'Anvers. En Wallonie, des antennes sportives locales ont été lancées dans les régions de Liège, Charleroi et Mons.

Entre-temps, depuis le lancement de cette mesure, quelques pistes politiques intéressantes ont été développées en Flandre. Actuellement, les autorités locales flamandes peuvent saisir différentes opportunités pour mettre la participation des groupes à risque en permanence à l'ordre du jour :

- l'administration fédérale crée un cadre pour les CPAS
- les autorités flamandes donnent, aux groupes socialement vulnérables, une place dans le décret sur la jeunesse, la culture et les sports. En outre, en 2008, un décret d'accompagnement sur la participation⁴ sera approuvé. Celui-ci accordera davantage d'attention à la participation des groupes à risque, y compris les personnes défavorisées.
- avec la politique sociale locale, les autorités flamandes souhaitent atteindre une meilleure harmonisation entre les services (sociaux) communaux et les services du CPAS.

Le bon entendeur remarquera que des croisements sont manifestement possibles pour éviter, dans la mesure du possible, les circuits parallèles. Toutes ces opportunités ont été rassemblées dans un deuxième guide pratique intitulé '*Het OCMW aan zet! Sport als niet alledaagse partner*'⁵ afin de donner la possibilité à tous les acteurs de ce débat d'appréhender la situation plus largement. Et pour travailler de manière structurée à la participation sociale, culturelle et sportive des personnes défavorisées.

I.1.4. Une deuxième évaluation

En 2007, le ministre de l'Intégration sociale, Christian Dupont, a demandé à *Kunst en Democratie/Culture et Démocratie* de procéder à une nouvelle évaluation de la mesure. Nous retrouvons les résultats de cette évaluation dans le chapitre trois et quatre de ce rapport.

⁴ Ce thème sera évoqué au point I.1.2.

⁵ Vonck, E. (red). (2007). '*Het OCMW aan zet, sport als niet alledaagse partner*'. Kunst en Democratie/ISB. Brussel/Sint Niklaas.

I. 2. Contexte d'action

I. 2. 1. Contexte en Flandre

La politique flamande s'appuie de plus en plus sur le contexte local et la réalité. Ces dernières années ont vu le développement d'une série de cadres politiques également susceptibles d'influencer la mise en œuvre de l'AR 'participation sociale, culturelle et sportive' en Flandre. Il s'agit principalement des décrets qui régissent le champ étendu des loisirs (culture, sport, jeunesse), la politique sociale locale et le décret récemment ratifié sur la participation.

Nous pensons pouvoir donner un bon point de vue sur le contexte en Flandre par les citations suivantes.

➤ Politique sociale locale

« Le décret assez récent sur la Politique sociale locale⁶ peut constituer une raison supplémentaire pour les CPAS d'œuvrer en faveur de la participation socioculturelle et sportive. Pour la fin de l'année 2007, les administrations locales sont censées élaborer un 'Plan de politique sociale locale' pour la période 2008-2013. La politique sociale locale est *l'ensemble des mesures et actions politiques d'administrations locales et des actions d'acteurs locaux, en vue de garantir à chaque citoyen l'accès aux droits définis aux articles 23 et 24 §3 de la Constitution*. Les articles renvoient au droit au travail, à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique, au droit au logement, à la protection d'un environnement sain, à l'enseignement et au droit à un épanouissement culturel et social. Concrètement, le décret implique que, dans chaque commune flamande, le CPAS – et l'administration communale, avec la participation des citoyens et d'autres acteurs du terrain, élaborent un plan pluriannuel qui stipule la manière dont cette politique sociale locale sera mise en œuvre. Par ailleurs, le décret stipule que la politique sociale locale est axée sur l'accessibilité maximale des services à tout citoyen et la couverture optimale du groupe cible envisagé dans le cadre de la politique sociale locale.

La garantie des droits fondamentaux et le principe d'une large accessibilité des services et de l'aide sont, en soi, de nobles objectifs et principes qu'approuvent assurément tout mandataire et fonctionnaire du CPAS et de la commune. Toutefois, l'élaboration d'un plan supplémentaire ne figurait pas (à juste titre) en haut de la liste de la plupart des responsables locaux. Pourtant, en pratique, nous observons que de

⁶ Décret relatif à la politique sociale locale, 19 mars 2004

nombreuses communes ont fait de nécessité vertu et que le processus de planification a été utilisé pour développer une vision soutenue et large de la politique sociale locale. Et cette vision semble également accorder de la place à des aspects liés à une politique de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs, envisagée sous un angle social ou envisagée socialement sous l'angle de la jeunesse, de la culture ou des sports. Que cette vision soit finalement couchée par écrit et, le cas échéant, dans quel document, est d'une importance secondaire. L'essentiel est en effet de mettre en œuvre une vision largement soutenue.

Quelle place concrète la participation socioculturelle et sportive occupe-t-elle dans la Politique sociale locale ?

En 2005, la plupart des CPAS et des administrations communales ont élaboré un premier plan par étapes en matière de Politique sociale locale. Ce plan sommaire mentionnait notamment les thèmes importants au niveau local et qui devaient être intégrés au processus de planification du Plan de politique sociale locale. Une analyse d'un échantillon (105) de ces plans nous enseigne qu'une place y a été réservée pour les aspects sociaux de la politique des loisirs (jeunesse, culture et/ou sport) et/ou pour la participation socioculturelle. Ces thèmes sont abordés par un quart des plans. L'absence de ce thème dans les premiers plans de Politique sociale locale ne signifie naturellement pas que la commune n'accorde aucune attention au thème. L'absence de ce thème a peut être été un choix délibéré puisque les aspects sociaux étaient déjà évoqués dans les plans sectoriels correspondants et qu'ils ont été examinés de commun accord à cette occasion. Et, bien sûr, la présence de ce thème ne signifie pas nécessairement que l'on y travaillera effectivement dans le futur. Il semble déjà prometteur qu'il soit abordé dans cette proportion et qu'il se voit attribuer une place à côté de thèmes majeurs comme la politique des seniors, le logement, l'emploi, la lutte contre la pauvreté, l'accueil des enfants, etc.

Parmi les initiatives concrètes citées dans les plans figurent :

- passeports loisirs et formes d'interventions financières dans la participation à l'offre socioculturelle,
- attention accordée aux efforts supplémentaires consentis en matière de communication et d'accès des groupes cibles spécifiques,
- encourager des associations (pour la jeunesse, les sports, la culture) à appliquer des tarifs sociaux,
- prévoir des tarifs adaptés pour les activités propres des services de la jeunesse,

- du sport ou de la culture,
- livrer la culture à domicile (par exemple, lecture dans le cadre d'actions à domicile),
 - favoriser l'utilisation optimale des infrastructures sportives existantes,
 - encourager la participation aux vacances des personnes défavorisées,
 - un fonctionnaire communal en charge de l'accès (qui connaît l'offre de loisirs) et qui organise un jour d'audience au sein du CPAS,
 - octroi de subsides pour l'organisation d'activités et d'initiatives qui sont également accessibles aux non membres,
 - encourager et promouvoir des initiatives de quartier,
 - assurer ensemble (CPAS et commune) la planification de la culture, de la jeunesse et du sport,...

La pratique que nous avons observée çà et là est encore plus importante que ne le suggèrent les documents. En 2006, la plupart des administrations se sont occupées de l'élaboration d'une analyse environnementale en préambule à un plan de politique sociale. Les fonctionnaires ont rassemblé des données et se sont renseignés auprès des principales parties prenantes (habitants, organisations et associations, institutions communales) afin d'analyser la situation dans la commune et d'en discuter dans le cadre de groupes de travail composés d'experts, de fonctionnaires, de la population et de la société civile. Ici et là, le conseiller des jeunes, le fonctionnaire en charge de la culture et le fonctionnaire en charge des sports siégeaient ensemble pour la première fois avec l'assistant social du CPAS. Indépendamment du résultat concret de l'analyse, nous constatons souvent que la première rencontre personnelle assurait, en soi, un meilleur contact et une meilleure collaboration dans le cadre de la pratique quotidienne. La rencontre et l'entretien permettent souvent de reconnaître l'expertise de chacun, créent une confiance réciproque et jettent les bases en vue de partager cette expertise et d'assurer une collaboration dans le futur. Le processus actuel de planification de la politique sociale locale offre donc également une opportunité d'encourager une politique intégrale en général et une politique sociale locale qui intègre la participation socioculturelle et sportive. Cette dernière suppose en effet un large réseau doté d'une large base et de l'expertise étendue de différents services et associations. »⁷

⁷ SELS P., PLAS H., *Een lokaal beleidsperspectief voor de bevordering van de sociale, culturele en sportieve participatie van alle inwoners* (Une perspective de politique locale pour la promotion de la participation sociale,

➤ **Les décrets sectoriels pour la culture, la jeunesse et le sport**

« La politique flamande de la culture, de la jeunesse et des sports est, avant tout, axée sur la création d'une offre qui s'adresse à un public aussi large que possible. L'essence des décrets 'sectoriels' existants réside précisément dans la facilitation, la création de possibilités optimales pour donner aux individus, aux groupes formels et informels des chances d'animer leurs propres projets en faveur de la culture, de la jeunesse et des sports et de les rendre combatifs, dans l'espoir d'une participation aussi large et approfondie que possible. En d'autres termes, le partage et la participation. »⁸

« L'attention accordée à la participation, même des groupes fragilisés, est présente dans chacun de ces décrets, mais pas toujours de la même façon, ni avec une intensité égale. Par exemple, dans les rapports avec les administrations locales et régionales, l'accent est mis très fortement sur une vaste action axée sur le public tandis que la politique en matière de sport de haut niveau ou de culture s'attarde bien davantage sur la qualité de l'offre des artistes ou des sportifs de haut niveau concernés. »⁹

➤ **Le décret sur la participation**

« Ces dernières années, de nombreux efforts ont été consentis en vue d'accroître et d'améliorer la participation à la politique culturelle, sportive et de la jeunesse. Outre l'attention accordée dans les différents décrets, de nombreuses initiatives complémentaires ont été prises.

Toutefois, une politique intégrée et transversale sur la participation exige un cadre clair.

Le décret sur la participation vise le soutien, l'enrichissement et le renforcement de la participation à la politique culturelle, sportive et de la jeunesse. Le décret sur la participation repose sur les principes suivants :

Le décret sur la participation considère la participation, dans ses différentes dimensions, comme la première et la principale priorité.

Le décret sur la participation complète et soutient les décrets organisés par secteur et

culturelle et sportive de tous les habitants), in VONCK E., *Het OCMW aan zet. Sport als niet alledaagse partner*, Kunst en Democratie/ISB, Bruxelles/Sint Niklaas, 2007.

⁸ *Décret relatif à la promotion de la participation à la culture, aux activités sociales en faveur de la jeunesse et au sport, exposé des motifs*. Texte non publié présenté à l'infomoment du 5 juillet 2007.

⁹ *Décret relatif à la promotion de la participation à la culture, aux activités sociales en faveur de la jeunesse et au sport, exposé des motifs*. Texte non publié présenté à l'infomoment du 5 juillet 2007.

la gestion politique dans les domaines de la culture, de la jeunesse et des sports.

Le décret sur la participation est toujours transsectoriel et ne se limitera pas soit à la politique culturelle, soit à la politique de la jeunesse, soit à la politique sportive.

À cet effet, le décret sur la participation propose une combinaison de mesures de soutien qui contiennent l'intégration structurelle de l'attention de la politique pour une série de groupes cibles spécifiques, l'ancrage de quelques institutions spécifiques et transsectorielles chargées de la participation, et la création d'un cadre de subventions pour la modernisation de la participation.

En ce qui concerne les personnes défavorisées, une mesure susceptible de renforcer les dynamiques locales liées à ce groupe cible, a été élaborée. Les subsides à l'échelle régionale permettent de stimuler une collaboration entre les fonctionnaires en charge de la culture, de la jeunesse et de sports, les CPAS, les associations et les organisations d'aide sociale, en vue de développer un réseau d'accès et d'activation. En effet, les acteurs sur le terrain ressentent très fortement le besoin et l'importance d'une collaboration et d'une concertation entre les différents niveaux. Souvent, les nombreuses initiatives de qualité sont freinées par une trop grande fragmentation et par un manque d'harmonisation. Ce décret vise donc à mettre en place une régie locale forte, avec l'implication à part entière d'associations de personnes défavorisées. »¹⁰

Dans le cadre du décret sur la participation, *Kunst en Democratie* a organisé, le 14 décembre 2007, une concertation informelle entre le fonctionnaire dirigeant du *SPP Intégration sociale* et les collaborateurs du Cabinet du Ministre flamand de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Affaires bruxelloises. Cet entretien s'est très bien déroulé et a assurément donné lieu à une concertation ultérieure. Les impressions recueillies lors de cet entretien seront plus largement évoquées dans le document que *Kunst en Democratie* publiera dans le cadre de ce rapport de recherche.

Chez *Kunst en Democratie*, nous souhaitons établir des correspondances entre toutes ces possibilités. En effet, la participation des personnes défavorisées est une responsabilité partagée et de larges coalitions de travail sont indispensables si l'on veut œuvrer, de manière approfondie et structurelle, à la participation des personnes

¹⁰ Décret relatif à la promotion de la participation à la culture, aux activités sociales en faveur de la jeunesse et au sport, exposé des motifs. Texte non publié présenté à l'infomoment du 5 juillet 2007.

défavorisées à des activités sociales, culturelles et sportives.

I. 2. 2. Contexte en Communauté française Wallonie-Bruxelles

De nombreuses associations et institutions effectuent un travail de qualité pour favoriser l'accès et la participation des publics fragilisés à la culture. La Communauté française connaît depuis de nombreuses années une forme de structuration autonome d'initiatives réunissant les secteurs culturel et social en Wallonie et à Bruxelles. De nombreux acteurs culturels poursuivent une politique d'accès à la culture et de participation active des personnes défavorisées :

- *Article 27* est né en 1999 à l'initiative de l'actrice Isabelle Paternotte, en collaboration avec Roland Mahauden, directeur du Théâtre de Poche. Voyant des salles de théâtre à moitié pleines, ils ont affirmé qu'un large public était exclu pour des raisons financières et/ou psychosociales. Grâce à Article 27, les personnes à bas revenu peuvent assister à des manifestations culturelles à Bruxelles et en Communauté française pour la somme de 1,25 euro. Depuis peu, il existe aussi des relais locaux responsables du système Article 27.

- Les *Centres d'expression et de créativité* : ces centres ont été créés il y a 20 ans déjà. Ils proposent deux types de projets artistiques différents : des 'ateliers ouverts' dans les quartiers et des 'prestations de services' pour répondre à la demande de différentes institutions (écoles, services sociaux, hôpitaux, prisons, zones d'éducation prioritaire...).

- Les *organisations d'éducation permanente* qui sont nées de la lutte sociale pour les droits des femmes, la paix, les droits de l'homme, l'environnement, l'alphabétisation, entre autres. Globalement, ces organisations veulent sensibiliser l'opinion publique et former les personnes afin qu'elles se regroupent pour porter ensemble leurs revendications. Le décret de 1967 prévoit des moyens supplémentaires pour les organisations travaillant dans les quartiers. Il s'agit principalement de structures luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'aide de moyens culturels et /ou de programmes d'intégration.

- Le *théâtre-action* : quinze compagnies ('compagnies oeuvres'). Le théâtre est considéré comme un moyen d'expression et de conscientisation des communautés

habitant dans les quartiers, et comme un moyen de communication entre elles.

· Les *Services éducatifs* des institutions culturelles (Musées, théâtres, bibliothèques) et les associations culturelles qui interviennent dans les prisons, les milieux de soins, les centres pour demandeurs d'asile, etc.

En Communauté française, il s'agit souvent de projets mis sur pied par les citoyens mêmes et ouverts à tous. Il existe une offre étendue de petites initiatives culturelles destinées aux personnes vivant dans la pauvreté. Cependant, le manque de cohérence politique est grand. La dispersion des actions atteste de l'isolement des organisations, d'un manque de vision globale, de coordination, de communication, d'information et de concertation. A cause de cela et aussi d'un manque de moyens financiers, beaucoup de projets demeurent marginaux et sont souvent de très courte durée.

Il est cependant important de souligner que, lors des Etats Généraux de la Culture, en 2005, la Ministre de la Culture en Communauté française a rappelé la priorité du secteur pour l'éducation permanente et la nécessaire accessibilité de tous les publics à tous les niveaux de participation culturelle. Mais le Rapport général sur la Pauvreté, revu en 2005, nous rappelle que le chemin à parcourir est encore long pour y parvenir.

Au niveau sportif, une initiative politique est à souligner : le 'chèque sport' proposé conjointement par le Ministre des Sports de la Communauté française et le Ministre fédéral de l'Intégration sociale. Le chèque sport a pour objectif de favoriser la pratique sportive au sens large des enfants de 6 à 18 ans dont les parents connaissent des difficultés sociales ou économique, au sens large (allocataires sociaux, usagers de CPAS, familles monoparentales, familles surendettées, chômeurs de longue durée...). Il permet de s'affilier à un club sportif, de participer à un stage sportif ou d'acheter un équipement sportif. Il est géré par le CPAS ou par l'échevinat des Sports de la Commune.

Par ailleurs, depuis le 1er décembre 2004, l'asbl *Robin Hood* a été chargée par le Ministère de l'Intégration sociale de coordonner un projet pilote visant à mettre en place des groupements de CPAS, ou « Antennes locales », sur le territoire de la Communauté française, dont la mission est d'apporter un soutien aux CPAS afin

d'optimiser l'utilisation du subside en favorisant :

- la participation des usagers à des manifestations et événements sportifs,
- leur participation à des associations sportives,
- le développement de partenariats avec des acteurs (socio-)sportifs locaux.

Trois antennes ont ainsi vu le jour depuis à Charleroi, Liège et Mons. Leurs actions sont multiples :

- diffusion de tickets permettant l'accès à des manifestations sportives pour 1,50 € (*Coup d'envoi* – Région liégeoise),
- mise en place d'une journée multisports annuelle à destination des usagers,
- journées d'excursion associées à des matchs du club de football local lors de ses déplacements,
- journées de formation et d'échange d'expérience autour de l'utilisation du subside par les gestionnaires
- accès pour les bénéficiaires à des grands événements comme le « Mémorial Van Damme », des tournois de tennis mondiaux,
- etc.

Depuis la mise en oeuvre de ce projet, les développements concrets sur le terrain et les retours par rapport à ces actions sont autant de marqueurs tangibles de l'intérêt de cette démarche. Ces antennes assurent la démarche sociale de l'action, au-delà de la promotion de l'activité sportive. Elles renforcent l'adhésion des CPAS au projet et les aident à s'inscrire dans une démarche plus proactive d'action sociale et leur existence inscrit la démarche dans la durée.

II. DEROULEMENT DE L'ETUDE

II. 1. Contexte de la mission d'étude

Depuis 2003, les CPAS disposent chaque année de 6.200.000 euros pour mettre en place des initiatives visant à stimuler l'intégration sociale, culturelle et sportive de leurs clients. L'octroi et la répartition de ce montant sont réglés chaque année par Arrêté Royal.

En 2004, une première mission d'évaluation a été confiée à *Kunst en Democratie/Culture et Démocratie*. Elle s'est traduite par de nombreuses recommandations politiques et pratiques.

L'actuel Ministre de l'Intégration sociale, Christian Dupont, a demandé aux deux organisations de procéder à une nouvelle évaluation de la mise en œuvre de la mesure, en vue de formuler des recommandations concernant la politique future des CPAS en matière de participation sociale, culturelle et sportive.

L'étude a été réalisée entre avril 2007 et janvier 2008.

II. 2. Objectifs de la mission

La mission consiste à évaluer la mesure par analogie avec l'étude réalisée en 2004. Cette étude comparative comprend :

- une analyse des rapports finaux, dits 'formulaires B' (ou des rapports d'activité) des CPAS pour 2004, 2005 et 2006 ;
- une enquête qualitative sur base d'un échantillon représentatif de 37 CPAS, répartis sur la Flandre, la Wallonie et Bruxelles, afin d'évaluer l'impact de cette mesure, l'évolution et les perspectives, et d'identifier les bonnes pratiques.

Les résultats de cette étude doivent servir à élaborer une politique cohérente et à long terme en la matière.

Ces objectifs ont été réalisés en étroite collaboration avec le commanditaire, par l'intermédiaire du comité d'encadrement¹¹.

¹¹ Le comité d'encadrement se compose au minimum d'un fonctionnaire dirigeant, d'un fonctionnaire du SPP IS, d'un représentant du ministre et de représentants de Kunst en Democratie/Culture et Démocratie.

II. 3. La méthodologie

Afin de réaliser la mission d'évaluation confiée à *Culture et Démocratie/Kunst en Democratie*, nous avons opté pour deux types de méthodologie, l'une correspondant à notre analyse qualitative et l'autre correspondant à notre analyse quantitative.

En ce qui concerne l'étude quantitative, nous avons opté pour une méthode statistique puisqu'elle permet de mieux apprécier les évolutions dans le temps des pratiques dans différents domaines. De plus, *ces analyses permettent de faire ressortir des ensembles cohérents d'éléments dont les liens n'étaient pas évidents a priori et dont il s'agit de rendre compte.*¹²

Cette méthode nous a semblé la plus pertinente au vu des objectifs que nous nous sommes fixés. Il s'agit de faire un état des lieux des différentes pratiques exercées par les CPAS de Belgique dans le cadre de l'Arrêté Royal du 8 avril 2003 concernant la participation culturelle, sociale et sportive de ses usagers. Il s'agit également de rendre compte des évolutions éventuelles dans le temps de ces différentes pratiques.

Afin de réaliser cette étude quantitative, nous nous sommes basés sur les rapports d'activités, et plus précisément sur les « Formulaires B : Participation sociale, culturelle et sportive » rendus au SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté et Économie Sociale. Nous avons analysé tous les « Formulaires B » mis à notre disposition, couvrant trois années différentes. Ainsi, notre échantillon est constitué de 228 « Formulaire B » pour la Région wallonne pour l'année 2004-2005, de 250 dossiers pour l'année 2005-2006 ainsi que pour l'année 2006-2007. Pour ce qui est de la Région de Bruxelles-Capitale, les « Formulaires B » des 19 communes furent disponibles pour les trois années. En Région flamande, 297 des 308 CPAS ont utilisé les subsides, en 2004 et 2005. En 2006, ce chiffre est passé à 304 CPAS.

Nous avons opté pour l'analyse de tous les « Formulaires B : Participation sociale, culturelle et sportive » par souci de représentativité. En effet, *la taille importante des échantillons permet d'atteindre une bonne représentativité et de généraliser.*¹³

Pour l'étude qualitative, nous nous sommes basés sur des entretiens libres semi-directifs, ce que nous considérons comme le plus judicieux au vu de nos objectifs. À travers cette étude qualitative, nous avons abordé les tendances dégagées lors de l'étude quantitative. Nous avons tenté de comprendre le sens que les référents

¹² Henri MENDRAS et Marco OBERTI, *Le sociologue et son terrain*, Éditions Armand Colin, Paris, 2000, p. 161.

¹³ *Idem.*

culturels donnent à leurs actions. Lors de ces entretiens, nous avons également abordé des points restés nébuleux lors de notre première étude. *« C'est dans un rapport plus individualisé et profond avec la personne, grâce à l'entretien, qu'il nous est possible de nous imprégner du sens que les acteurs donnent à leur pratique. Le défi consiste ensuite à dépasser les simples énoncés individuels pour faire émerger, à partir d'extraits particulièrement éclairants, des aspects fondamentaux qui permettent de comprendre le phénomène ou le groupe social étudié. »*¹⁴

Notre échantillon se base sur vingt CPAS de la Région flamande, cinq en Région de Bruxelles-Capitale et treize en Région wallonne. Au départ, il était prévu de nous entretenir avec quinze CPAS wallons mais, pour des raisons indépendantes de notre volonté, cela n'a pas été possible. Ceci nous fait un total de trente-sept CPAS interrogés. Nous avons sélectionné les CPAS selon différents critères :

- les CPAS ayant participé à la première évaluation réalisée en 2004 ¹⁵;
- des CPAS dont le projet culturel a été présenté lors de la fête des « 30 ans des CPAS » (1^{er} mars 2007);
- des CPAS présentés dans le *Guide pratique*¹⁶ en tant que 'bonnes pratiques';
- si nécessaire, choix d'autres CPAS que ceux précités afin de répondre aux trois critères ci-dessous;
- représentativité des différentes provinces de Belgique;
- représentativité des CPAS de différentes tailles;
- représentativité des CPAS travaillant en milieu rural et urbain.

Lors de nos entretiens, nous avons opté pour nous entretenir avec les responsables du subsidé « Participation » de chaque CPAS. Nous voulions rencontrer la personne ayant la meilleure connaissance du travail du CPAS concernant ce subsidé. *Il est très important de repérer des personnes ressources lors de son enquête, celles dont les connaissances ou le degré d'implication est tel qu'elles sont des « mines d'information » ou des « bons représentants » du groupe ou du phénomène à étudier*¹⁷.

Ces entretiens se sont déroulés dans les locaux des différents CPAS, en tête-à-tête avec la personne responsable du subsidé « Participation », dans la plupart des cas. Il est arrivé que nous rencontrions simultanément plusieurs personnes travaillant pour

¹⁴ *Idem*, p. 133.

¹⁵ Ann CLE et Lamia MECHBAL, *Rapport d'évaluation relatif à la subvention octroyée aux CPAS (Arrêté Royal du 8 avril 2003) afin d'encourager la participation et l'épanouissement social et culturel de leurs usagers*, Bruxelles, 2004.

¹⁶ Ann CLÉ, *Participation culturelle, sociale et sportive. Nouvel horizon pour les CPAS*, SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté et Économie sociale, Bruxelles, 2005.

¹⁷ Henri MENDRAS et Marco OBERTI, *Le sociologue et son terrain*, Édition Armand Colin, Paris, 2000, p. 133.

le subsidé.

II. 4. La préparation de l'étude

À travers l'étude basée sur les « Formulaires B », nous avons pu aborder différents aspects du travail du référent culturel des CPAS belges.

Les domaines traités sont :

- La fréquence d'activités par catégorie d'activités : Il s'agit ici de comprendre quelles sont les tendances qui se dégagent en terme d'actions menées grâce au subsidé « Participation » ;
- La fréquence d'utilisateurs par catégorie d'activités : Il nous a semblé intéressant de rendre compte des activités qui rencontrent le plus de succès auprès des utilisateurs des CPAS bénéficiant de la mesure ;
- Les types d'activités par catégorie d'activités : Il nous a semblé pertinent de dégager la tendance existante en terme d'importance accordée aux différentes activités par catégorie ;
- Les types de partenariats par catégorie d'activités : Nous voulions savoir si les CPAS ont pour habitude de travailler en collaboration. Si oui, nous voulions déterminer quels types de partenariats sont mis en avant par les travailleurs sociaux ;
- Les types d'utilisateurs par catégorie d'activités : À travers ce point, nous voulions comprendre quel est le profil des bénéficiaires du subsidé « Participation » ;
- La répartition du subsidé « Participation » par catégorie d'activités : Ici, nous voulions dégager les grandes tendances en terme de subvention. Nous voulions comprendre de quelle manière est distribué le subsidé « Participation » au sein des différentes activités.

Cette logique d'analyse fut la même pour les trois années étudiées. Ce qui nous a permis de constater certaines évolutions.

Nous avons créé des tableaux Excel permettant de systématiser les données des « Formulaires B » rendus par les CPAS. Après l'encodage des données, nous les avons traduites en graphiques, ce qui nous a permis une analyse plus aisée.

Néanmoins, nous devons soulever certains problèmes rencontrés lors de l'encodage. Beaucoup de CPAS rentrent des « Formulaires B » partiellement remplis et tous les CPAS ne remplissent pas le « Formulaire B » de la même manière. Ce constat nous oblige à être très prudent quant à la manière de prendre en compte les résultats.

Ces différents soucis ont rendu nécessaire une étude qualitative basée sur des entretiens semi-dirigés, pour compléter l'analyse quantitative. Nous avons opté délibérément pour ne pas utiliser d'entretiens totalement libres puisque, suite à notre première étude, nous recherchions des informations précises.

Notre étude qualitative s'est basée sur un questionnaire élaboré spécifiquement pour notre évaluation. Le questionnaire se subdivise en différentes thématiques pour lesquelles nous avons déterminé différentes questions nous permettant d'éclaircir les points restés flous.

Les thématiques sont :

- *Le contexte du CPAS* : Ici, nous tentons de comprendre comment fonctionne le CPAS, quels sont ses différents services, quel est son organigramme, quelle place est donnée au subside « Participation ». À côté de l'organisation interne, nous tentons de comprendre les collaborations et le rôle du CPAS au sein de la commune ;
- *Le passé* : À travers ce point, nous voulons approfondir la question de la considération qui a été apportée au subside lors de son arrivée, nous voulons comprendre la plus-value que peut apporter une telle mesure ;
- *L'attribution des moyens* : Cette partie doit nous permettre de cerner les différents critères qui sont utilisés par les travailleurs sociaux pour choisir leurs plans d'action. Elle nous permettra de comprendre sur quelle base sont choisies les différentes activités subventionnées. Une discussion est également menée concernant les différentes activités qui se trouvent à la limite de l'exclusion du subside, telles que les formations, les frais scolaires ou les cours d'alphabétisation. Nous parlons également des politiques qui accompagnent les chèques sports, les chèques lire, les tickets *Article 27* et autres types de chèques, ainsi que les différentes activités qui posent problème. Nous questionnons également les travailleurs sociaux sur la politique de collaboration avec d'autres instances actives dans le domaine. Les questions relatives au groupe-cible et aux activités de la quatrième catégorie sont aussi abordées. En résumé, nous allons tenter de déterminer le sens des choix des CPAS concernant leurs plans d'action ;
- *La prise de décision* : Cette partie doit nous permettre de clarifier la manière dont sont prises les décisions qui concernent l'affectation du subside « Participation ». Nous allons tenter de comprendre les arguments qui sont mis en avant ;

- *La communication* : Ici, nous demandons aux travailleurs sociaux de nous préciser la/les méthode(s) de communication de la mesure, en interne et en externe au CPAS ;
- *La collaboration / le partenariat* : Ici, nous nous attachons à comprendre quels sont les types de partenariats menés par le CPAS, à quel niveau se situent-ils, quelle est la plus-value d'un travail en partenariat et quelle est la perception des travailleurs sociaux du travail en partenariat. Nous allons tenter de comprendre ce que les différents travailleurs sociaux entendent par « travail en partenariat » ;
- *L'évaluation* : Les entretiens vont nous permettre de déterminer la mise en place éventuelle de méthodes évaluatives liées au travail effectué autour du subside « Participation ». Nous allons tenter de savoir si les CPAS ont formalisé d'une quelconque manière des méthodes évaluatives ;
- *Le futur* : L'entretien se clôture en permettant au référent culturel de s'exprimer librement sur l'Arrêté Royal du 8 avril 2003 concernant le subside « Participation culturelle, sociale et sportive » et sur leurs besoins pour l'avenir. Nous allons essayer de préciser les niveaux auxquels se trouvent les critiques éventuelles adressées à l'Arrête Royal du 8 avril 2003. Nous tenterons, également, de comprendre quels sont les besoins futurs afin d'améliorer, si nécessaire, la tâche des travailleurs sociaux.

Tous les référents culturels interrogés ont été soumis au même questionnaire d'enquête, ce qui nous a permis de mettre en évidence des comparaisons entre les différentes régions de Belgique. Tous les entretiens en Région bruxelloise et wallonne été réalisés en personne. Deux entretiens en Région flamande ont été faits par téléphone et dix-huit ont été menés en personne.

III. RESULTATS DE L'ETUDE QUANTITATIVE

III. 1. Remarques préliminaires

Les rapports d'activités portent sur différents thèmes, étudiés ci-après. L'analyse de ces rapports expose le nombre d'utilisateurs touchés par le subside, le type d'activités, la répartition du subside et les différents partenariats. Nous avons couvert les trois années que nous avons à notre disposition. A savoir, 2004-2005 qui apparaît sous l'appellation 2004, 2005-2006 qui apparaît sous l'appellation 2005 et enfin 2006-2007 qui apparaît sous l'appellation 2006.

Avant de rentrer dans l'analyse proprement dite des dossiers, quelques mises en garde sont importantes. Durant la récolte et le classement des données concernant les rapports d'activités modèle B « *Participation Sociale et Culturelle* » que les CPAS rentrent annuellement, nous avons constaté des disparités entre les CPAS quant à leur manière de compléter leur rapport. De plus, les données des rapports ne sont pas toujours complètes.

Une première différence concerne l'encodage des activités. Il n'est pas rare qu'une même activité se retrouve classée dans différentes catégories en fonction de l'interprétation du travailleur social. De plus, le nombre de rentrées d'une même activité mise en place plusieurs fois sur une même année varie. En effet, un CPAS ne va rentrer qu'une seule fois une activité et ce même si elle est récurrente, alors qu'un autre CPAS va rentrer l'activité autant de fois qu'elle est pratiquée.

Une autre discordance concerne le nombre d'utilisateurs. À nouveaux, certains travailleurs sociaux ne mentionneront qu'une seule fois un usager et ce même s'il participe à plusieurs activités différentes, alors que des collègues d'un autre CPAS le comptabiliseront plusieurs fois. Nous nous trouvons donc face à des doubles comptages.

C'est pourquoi nous recommandons aux lecteurs de prendre beaucoup de précautions quant aux chiffres avancés ci-après et de se concentrer davantage sur les grandes tendances qui se dessinent.

Afin de remédier à ces problèmes quelques recommandations seront faites dans le dernier chapitre du présent rapport.

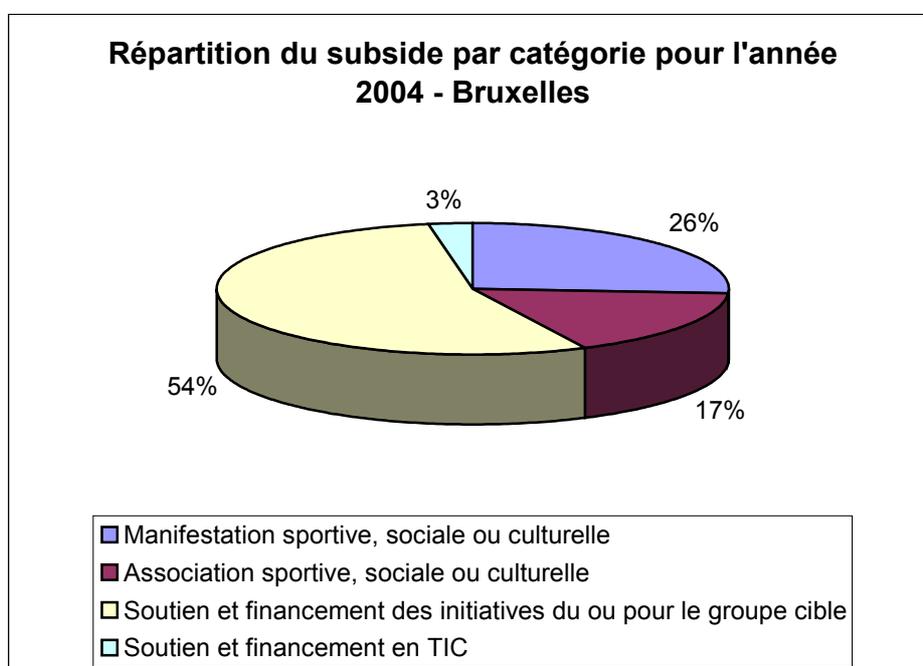
III.2. Analyse des dossiers de la Région de Bruxelles-Capitale

III. 2. 1. Répartition financière du subside

III. 2. 1. a Année 2004

Pour l'année 2004, les CPAS de Bruxelles se sont vus attribuer près de 700.000€.

Si nous nous référons au graphique ci-dessous, nous pouvons constater que plus de la moitié du subside pour la « *participation sociale, culturelle ou sportive* » est imputée aux activités relatives au « *soutien et financement des initiatives par ou pour le groupe-cible* ». Ce qui signifie que sur les 700.000 € distribués en 2004, près de 365.000 € concerne cette troisième catégorie. Seulement 3% du subside est injecté à la quatrième catégorie, relative aux activités concernant le « *soutien et financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication* ».

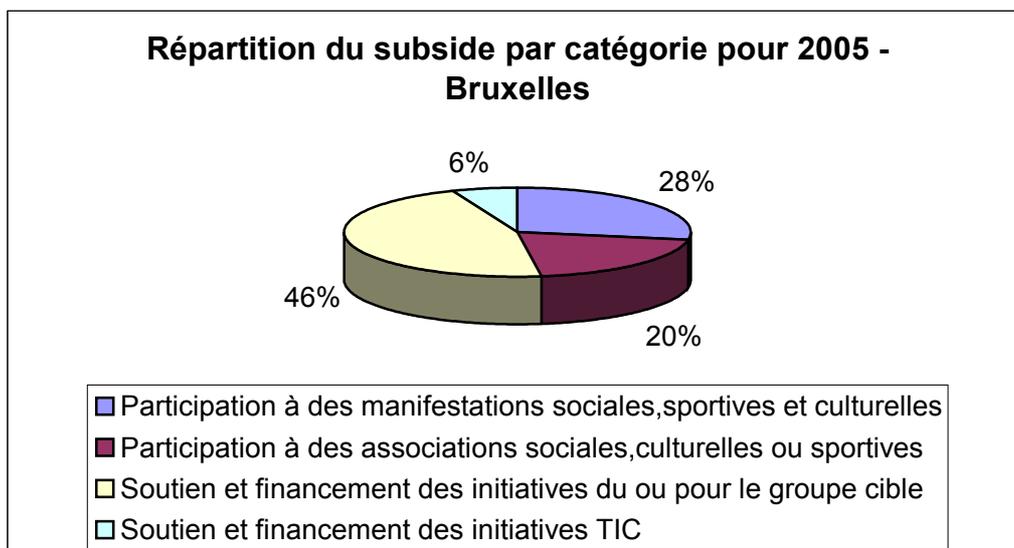


III. 2. 1. b Année 2005

Les CPAS de Bruxelles se sont vus attribuer près de 800.000 €, en 2005.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, durant l'année 2005, nous constatons à nouveau que le subside va en grande partie pour la troisième catégorie.

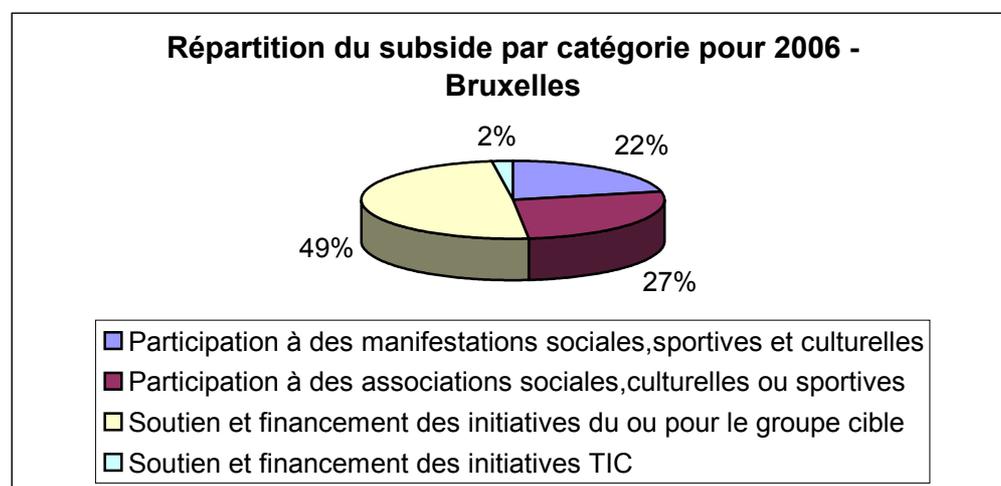
Les investissements concernant le « *soutien et le financement des initiatives TIC* » ont connu une très grande augmentation par rapport à l'année précédente. En effet, nous pouvons constater que la quantité d'investissements a doublé. Mais, malgré cette augmentation, cette catégorie reste encore très délaissée par rapport aux trois autres. Sur près de 800.000 € attribués à Bruxelles cette année-là, seulement 50.000 € ont été utilisés pour la quatrième catégorie.



III. 2. 1. c Année 2006

Pour la dernière période étudiée, les CPAS de Bruxelles ont reçu près de 1.000.000 €. À nouveau, nous constatons que la troisième catégorie reste la plus représentée en termes d'investissements financiers. Nous rencontrons à nouveau une tendance où près de 50% du subside est destiné à cette catégorie.

Nous pouvons également observer un retrait des activités prévues pour le «*soutien et financement des initiatives TIC*». Les investissements pour cette catégorie sont redescendus à 2%, ce qui représente 25.000 €.



III. 2. 1. d Conclusions

Nous pouvons constater que depuis 2004, la quantité d'argent attribuée aux CPAS de Bruxelles est en constante augmentation. En effet, en trois ans, nous passons de 700.000 € à 1.000.000 €, ce qui signifie une hausse de plus de 40%. Cela laisse supposer qu'un plus grand nombre d'activités sont proposées aux usagers et/ou qu'un

plus grand nombre d'usagers des CPAS sont concernés par le subside pour « *la participation sociale, culturelle ou sportive* ».

Quant à la répartition du subside dans les différentes catégories d'activités, aucune évolution ne peut être soulevée. Nous nous trouvons toujours avec une très grande préférence attribuée à la catégorie concernant « *le soutien et le financement des initiatives par ou pour le groupe-cible* » et avec un très grand délaissement pour la catégorie se référant au « *soutien et financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication* ». Les activités concernant « *la participation à des manifestations sociales, sportives et culturelles* » et celles relatives à la « *participation à des associations sociales, culturelles ou sportives* » sont toujours représentées à raison de 20 à 30%.

Lors des entretiens individuels avec le référent culturel responsable de la coordination du subside dans différents CPAS, nous allons tenter de comprendre le « pourquoi » d'un tel désintérêt pour cette dernière catégorie.

Ces entretiens permettront également l'occasion d'en savoir davantage quant à la clé de participation demandée aux bénéficiaires, étant donné que, dans les rapports, aucune information ne nous est communiquée.

III. 2. 2. Groupe-cible

III. 2. 2. a Année 2004

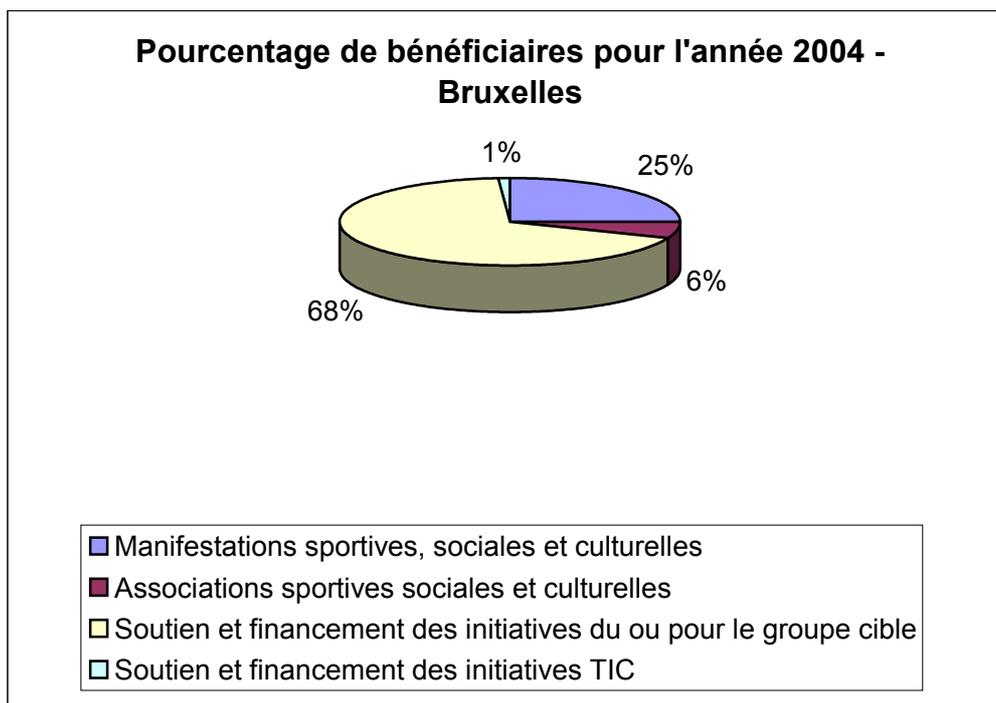
Pour l'année 2004, près de 17.000 usagers des CPAS bruxellois ont été touchés par le subside « *Participation sociale, culturelle et sportive* ».

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, ces bénéficiaires se retrouvent en très grande majorité dans la troisième catégorie, « *Soutien et financement des initiatives pour et par le groupe-cible* ». Peu de bénéficiaires sont touchés par les activités se référant aux « *Associations sportives, sociales et culturelles* » et aux activités de « *soutien et financement des initiatives en matière des nouvelles technologie d'information et de communication* ».

Il nous est très difficile de tirer des conclusions pertinentes en ce qui concerne les caractéristiques du public touché. En effet, sur les dix-neuf CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale, dix ne fournissent aucun renseignement relatif à ces caractéristiques.

Néanmoins, lorsque les informations se retrouvent dans les rapports d'activités, nous

pouvons constater que les enfants/jeunes et leurs familles constituent la majorité du public touché.

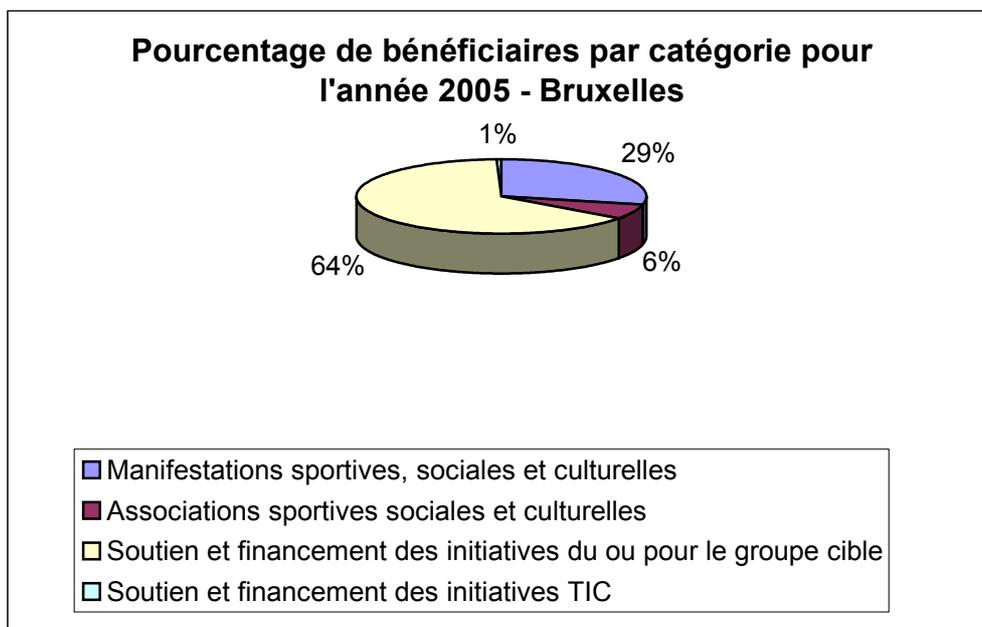


III. 2. 2. b Année 2005

Durant l'année 2005, près de 38.000 usagers des CPAS bruxellois ont été touchés par le subside « *Participation sociale, culturelle et sportive* ». Ainsi, nous constatons que le nombre de bénéficiaires double pratiquement par rapport à l'année précédente. Ce qui nous laisse supposer que les CPAS ont réalisé un réel travail de sensibilisation et de communication concernant le subside auprès de leurs usagers.

Le tableau ci-dessous nous permet de constater qu'aucun changement majeur n'est survenu quant à la répartition des bénéficiaires dans les différentes catégories d'activités. En effet, les tendances de 2004 se retrouvent en 2005.

Néanmoins, cette année nous permet d'affirmer avec plus de précision les caractéristiques du public touché. En effet, sur les dix-neuf CPAS de Bruxelles, quatorze nous indiquent le type de bénéficiaire. C'est ainsi que nous constatons que les enfants, leurs familles et les personnes âgées constituent la quasi-totalité du groupe des bénéficiaires. Loin derrière arrivent les personnes isolées et les demandeurs d'asile.



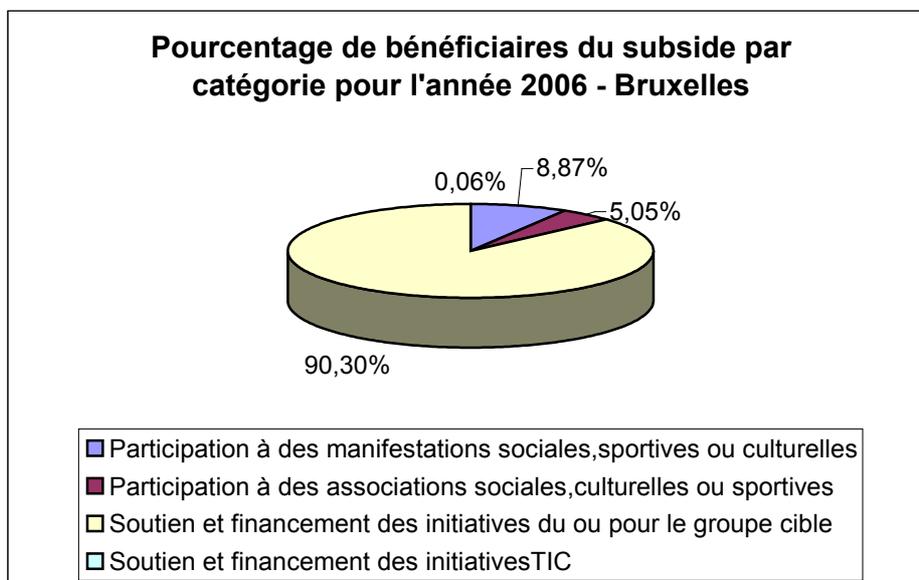
III. 2. 2. d Année 2006

En 2006, nous assistons, à nouveau, à une grande augmentation du nombre d'usagers des CPAS touchés par la mesure. Nous atteignons en effet les 52.000 bénéficiaires.

Nous nous permettons de rappeler au lecteur que ces chiffres doivent être pris avec grande prudence. Le plus adéquat étant de se concentrer sur les tendances qui se dessinent.

Le graphique ci-dessous nous permet de voir qu'un grand changement est survenu dans la répartition des usagers dans les différentes catégories. La troisième catégorie absorbe davantage d'usagers. Elle passe ainsi de 60% à 90%.

Cette année-là, la tendance se confirme concernant les caractéristiques du groupe touché par le subside. En effet, les enfants, leurs familles et les personnes âgées constituent la très grande majorité des bénéficiaires.



III. 2. 2. d Conclusions

Nous pouvons constater une évolution dans la répartition des bénéficiaires dans les différentes catégories d'activités. Ce changement se remarque particulièrement en 2006. Nous passons en effet d'un taux de 65% de bénéficiaires se trouvant dans la troisième catégorie, « *Soutien et financement des initiatives pour ou par le groupe-cible* », à un taux de 90%. Lors des entretiens avec les référents culturels des CPAS, nous allons tenter de comprendre pourquoi un tel regroupement des usagers dans cette troisième catégorie.

Une analyse croisée avec les données concernant la répartition du subside, nous permet de constater que 6% d'usagers se retrouvant dans la deuxième catégorie, « *Participation à des associations sociales, culturelles et sportives* » bénéficient, en moyenne, de 27% du subside en terme financier. Ce qui nous laisse supposer que les aides individuelles, comme des cotisations sportives, achat d'équipement sportif et autres, qui sont logiquement comptabilisées dans cette catégorie, s'élèvent à de hauts montants. Ceci nous amène à nous poser des questions d'équité. Le subside est-il équitablement réparti ? Ou privilégie-t-il tel ou tel type d'usagers ?

Lors de nos entretiens individuels, nous allons tenter d'éclaircir ce point et de déterminer s'il existe des modalités claires quant à la distribution du subside.

En nous basant sur les caractéristiques du groupe bénéficiaire, nous pouvons constater que les enfants constituent une cible préférentielle. Il reste à savoir s'il

s'agit d'un choix délibéré des CPAS ou d'une question de facilité. À priori, nous pouvons penser que les enfants constituent une cible facile d'atteinte et un excellent relais permettant de toucher leurs parents. Ce qui expliquerait que les enfants et leurs familles constituent la quasi-totalité des bénéficiaires du subside pour la « Participation sociale, culturelle et sportive ».

Ce point sera éclairci lors de notre analyse qualitative qui se fera sur base des entretiens avec les référents culturels des CPAS.

III. 2. 3. Types d'activités

En ce qui concerne les tableaux sur la répartition des activités par catégorie, nous demandons au lecteur de se concentrer sur les tendances qui se dessinent plutôt que sur les chiffres eux-mêmes. Et ce pour les raisons qui ont été évoquées au point III.1. *Quelques observations préalables.*

III. 2. 3. a Année 2004

Le tableau ci-dessous nous permet de mettre l'accent sur les grandes tendances concernant les types d'activités proposées par les CPAS à leurs usagers ou sur le type de demande d'activités des usagers.

Nous pouvons constater que la majorité des activités se retrouvent dans la deuxième¹⁸ catégorie. Celle-ci est suivie par des activités de la troisième¹⁹ catégorie. Les activités relevant de la quatrième²⁰ catégorie sont très peu nombreuses.



À travers le graphique ci-après, nous avons voulu mettre l'accent sur les activités les

¹⁸ Participation à des associations sociales, culturelles ou sportives.

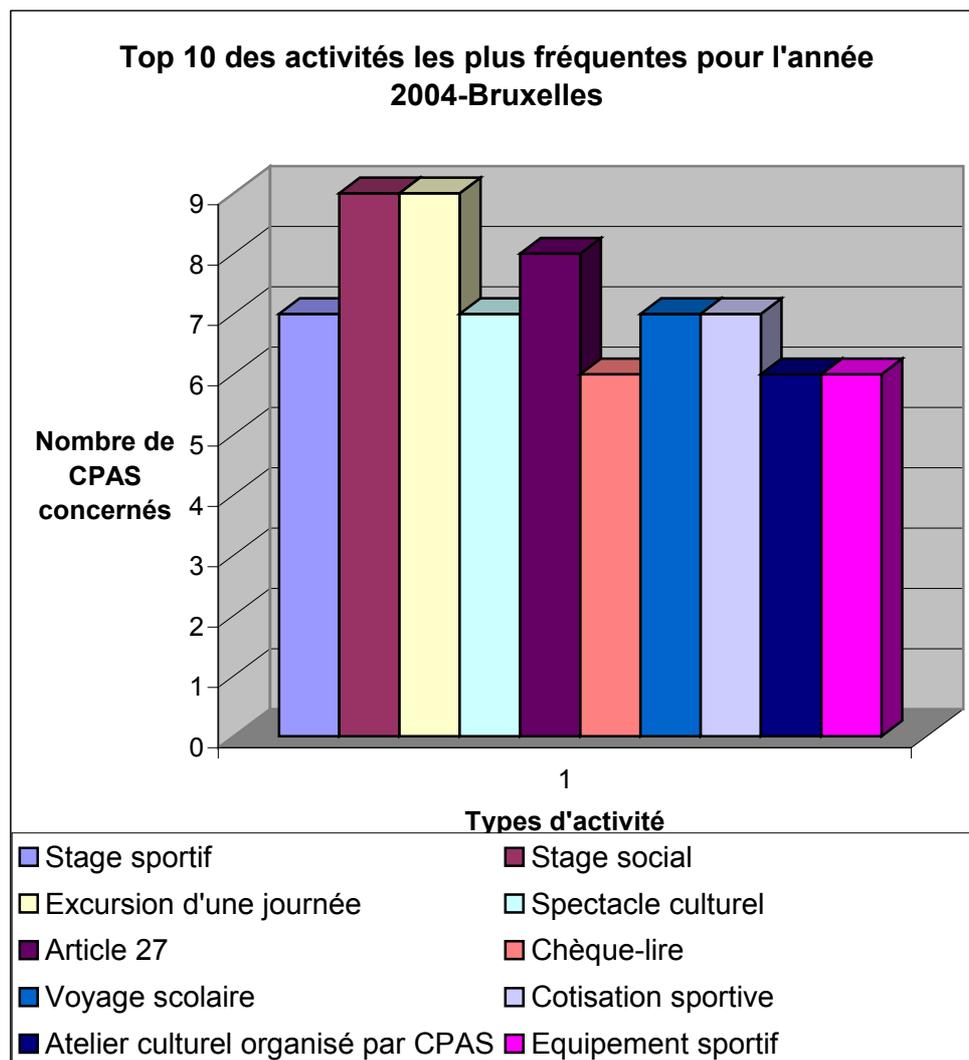
¹⁹ Soutien et financement des initiatives du ou pour le groupe-cible.

²⁰ Soutien et financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication.

plus souvent rencontrées. Nous avons fait le choix délibéré de ne pas travailler sur base des catégories et de nous concentrer sur les activités mêmes.

Pour l'année 2004, nous remarquons qu'il n'y a pas de grande différence d'importance entre les activités. Celles qui se retrouvent en tête de classement, à égalité, sont les tickets *Article 27* et les excursions d'une journée proposées par les CPAS.

Sur les dix activités du classement, il est intéressant de remarquer que huit d'entre elles sont des activités individuelles et seulement deux relèvent de la collectivité.



III. 2. 3. b Année 2005

En 2005, nous observons une tendance à l'équilibre entre les activités de la première²¹ catégorie et celles de la deuxième²². Cela signifie que la troisième²³ catégorie a perdu

²¹ Participation à des manifestations sociales, sportives ou culturelles.

²² Participation à des associations sociales, culturelles ou sportives.

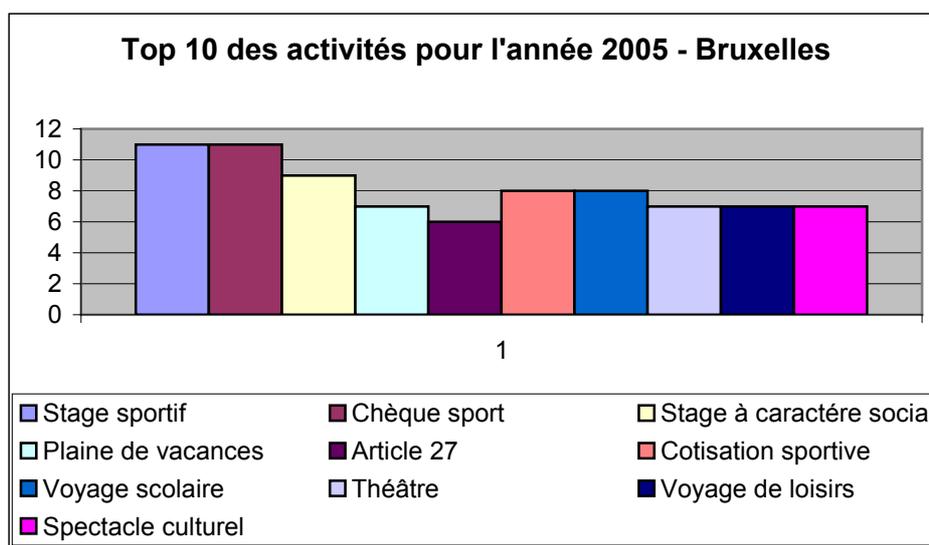
²³ Soutien et financement des initiatives du ou pour le groupe-cible.

de l'importance par rapport à l'année précédente et ce au bénéfice de la première catégorie. La plus grande évolution touche les activités concernant « *la participation à des manifestations sociales, sportives ou culturelles* », elles passent de 14% à 18%.



Pour ce qui est des activités plus proprement dites, nous constatons que la tête du classement est occupée par des activités sportives. En effet, les stages sportifs et les chèques-sport sont les occupations qui reviennent le plus fréquemment. Sur les dix-neuf CPAS de Bruxelles, il y en a onze finançant ce type d'activités.

Les activités individuelles gagnent encore du terrain. Sur les dix activités les plus rencontrées, neuf sont destinées à un usage individuel. Seuls les « voyages de loisirs » organisés par les CPAS sont destinés à une collectivité.



III. 2. 3. c Année 2006

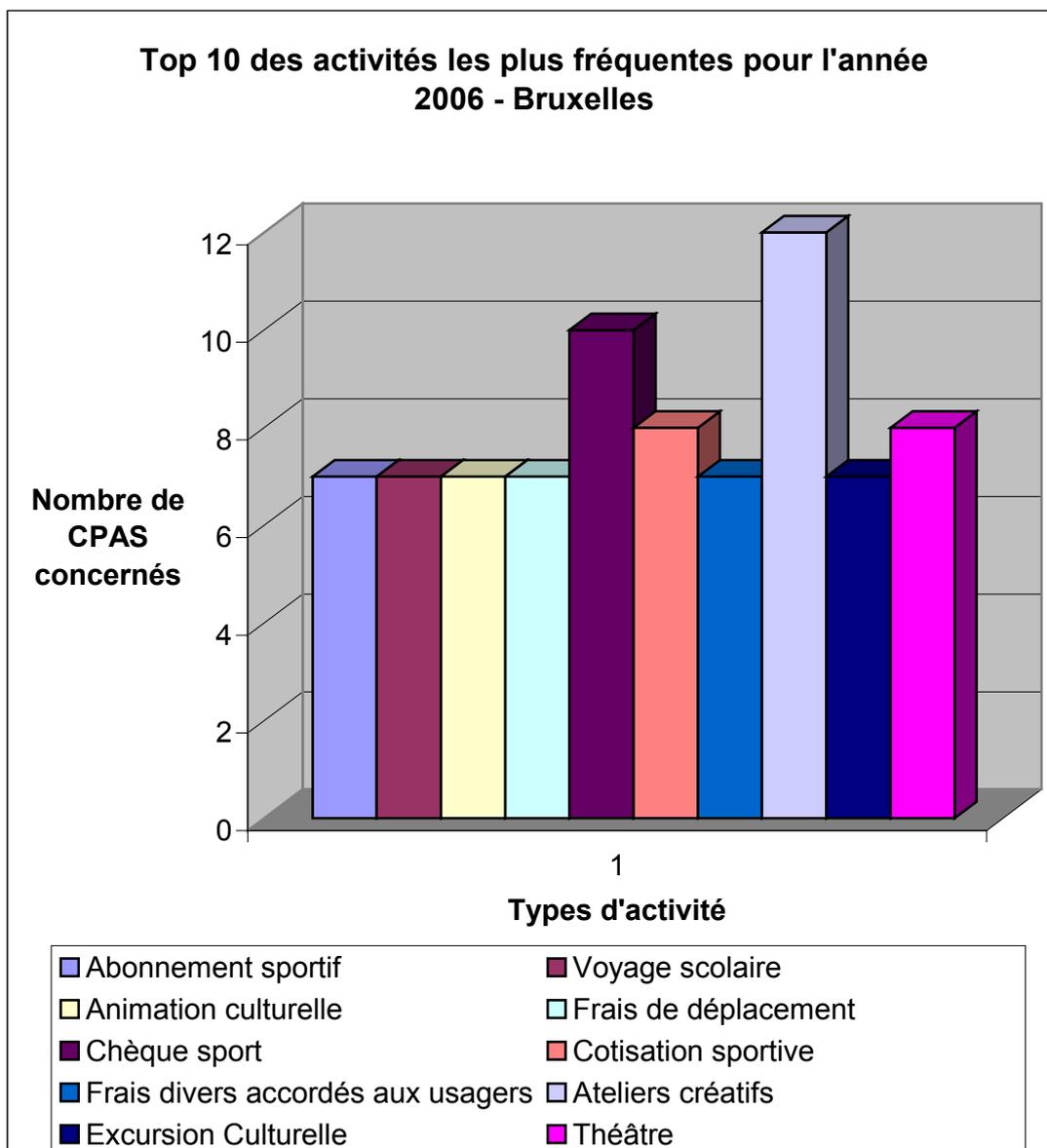
Pour l'année 2006, la tendance rencontrée en 2005 se confirme. En effet, les « *participations à des manifestations sociales, sportives ou culturelles* » et les

« participations à des associations sociales, culturelles ou sportive » sont les plus représentées.

Néanmoins, nous pouvons constater une tendance à l'équilibre entre les trois premières catégories d'activités. Le « soutien et financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication » reste une catégorie d'activités négligée.



En 2006, nous pouvons constater que, sur dix-neuf CPAS, onze organisent des activités collectives (exemple : ateliers créatifs) pour leurs usagers. De manière générale, nous remarquons un désir des CPAS de se tourner de plus en plus vers des activités à caractère collectif. En effet, cette année, nous observons qu'il y a quatre initiatives collectives parmi les activités les plus représentées.



III. 2. 3. d Conclusions

Une évolution dans les tendances est à souligner. En effet, en 2004 nous avons une très grande préférence attribuée aux activités de la deuxième catégorie²⁴. En 2006, nous sommes face à une harmonisation en terme de représentation entre les activités de « *Participation à des manifestations sociales, culturelles ou sportives* », de « *Participation à des associations sociales, culturelles et sportives* » et de « *Soutien et financement des initiatives pour ou par le groupe-cible* ». La quatrième²⁵ catégorie ne connaît aucune évolution en termes de représentativité. Elle reste toujours très négligée.

²⁴ Participation à des associations sociales, culturelles ou sportives.

²⁵ Soutien et financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication.

Il est intéressant de relever que nous rencontrons aussi bien des activités individuelles que collectives. D'autant plus intéressant de remarquer que les CPAS bruxellois se tournent, au fil des années, de plus en plus vers des activités collectives.

Néanmoins, cette évolution ne permet pas de renverser la tendance. Nous nous trouvons toujours dans des situations où la majorité d'activités subventionnées restent individuelles.

Le financement de voyages scolaires, de cotisations sportives, d'équipements et les différents chèques (ex : *Article 27*, chèque sport, chèque cinéma...) restent les activités individuelles les plus fréquentes et les plus récurrentes d'année en année.

L'organisation d'excursions d'une journée par les CPAS où tout est pris en charge (déplacement, frais d'entrée, réservation des places...) par les CPAS et l'organisation d'ateliers créatifs (atelier théâtre, atelier peinture, atelier musique...) sont les types d'activités collectives les plus rencontrées.

Lors de nos entretiens avec les référents culturels des CPAS, nous tenterons d'éclaircir les raisons pour lesquelles les CPAS financent davantage des activités individuelles que collectives. Nous tenterons également de comprendre quelle est la politique de participation suivie par les CPAS.

Afin d'harmoniser davantage les quatre groupes d'activités, quelques recommandations seront faites concernant la catégorisation des activités. Ce qui nous permettra, également, de faciliter le travail des CPAS quant au remplissage du formulaire B « *rapport d'activités* » qu'ils doivent remettre chaque année et afin d'éclaircir les types d'activités qui peuvent être financées ou pas par le subside « Participation ».

III. 2. 4. Partenariats

Il nous a été très difficile d'établir une analyse quantitative concernant le type de partenariats effectués par les CPAS dans le cadre du subside « Participation ».

Cette difficulté résulte du manque d'informations transmises par les référents culturels à travers les formulaires B qui sont remis chaque année. De plus, au fur et à mesure des années, de moins en moins d'informations sont délivrées.

En effet, en 2006, près de 70 % de CPAS ayant rendu leur rapport d'activité, via le formulaire B, n'ont donné aucune information concernant les éventuelles conventions

signées dans le cadre du subside de « Participation ».

Néanmoins, lorsque l'information s'y trouve, nous pouvons constater que la plupart des conventions signées par les CPAS concernent la troisième²⁶ catégorie. Cette tendance va en s'amplifiant d'année en année.

Les instances les plus récurrentes dans les partenariats avec les CPAS sont les asbl *Article 27, Coup d'envoi*, des ASBL à caractère social et, dans une moindre importance, les « maisons de repos » des communes et/ou des CPAS. Ce constat vaut pour les trois années couvertes par notre analyse quantitative, à savoir, pour rappel, 2004, 2005 et 2006.

À travers notre étude qualitative qui se basera sur des entretiens avec les référents culturels des CPAS, nous tenterons d'éclaircir les tendances réelles concernant les types de partenariats contractés par les CPAS dans le cadre du subside. Nous essayerons de déterminer l'importance de ce travail en partenariat, les types de collaboration contractée et à partir de quel moment un CPAS considère qu'il travaille en partenariat avec un tiers.

²⁶ Soutien à des associations sociales, culturelles ou sportives.

III. 3. Analyse des dossiers de la Région wallonne

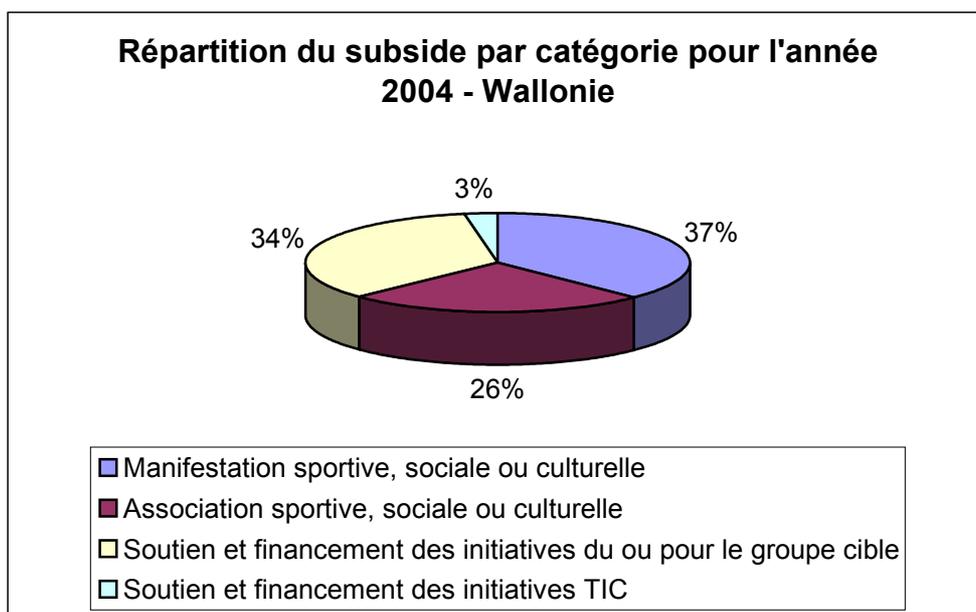
Nous demandons au lecteur de garder en mémoire les différentes mises en garde présentées dans l'introduction à l'analyse des dossiers. Elles sont également valables pour l'analyse des dossiers en Wallonie.

III. 3. 1. Répartition financière du subside

III. 3. 1. a Année 2004

La lecture du tableau ci-dessous nous permet de constater un certain équilibre dans la représentativité des trois premières catégories, « *Participation à des manifestations sociales, sportives ou culturelles* », « *Participation à des associations sociales, culturelles ou sportives* » et « *Soutien et financement des initiatives par ou pour le groupe-cible* ».

Sur près de 2.000.000 € distribués aux CPAS de Wallonie en 2004, 715.000 € furent imputés à la première catégorie²⁷, près de 500.000 € à la deuxième catégorie²⁸, 650.000 € concernent la troisième catégorie²⁹ et seulement 51.000 € furent injectés dans la quatrième catégorie³⁰.



III. 3. 1. b Année 2005

Le tableau ci-dessous nous montre que, pour l'année 2005, la catégorie concernant le « *Soutien et le financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication* » reste encore très peu représentée. De plus, nous

²⁷ Participation à des manifestations sociales, sportives ou culturelles.

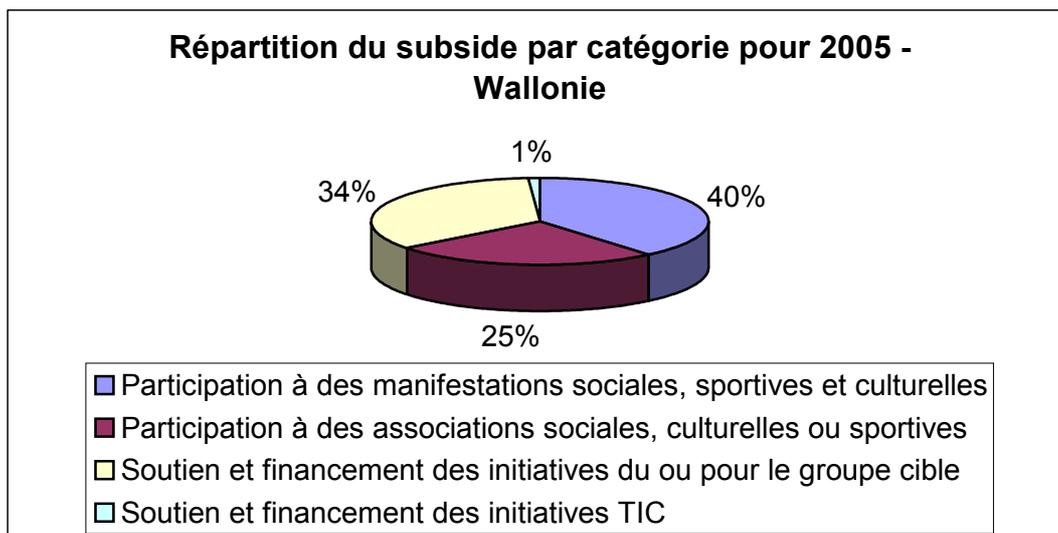
²⁸ Participation à des associations sociales, culturelles ou sportives.

²⁹ Soutien et financement des initiatives du ou pour le groupe.

³⁰ Soutien et financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication.

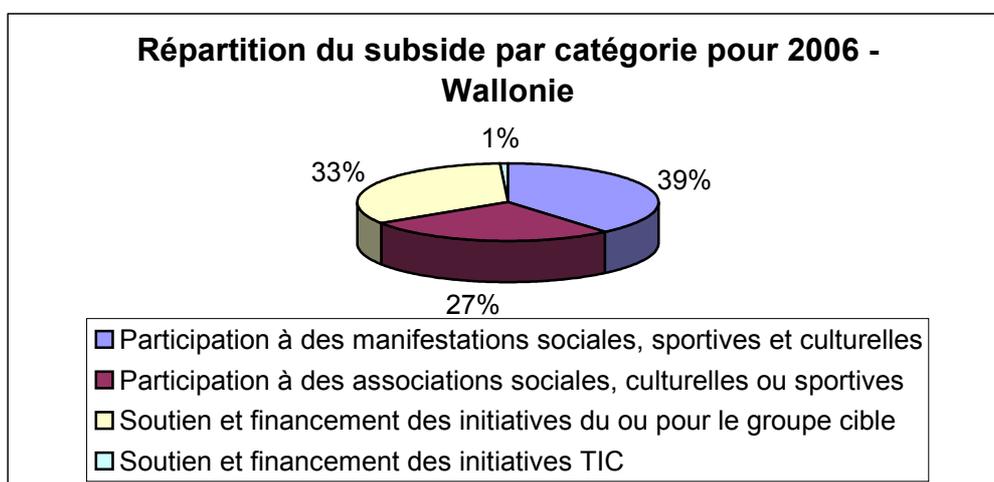
constatons une diminution de son importance par rapport à 2004.

Aucune évolution n'est remarquée quant à la quantité du subside. En effet, en 2005, les CPAS de la Région wallonne se sont vus attribuer près de 2.000.0000 €.



III. 3. 1. c Année 2006

Pour cette année-là, on retrouve les mêmes tendances qu'en 2004 et 2005. Nous avons toujours un équilibre entre les trois premières catégories. La quatrième catégorie³¹ reste toujours aussi peu développée. Quant au montant du subside attribué, nous constatons une légère hausse de 150.000 €.



III. 3. 1. d Conclusions

Les CPAS de la Région wallonne connaissent une grande constance en ce qui concerne la répartition de leur subside entre les différentes catégories d'activités.

³¹ Soutien et financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication.

En effet, les mêmes tendances se retrouvent au fil des trois années étudiées. Nous pouvons dire, puisque la catégorie concernant le « *Soutien et financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication* » est tellement négligée - en moyenne, seulement 2 % du subside est imputé à cette catégorie - que le budget consacré au subside « Participation » est réparti de manière équitable entre les activités concernant les trois premières catégories d'activités.

Aucune évolution majeure n'est à remarquer concernant le budget total attribué aux CPAS. En effet, les CPAS de la Région wallonne se partagent chaque année un total gravitant autour de 2.000.000 €.

III. 3. 2. Groupe-cible

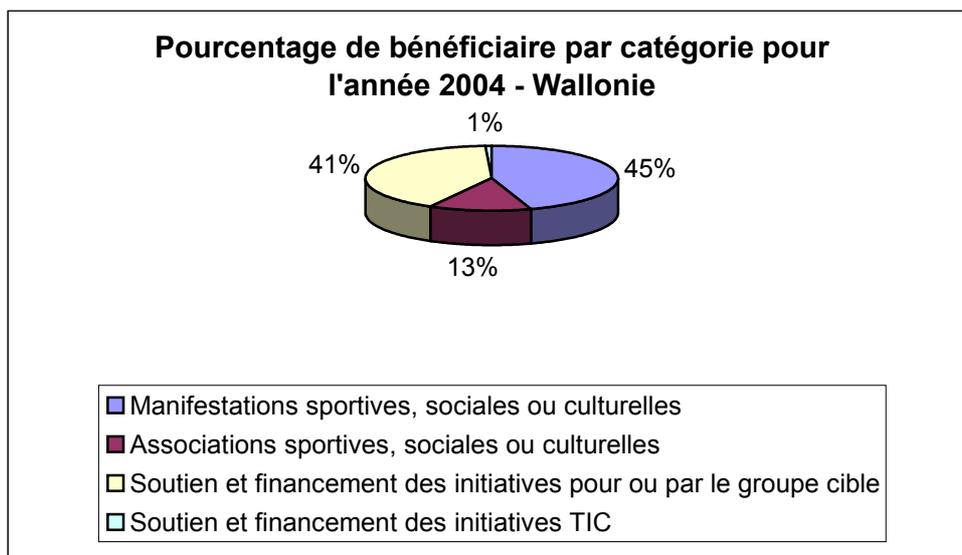
III. 3. 2. a Année 2004

Durant l'année 2004, près de 80.000 usagers des CPAS de la Région wallonne ont été concernés par le subside « *Participation culturelle, sociale et sportive* ».

Le tableau ci-dessous nous permet de constater que près de 85% de ces usagers sont répartis de manière équilibrée entre la catégorie concernant le « *soutien et financement des initiatives par ou pour le groupe-cible* » et celle qui touche les « *manifestations sportives, sociales et culturelles* ».

Il nous est très difficile de tirer des conclusions concernant le type d'usagers touchés par la mesure. En effet, 34 % des CPAS analysés ne donnent aucune information se rapportant au profil de leurs bénéficiaires.

Néanmoins, quand l'information s'y retrouve, nous pouvons constater que le groupe de bénéficiaires est constitué majoritairement d'enfants, suivis de leur famille et, ensuite, des personnes âgées. Les personnes adultes isolées restent le public-cible le moins touché.



III. 3. 2. b Année 2005

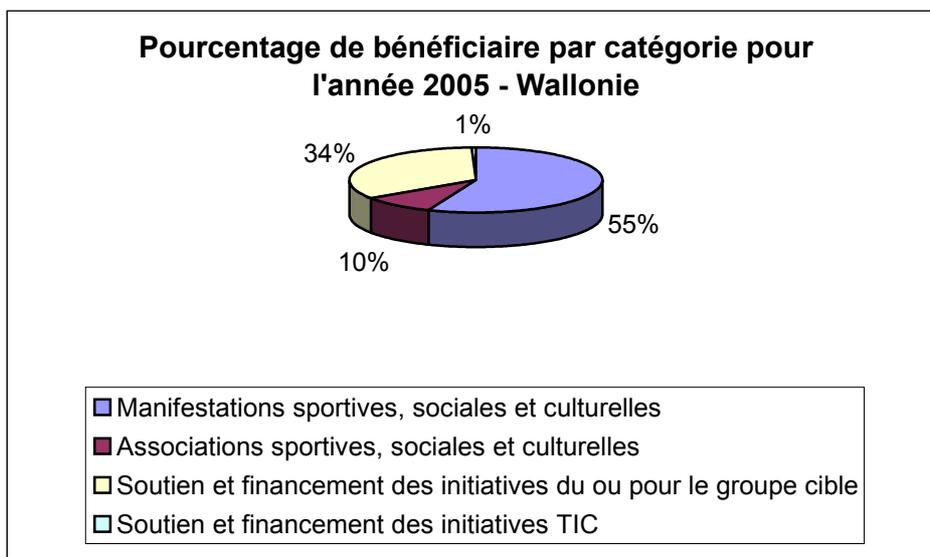
Grâce au tableau ci-dessous, nous pouvons observer que plus de la moitié des usagers touchés par le subside « Participation culturelle, sociale et sportive » se retrouvent dans la première catégorie³². Cette évolution par rapport à l'année précédente se fait au détriment de la catégorie concernant les « *associations sportives, sociales et culturelle* ». Le nombre d'usagers touchés à travers les activités concernant les nouvelles technologies d'information et de communication reste très négligé.

Cette année, nous connaissons une hausse importante du nombre d'usagers touchés par la mesure. Même si les chiffres sont à prendre avec précaution, il est intéressant de soulever la tendance à la hausse du nombre de bénéficiaires. Nous passons de 80.000 à plus de 100.000 bénéficiaires, ce qui représente une augmentation de 25%.

Quant au profil des usagers des CPAS touchés par le subside, nous nous retrouvons avec les mêmes caractéristiques que l'année précédente, à savoir une grande majorité d'enfants suivie de leurs familles et des personnes âgées.

Néanmoins, nous pouvons constater que les femmes mères ou isolées commencent à constituer un groupe de bénéficiaires non négligeable.

³² Participation à des manifestations sociales, sportives et culturelles.



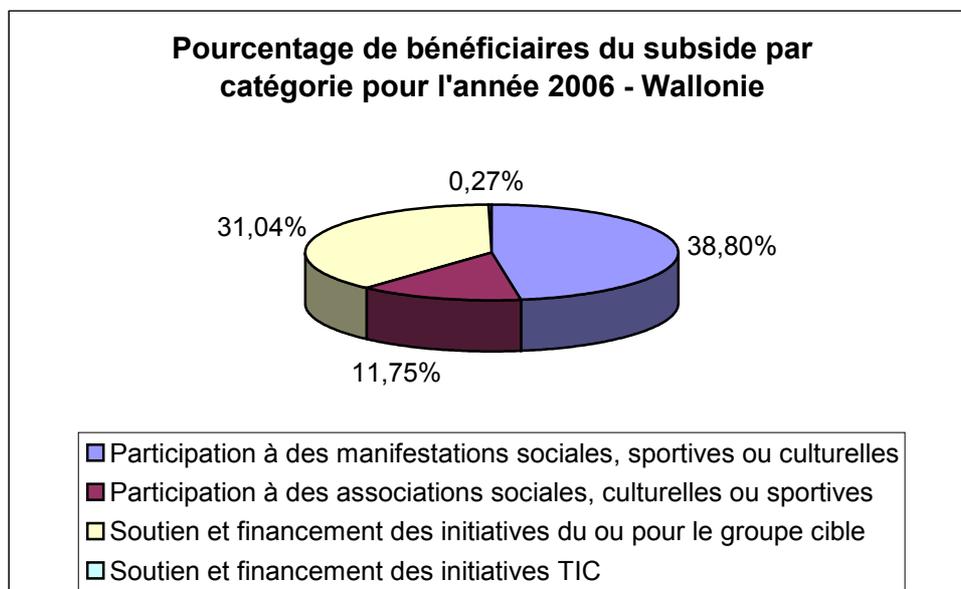
III. 3. 2. c Année 2006

En 2006, nous pouvons à nouveau constater une évolution quant au nombre d'usagers des CPAS qui ont pu profiter du subside « Participation ». Nous passons de 100.000 bénéficiaires pour l'année précédente à plus de 110.000 pour cette année.

Si nous nous référons au tableau ci-dessous, nous pouvons observer que les personnes touchées par le subside se répartissent de manière équitable entre les catégories « participation à des manifestations sociales, sportives ou culturelles » et « soutien et financement des initiatives par ou pour le groupe ». Aucune évolution n'est à constater quant aux deux autres catégories.

Les enfants et leurs familles constituent les principaux groupes touchés par le subside. Les personnes âgées constituent, elles aussi, un groupe de bénéficiaires relativement important.

Attention, il est important de préciser que plus de 60 % des CPAS ne fournissent aucune information sur le profil de leurs publics-cible.



III.3.2.d Conclusions

Nous pouvons constater que l'année 2004 et l'année 2006 présentent une tendance semblable quant à la répartition de leurs bénéficiaires dans les différentes catégories. En effet, la première³³ et la troisième³⁴ catégorie d'activités sont les plus représentées. Nous pouvons observer que, pour les trois années étudiées, très peu d'utilisateurs des CPAS bénéficiant du subside se retrouvent dans la catégorie des nouvelles technologies d'information et de communication. Cette tendance nous est déjà apparue lors de notre analyse des CPAS de Bruxelles.

Lors de nos entretiens avec les référents culturels des CPAS, nous tenterons de savoir à quoi est due cette faible représentativité. À un manque de demande de la part de leurs usagers ? À une difficulté dans la mise en place d'activités concernant cette quatrième catégorie ?...

Nous pouvons également conclure que les enfants, leurs familles et les personnes âgées représentent les groupes-cible touchés par le subside. Tout comme pour les CPAS de Bruxelles, il est intéressant de constater que les enfants constituent un relais important permettant aux travailleurs sociaux de rentrer en contact et de mobiliser leurs parents. Cela se confirme lorsque nous regardons la faible représentativité du groupe constitué par les personnes isolées.

Une tendance particulière se dégage dans l'étude de l'année 2005 : l'apparition du

³³ Participation à des manifestations sociales, sportives et culturelles.

³⁴ Soutien et financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication.

groupe constitué par les femmes (mères-)isolées. Nous pouvons constater que ce groupe représente 5 % des usagers cette année-là alors qu'il est négligé les autres années. Lors de nos entretiens avec les CPAS, nous allons tenter d'en savoir plus sur ce phénomène.

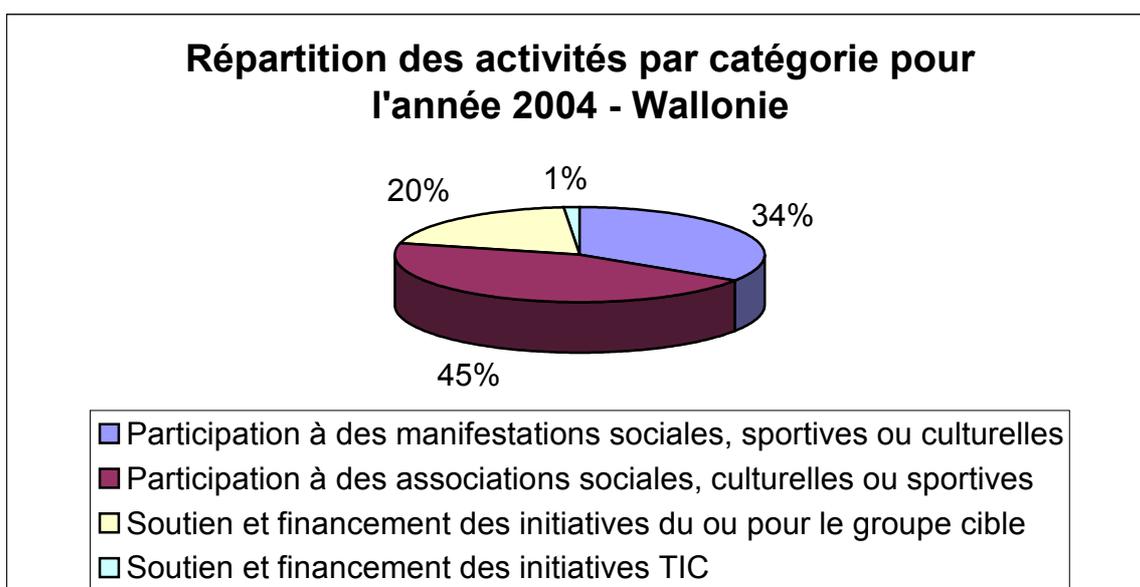
Une analyse croisée avec les données concernant la répartition financière du subside nous permet de constater que les catégories majoritaires en terme de distribution de moyens financiers sont les mêmes que celles en termes de répartition des bénéficiaires. Ce qui nous permet de conclure que les CPAS ont un souci de répartition équitable du subside.

Néanmoins, nous tenterons d'en savoir plus lors des entretiens avec les référents culturels des CPAS constituant notre échantillon. Nous tenterons de comprendre quels sont les critères de choix concernant la distribution des moyens aux bénéficiaires.

III. 3. 3. Types d'activités

III. 3. 3. a Année 2004

Le tableau ci-dessous nous indique que près de la moitié des activités financées grâce au subside « *Participation sociale, sportive et culturelle* » concerne la « *participation à des associations sociales, culturelles ou sportives* ». Ensuite, arrivent les catégories une³⁵ et trois³⁶. La quatrième catégorie, très négligée, ne représente qu'1 % des activités.



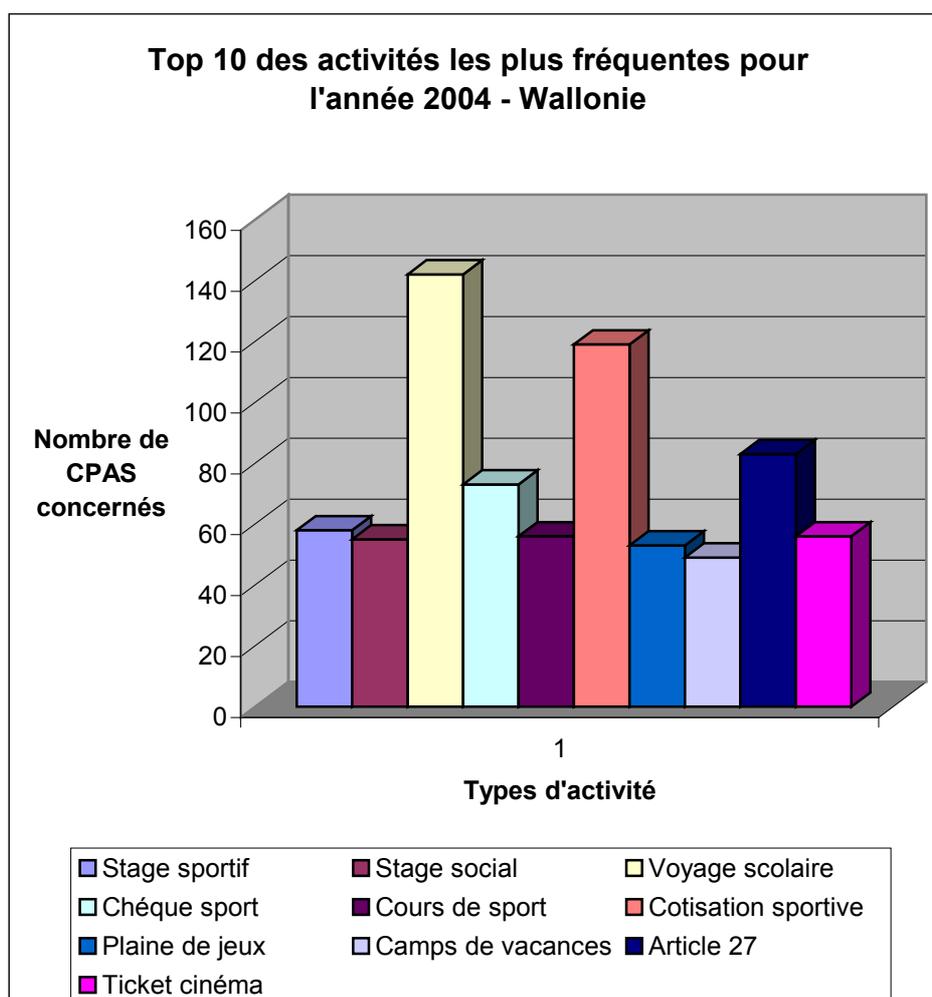
Concernant les types d'activités les plus fréquemment subsidiées, nous constatons

³⁵ Participation à des manifestations sociales, sportives ou culturelles.

³⁶ Soutien et financement des initiatives du ou pour le groupe-cible.

que les voyages scolaires et les cotisations sportives arrivent en tête de liste. En effet, sur près de deux cent soixante CPAS analysés, cent quarante financent des voyages scolaires et près de cent vingt financent des cotisations sportives. Les autres activités du « top 10 » connaissent un relatif équilibre quant à leur représentativité.

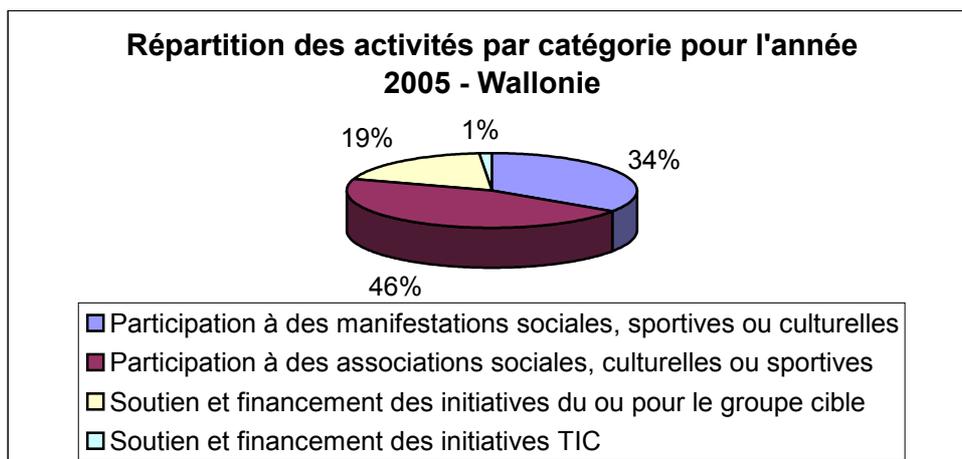
Sur les dix activités les plus fréquemment rencontrées et reprises dans le tableau ci-dessous, nous constatons qu'elles relèvent toutes de la participation individuelle à une activité sportive, sociale ou culturelle. Trois d'entre elles concernent des types de chèques distribués aux usagers. Nous pouvons également observer que, parmi elles, quatre sont à caractère sportif.



III. 3. 3. b Année 2005

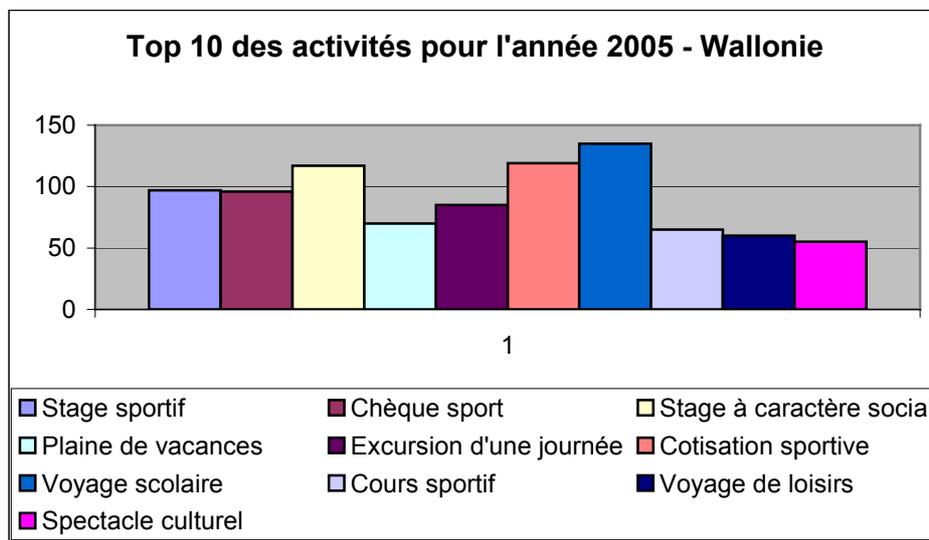
Le tableau ci-dessous permet de nous rendre compte qu'aucune évolution dans la répartition des activités par catégorie n'a eu lieu durant cette année par rapport à l'année précédente. En effet, nous nous trouvons toujours dans une situation où les activités de « soutien et financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication » restent très négligées. De plus, la

majorité des activités concerne les « participations à des associations sociales, culturelles ou sportives ».



Nous pouvons lire sur le tableau ci-dessous que la tête de liste des activités les plus fréquemment rencontrées reste investie par les deux mêmes activités que l'année 2004, à savoir les voyages scolaires et les cotisations sportives. Néanmoins, nous constatons un léger recul de ces deux activités à l'avantage des huit autres.

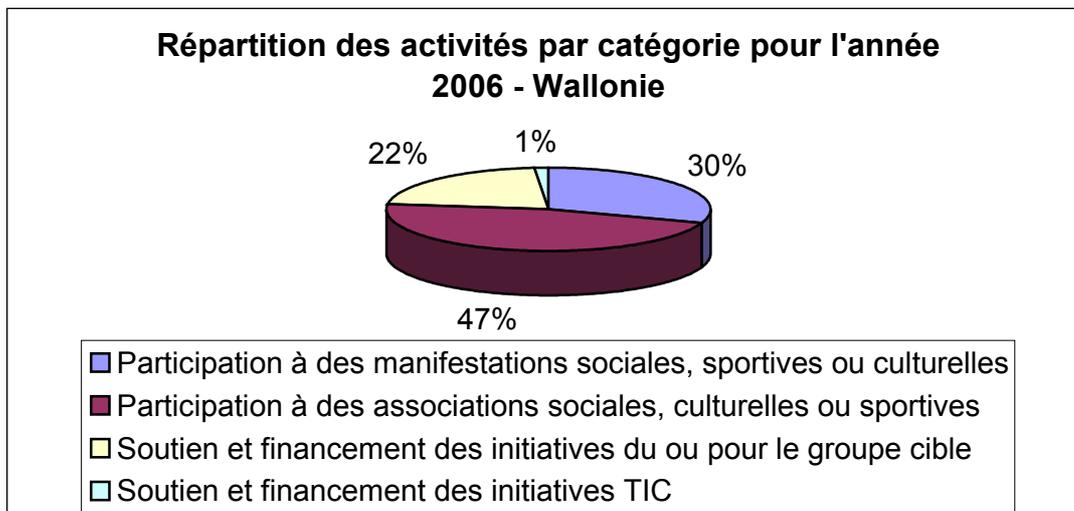
Une autre évolution constatée concerne le caractère individuel ou collectif des activités subventionnées. Cette année, nous remarquons que deux activités collectives, les excursions d'une journée organisées par les CPAS et les voyages de plusieurs jours, font leur apparition.



III. 3. 3. c Année 2006

Suite à la lecture du tableau ci-dessous, nous pouvons constater que pour l'année 2006, les mêmes observations que les autres années sont à faire. Les activités de la

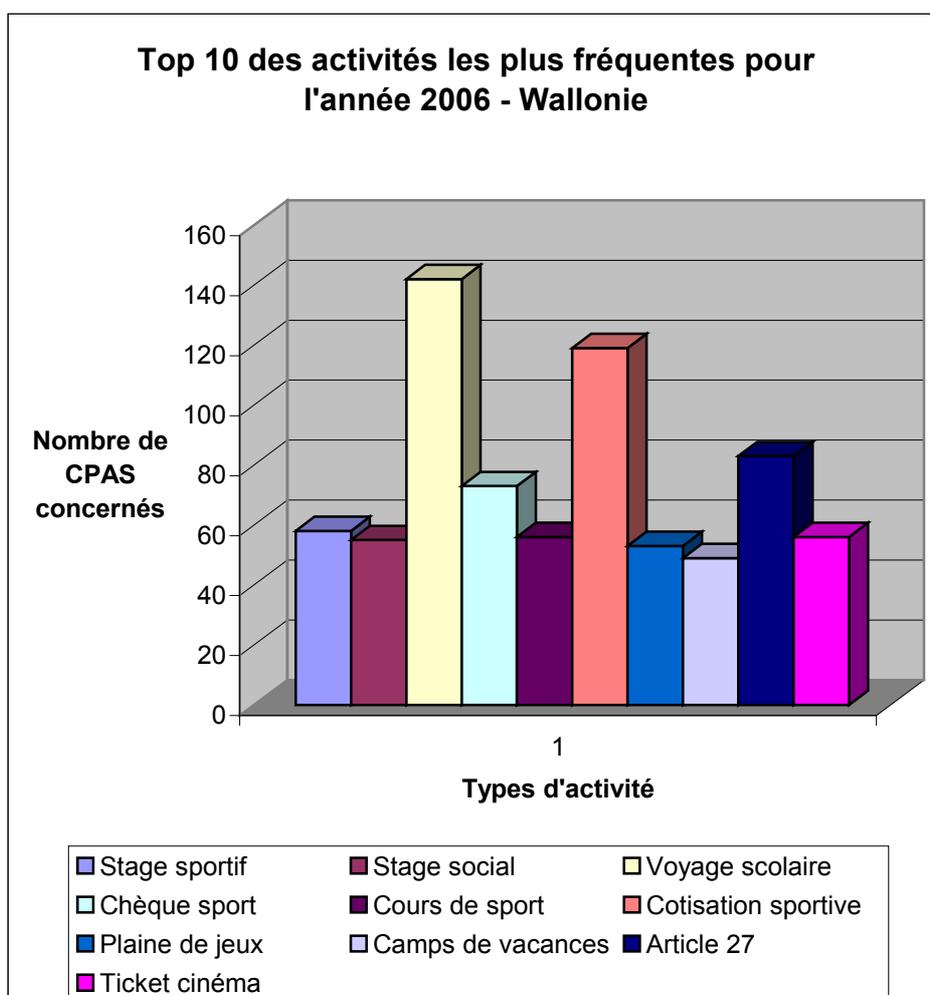
catégorie « participation à des associations sociales, culturelles ou sportives » représentent près de la moitié des activités subventionnées. Les activités de soutien et de financement des initiatives en TIC sont encore très négligées.



Au sujet du type d'activité subventionnée, nous pouvons constater que les voyages scolaires et les cotisations sportives restent les plus importantes.

Une grande préférence est attribuée aux activités à caractère sportif. Sur les dix activités les plus rencontrées, quatre concernent le sport.

Les aides sur base de chèques restent une pratique courante. En 2006, nous assistons à un recul des activités collectives. Plus aucune des activités les plus fréquemment rencontrées n'est à caractère collectif.



III. 3. 3. d Conclusions

Nous pouvons constater que les différents types d'activités les plus fréquemment rencontrés dans le cadre du subside « *Participation sociale, culturelles et sportive* » se retrouvent au fil des trois années étudiées. Ce qui nous permet de dire que les CPAS ne connaissent pas un changement radical dans leur manière de travailler.

Malgré la tendance à vouloir se diriger davantage vers une politique de subvention favorisant les activités collectives, nous pouvons constater que des efforts de la part des CPAS restent à fournir. Lors de nos entretiens avec les référents culturels des CPAS de Wallonie, nous essayerons de comprendre où se situe la difficulté rencontrée.

III. 3. 4 Partenariats

Les CPAS de Wallonie, tout comme ceux de la Région bruxelloise, fournissent très peu d'informations concernant les partenariats mis en place ou non dans le cadre du subside « *Participation culturelle, sociale et sportive* ».

Si, en 2004, la grande majorité des CPAS nous faisaient parvenir leurs conventions

signées et/ou des informations concernant leur partenariat, en 2005 et 2006, près de 80% des CPAS qui rentrent le formulaire B ne nous donnent plus aucune information se rapportant aux partenariats.

Cependant, lorsque nous avons accès à l'information, nous pouvons constater que les partenariats se répartissent uniformément au sein des différentes catégories. Comme pour les autres dimensions de notre étude quantitative, telles que le public-cible, les activités... nous constatons que les partenariats initiés au sein de la quatrième catégorie sont pratiquement inexistantes.

Une majorité des conventions signées par les CPAS l'ont été avec une asbl locale, avec *Article 27* ou encore *Coup d'Envoi*.

À travers notre étude qualitative qui se basera sur des entretiens avec les référents culturels des CPAS, nous tenterons d'éclaircir les tendances réelles concernant les types de partenariats contractés par les CPAS dans le cadre du subsidé.

Nous allons également essayer de comprendre ce que les CPAS considèrent comme étant du partenariat. Nous déterminerons quelles sont les plus-values apportées par le travail en collaboration lorsqu'il s'agit de culture. Nous tenterons également de voir quels sont les types d'obstacles rencontrés empêchant un travail en partenariat.

III. 4. Analyse des dossiers en Région flamande

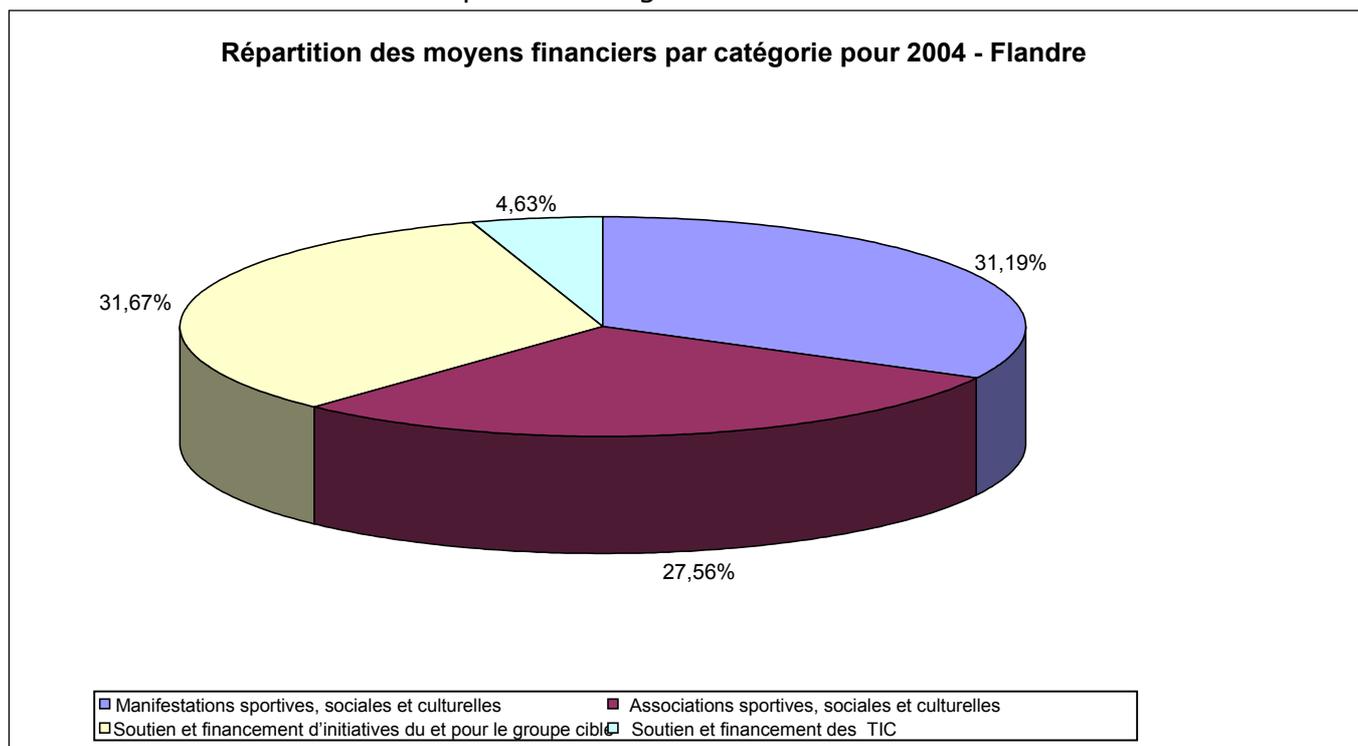
Dans le cadre de l'analyse en Flandre, nous invitons le lecteur à tenir compte également des remarques formulées au début du présent chapitre.

III. 4. 1. Répartition financière³⁷ du subside

III. 4. 1. a. Répartition financière du subside en 2004

Le graphique ci-dessous montre que les moyens financiers sont répartis presque proportionnellement entre les trois premières catégories : (1) manifestations sportives, sociales et culturelles, (2) associations sportives, sociales et culturelles et (3) soutien et financement d'initiatives du et pour le groupe cible.

Au total, en Flandre, près de 2,5 millions d'euros sont affectés à la 'participation sportive, sociale et culturelle des usagers des CPAS'. Environ 800.000 euros sont affectés à la catégorie 1³⁸ et 3³⁹, et 700.000 euros vont à la catégorie 2⁴⁰. Seulement 120.000 euros sont libérés pour la catégorie 4⁴¹.



³⁷ Lors de l'analyse de la répartition financière, nous nous basons sur le montant total affecté. Ce montant total dépasse le montant du subside que les CPAS reçoivent en vertu de l'AR. Il comprend également la cotisation propre d'usagers et/ou le financement complémentaire des CPAS.

³⁸ Manifestations sportives, sociales et culturelles

³⁹ Soutien et financement d'initiatives du et pour le groupe cible

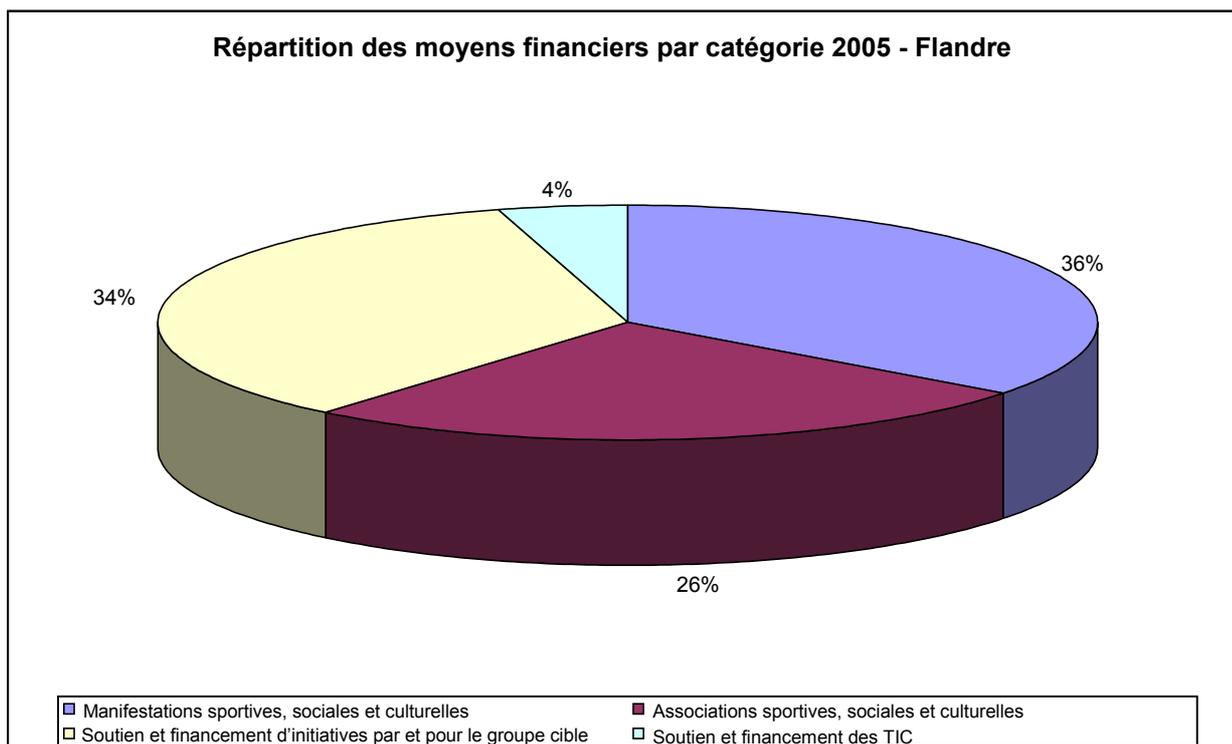
⁴⁰ Associations sportives, sociales et culturelles

⁴¹ Soutien et financement des TIC

III. 4. 1. b. Répartition financière du subside en 2005

En 2005, nous observons quelques légers glissements en ce qui concerne la répartition des moyens financiers. Nous remarquons une légère augmentation tant pour la catégorie 1⁴² que pour la catégorie 3⁴³. En revanche, les catégories 2⁴⁴ et 4⁴⁵ enregistrent une légère baisse.

En 2005, le montant total – 2,7 millions d’euros – consacré à la ‘participation sportive, sociale et culturelle des usagers des CPAS’ connaît une légère progression par rapport à 2004.



III. 4. 1. c. Répartition financière du subside en 2006

En 2006, la répartition des moyens financiers reste quasiment stable. Une fois de plus, une quantité particulièrement faible de moyens sont, proportionnellement, affectés à la catégorie 4⁴⁶.

Le montant total affecté enregistre de nouveau une progression par rapport à l’année précédente. En 2006, 3,2 millions d’euros sont investis dans la ‘participation sportive, sociale et culturelle des usagers des CPAS’.

⁴² Manifestations sportives, sociales et culturelles

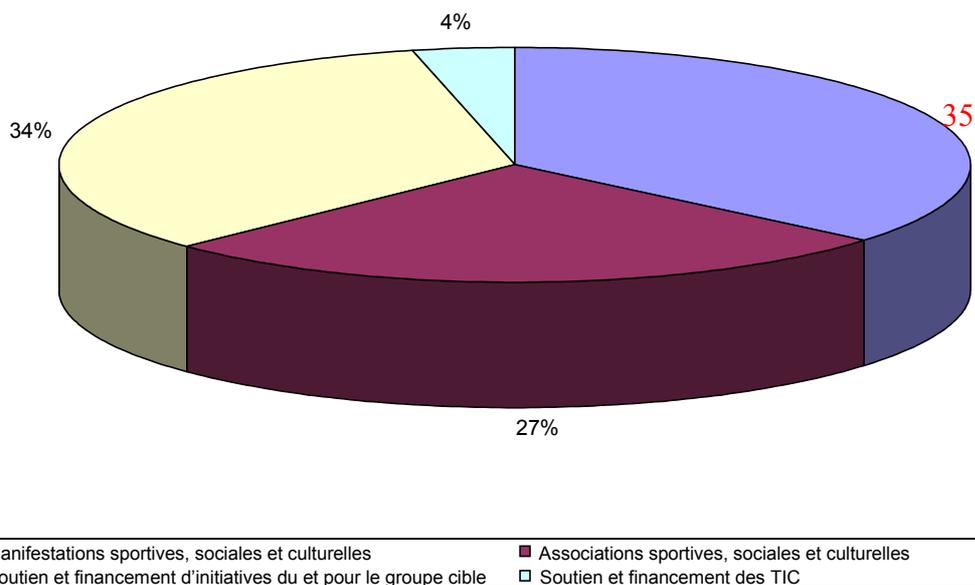
⁴³ Soutien et financement d’initiatives par et pour le groupe cible

⁴⁴ Cotisations des associations sportives, sociales et culturelles

⁴⁵ Soutien et financement des TIC

⁴⁶ Soutien et financement des TIC

Répartition des moyens financiers par catégorie en 2006 - Flandre



III. 4. 1. d. Conclusions

En Flandre, l'affectation des moyens financiers connaît une évolution assez stable. 95 % des moyens sont répartis entre les trois premières catégories. Une quantité particulièrement faible de moyens est investie dans la catégorie 4⁴⁷.

Le montant total affecté à la 'participation sportive, sociale et culturelles des usagers des CPAS' enregistre néanmoins une progression chaque année. Ce montant augmente d'environ 2,5 millions d'euros en 2004 pour atteindre environ 3,2 millions d'euros en 2006.

⁴⁷ Soutien et financement des TIC

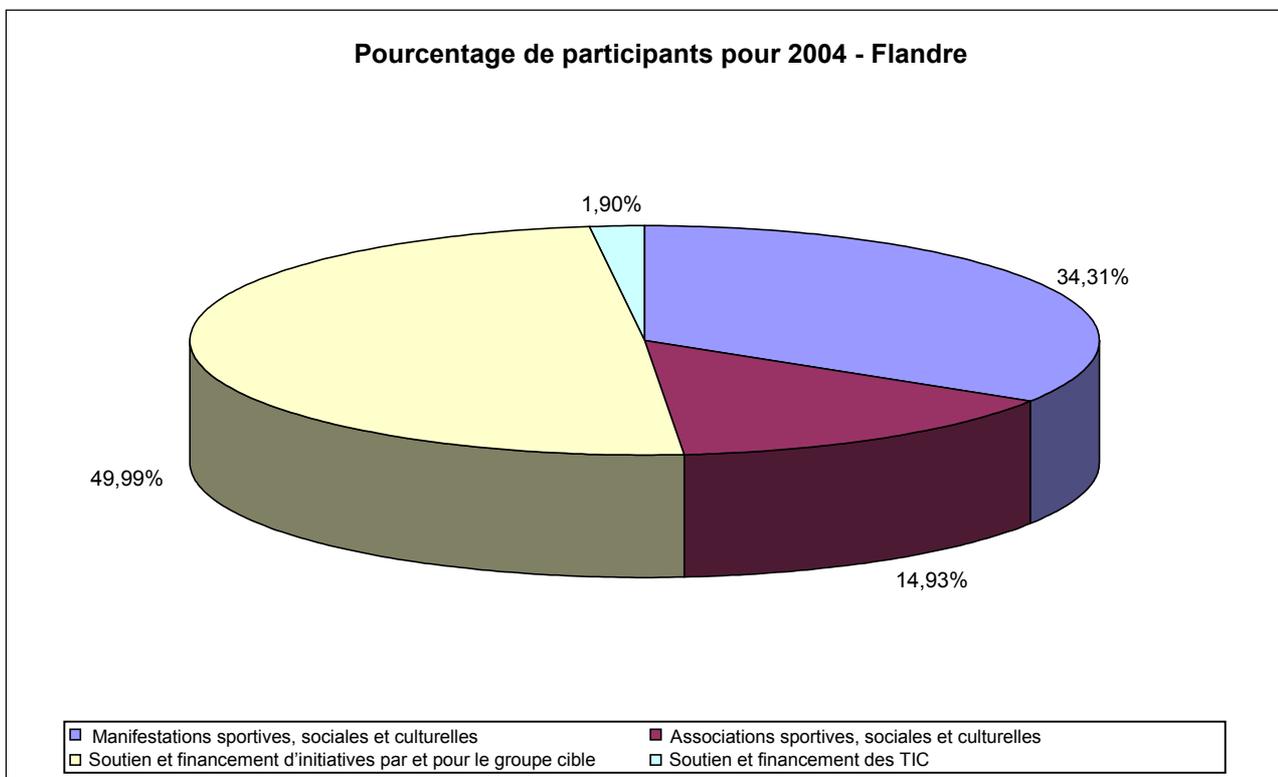
III. 4. 2. Groupe cible

III. 4. 2. a. Groupe cible en 2004

En 2004, presque 95.000 participants ont bénéficié du subside destiné à la 'participation sociale, culturelle et sportive'.

Comme nous l'observons dans le graphique ci-dessous, nous retrouvons la majorité des participants dans 'soutien et financement d'initiatives du et pour le groupe cible' et dans 'manifestations sportives, sociales et culturelles'. Nous devons quelque peu nuancer ces résultats car la catégorie 'soutien et financement d'initiatives du et pour le groupe cible' comporte de nombreuses activités pour les habitants de maisons de repos et de résidences-services.

Un nombre très réduit de participants bénéficie de la catégorie 'soutien et financement des TIC'



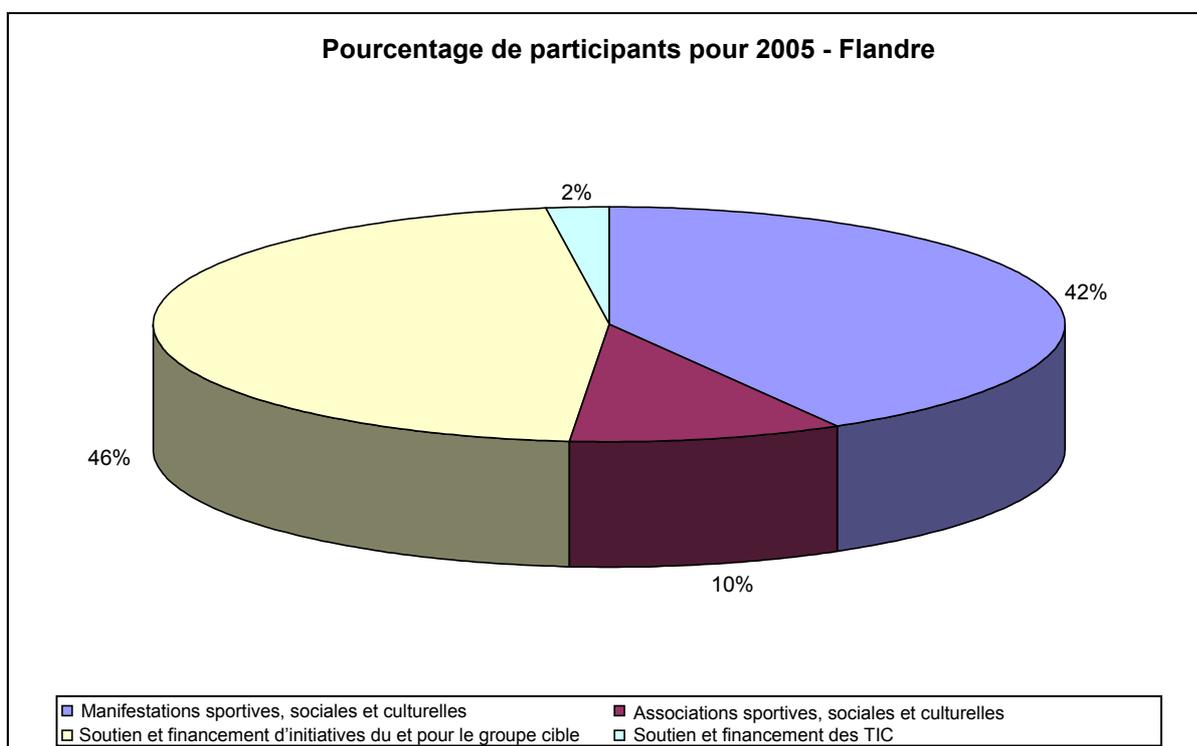
Un peu plus de la moitié des CPAS qui ont recours au subside, définissent leur groupe cible dans le rapport final. Sur base de ces dossiers, nous pouvons conclure que les CPAS en Flandre s'adressent essentiellement aux enfants et à leurs familles, aux réfugiés et aux seniors. Dans le cadre du service social, nous constatons que, souvent, le groupe cible se borne aux bénéficiaires d'un service de gestion budgétaire⁴⁸ et aux bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale.

⁴⁸ Ce terme englobe également les bénéficiaires d'une guidance budgétaire et les bénéficiaires d'une médiation de dettes.

III. 4. 2. b. Groupe cible en 2005

En 2005, presque 107.000 participants ont bénéficié du subside destiné à la 'participation sociale, culturelle et sportive'. Malgré la nuance⁴⁹ que nous devons apporter à cette information, il s'agit d'une augmentation considérable par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne la distribution des participants entre les différentes catégories, nous remarquons un léger glissement. Nous retrouvons la majorité des participants dans les catégories 1⁵⁰ et 3⁵¹. Un nombre encore très réduit de participants bénéficie de la catégorie 'soutien et financement des TIC'.



% des CPAS ne donnent aucune information sur le groupe cible qu'ils touchent. Toutefois, les CPAS qui fournissent ces informations visent principalement des bénéficiaires d'un service de gestion budgétaire⁵² et des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale.

⁴⁹ Voir point III.1. Remarques générales

⁵⁰ Manifestations sportives, sociales et culturelles

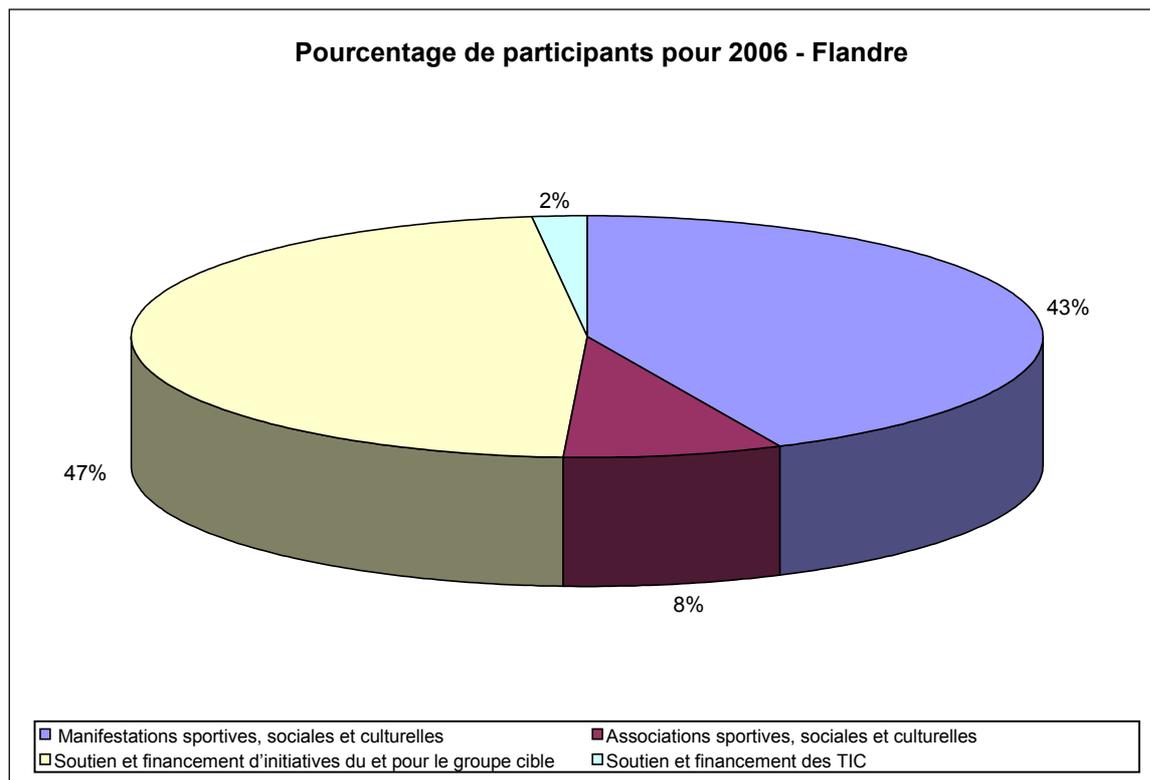
⁵¹ Soutien et financement d'initiatives du et pour le groupe cible

⁵² Ce terme englobe également les bénéficiaires d'une guidance budgétaire et les bénéficiaires d'une médiation de dettes.

III. 4. 2. c. Groupe cible en 2006

En 2006, presque 117.000 participants ont bénéficié du subside destiné à la 'participation sociale, culturelle et sportive'. En d'autres termes, le nombre de participants enregistre une tendance à la hausse.

Nous retrouvons la majorité des participants dans les catégories 1⁵³ et 3⁵⁴. En 2006 également, un nombre encore très réduit de participants bénéficie de la catégorie 'soutien et financement des TIC'. Étonnamment, la catégorie 2⁵⁵ touche de moins en moins de participants.



En 2006, seuls 5 % des CPAS fournissent des informations sur le profil des bénéficiaires. Ceci signifie que, comme en 2005, nous ne pouvons pas formuler de conclusions fiables.

III. 4. 2. d. Conclusions

Après analyse des trois dernières années, nous constatons que le nombre d'utilisateurs touchés augmente chaque année. La plupart des utilisateurs des CPAS participent à des activités des catégories 1⁵⁶ et 3⁵⁷. Chaque année, le nombre de participants à des

⁵³ Manifestations sportives, sociales et culturelles
⁵⁴ Soutien et financement d'initiatives par et pour le groupe cible
⁵⁵ Cotisations des associations sportives, sociales et culturelles
⁵⁶ Manifestations sportives, sociales et culturelles
⁵⁷ Soutien et financement d'initiatives par et pour le groupe cible

activités de la catégorie 2⁵⁸ enregistre une légère baisse. Un nombre particulièrement réduit d'usagers est atteint via des activités de la catégorie 4⁵⁹. Pendant le tour des interviews, nous souhaitons vérifier quelle en est la cause : aucun intérêt des usagers, des problèmes surviennent-ils dans le cadre de l'organisation d'activités numériques, etc. ?

Lorsque nous comparons ces résultats avec la répartition des moyens financiers par catégorie, nous observons une répartition proportionnelle du nombre de participants. Nous souhaitons, grâce aux interviews, obtenir davantage d'informations détaillées : par exemple, les critères qui jouent un rôle dans la répartition des moyens.

Sur base de l'analyse des rapports finaux, nous ne pouvons pas formuler de conclusions fiables en ce qui concerne le profil des usagers participants. En 2005 et 2006, rares sont les CPAS qui ont communiqué ces informations. Lorsque nous examinons les résultats de 2004, nous pouvons supposer que ce sont principalement les enfants et leurs familles, les seniors, les bénéficiaires d'un service de gestion budgétaire⁶⁰ et les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale.

Pendant les interviews, nous tenterons d'obtenir des informations complémentaires sur le profil des participants. Vous en trouverez les résultats au chapitre suivant.

⁵⁸ Cotisations des associations sportives, sociales et culturelles.

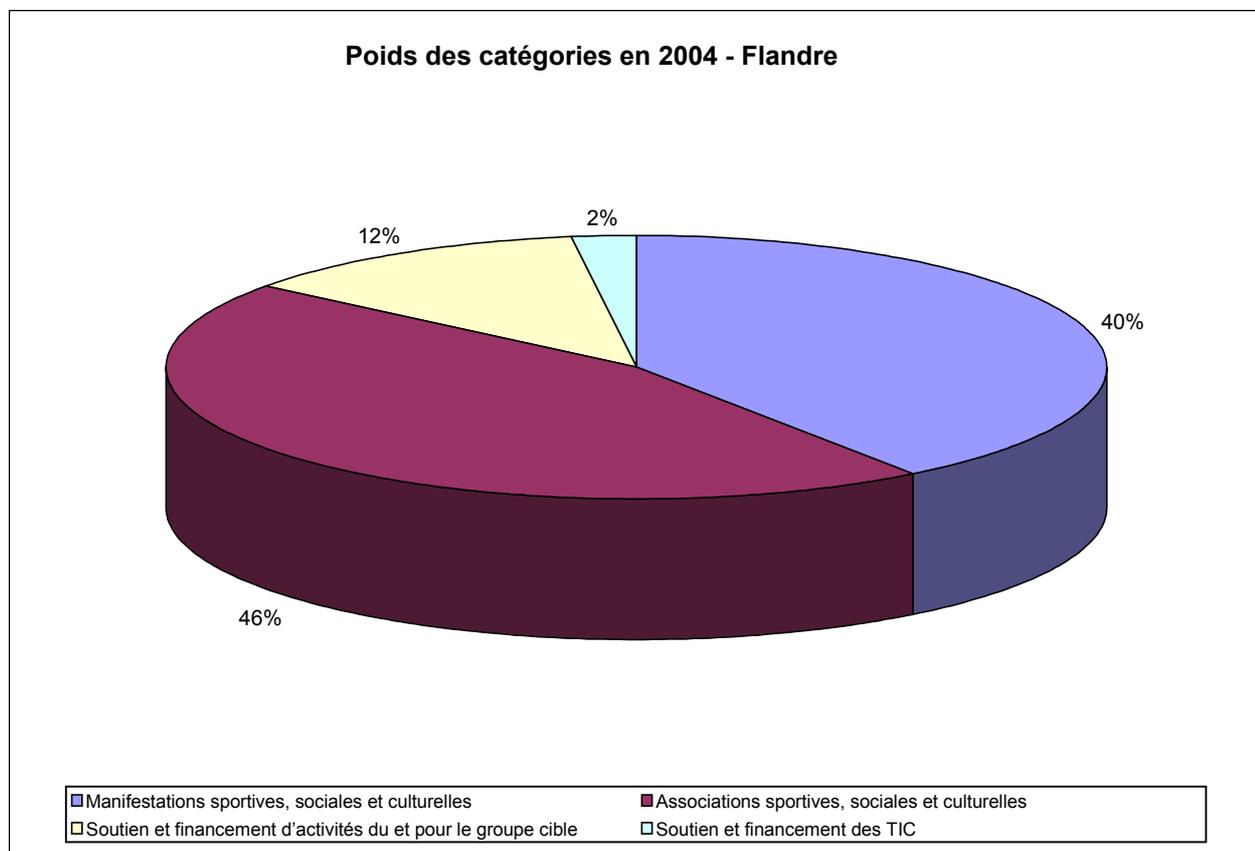
⁵⁹ Soutien et financement des TIC.

⁶⁰ Ce terme englobe également les bénéficiaires d'une guidance budgétaire et les bénéficiaires d'une médiation de dettes.

III. 4. 3. Activités

III. 4. 3. a. Activités en 2004

Le graphique ci-dessous nous apprend que presque la moitié des activités se situe dans la catégorie 2 'cotisations pour des associations sportives, sociales et culturelles'. Viennent ensuite les catégories 1⁶¹ et 3⁶². La catégorie 4⁶³ est présente au minimum.



Le top dix des activités les plus financées en 2004 est mené par 'cotisations pour des associations sportives' (63 %) et 'activités scolaires' (59 %). Dans le cadre des 'activités scolaires' sont notamment financés les abonnements pour les livres scolaires, les classes de forêt/de mer/sportives/... et les voyages scolaires.

Ce top dix se compose essentiellement d'activités sportives, sociales et culturelles auxquelles les bénéficiaires participent individuellement. Les activités de groupe organisées de la catégorie 3⁶⁴ n'entrent pas en ligne de compte ici. Des activités de la catégorie 4⁶⁵ n'y sont pas représentées non plus. Toutefois, nous souhaitons faire remarquer que les cours d'informatique sont également repris dans la catégorie 'cours divers'.

⁶¹ Manifestations sportives, sociales et culturelles

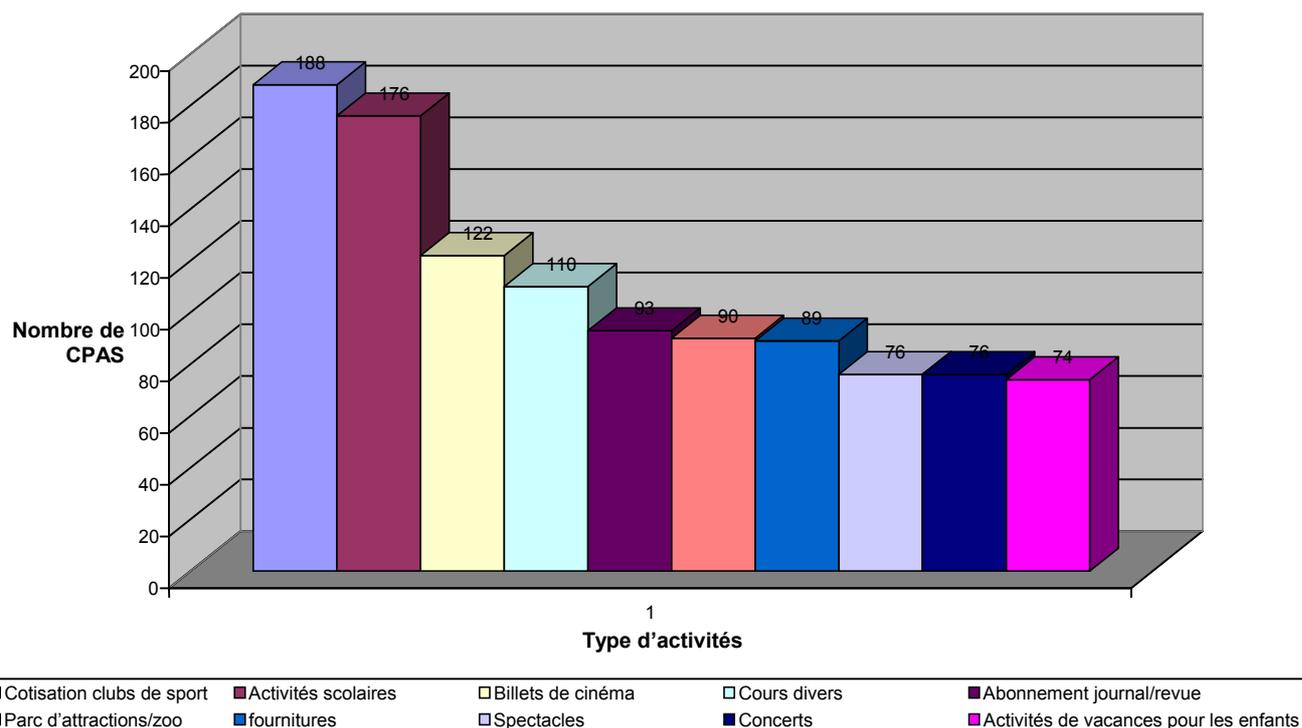
⁶² Soutien et financement d'initiatives par et pour le groupe cible

⁶³ Soutien et financement des TIC

⁶⁴ Soutien et financement d'initiatives par et pour le groupe cible

⁶⁵ Soutien et financement des TIC

Top 10 des activités en 2004 - Flandre



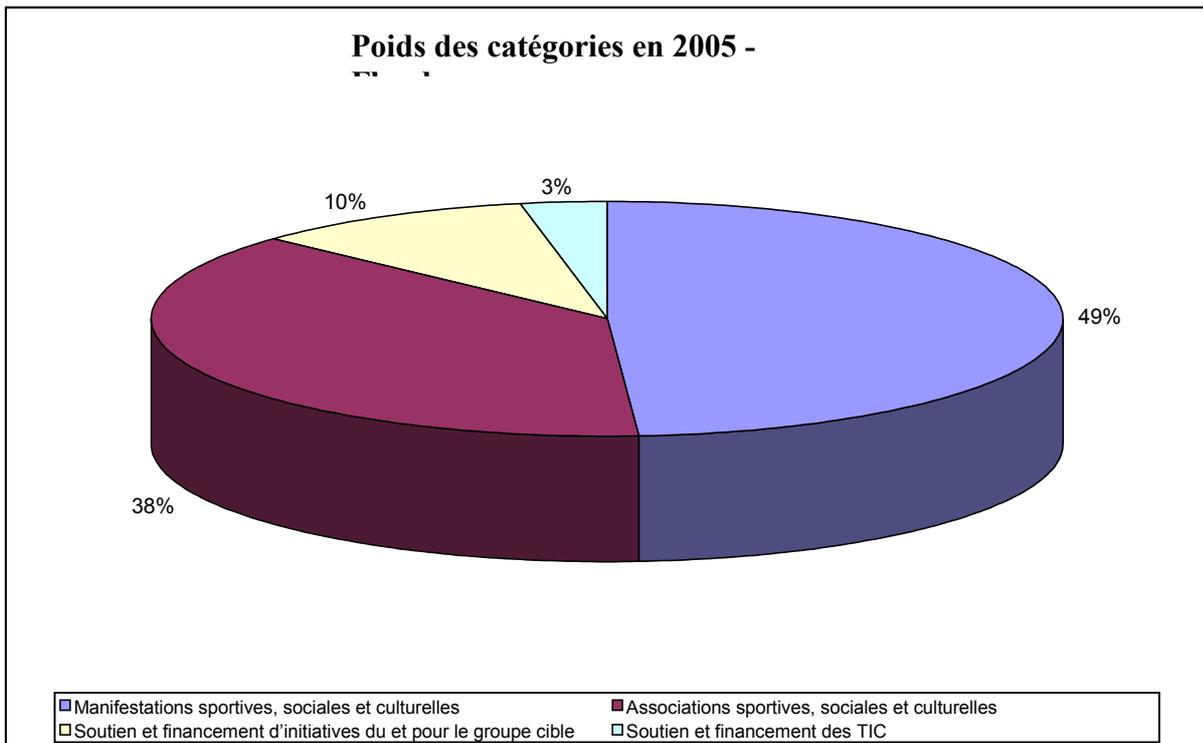
III.4.3.b. Activités en 2005

En 2005, nous observons quelques glissements. La proportion de la catégorie 1⁶⁶ a augmenté et représente désormais la catégorie la plus importante. Ce changement intervient au détriment de la catégorie 2⁶⁷. Les activités de la catégorie 4⁶⁸ ont légèrement augmenté, mais conservent toujours une présence minimale.

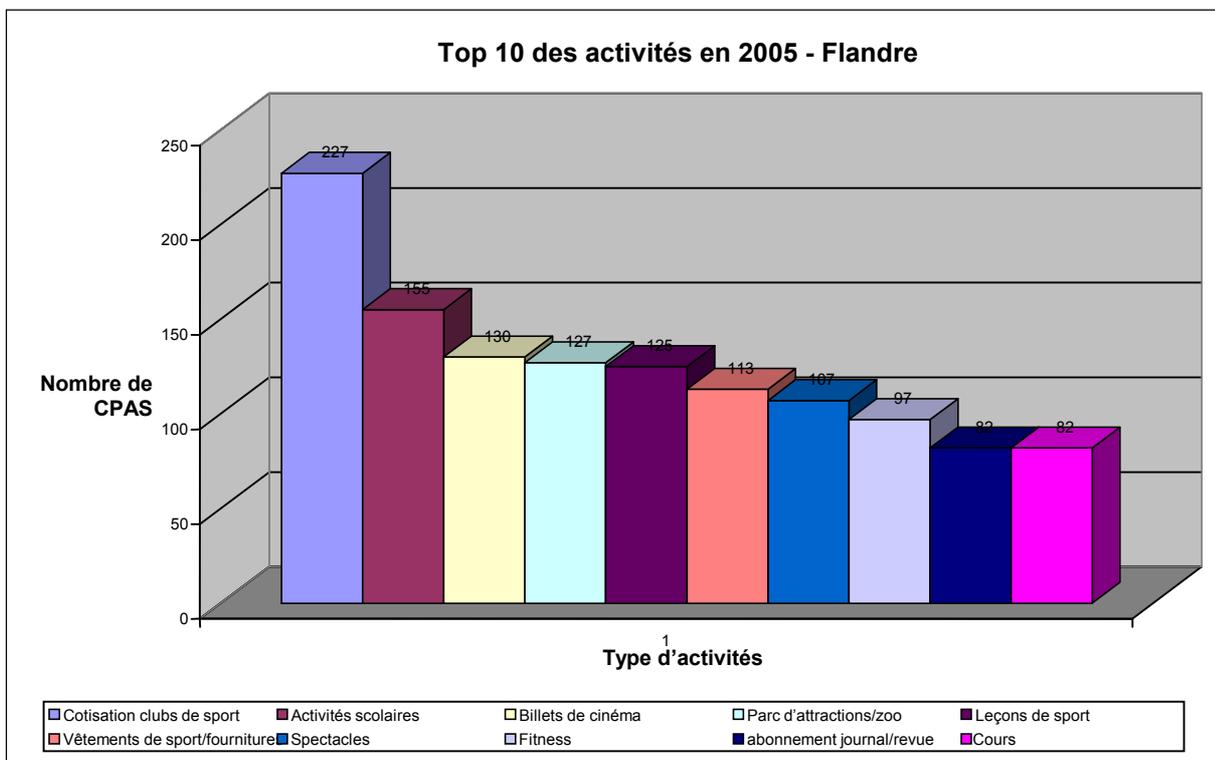
⁶⁶ Manifestations sportives, sociales et culturelles

⁶⁷ Associations sportives, sociales et culturelles

⁶⁸ Soutien et financement des TIC

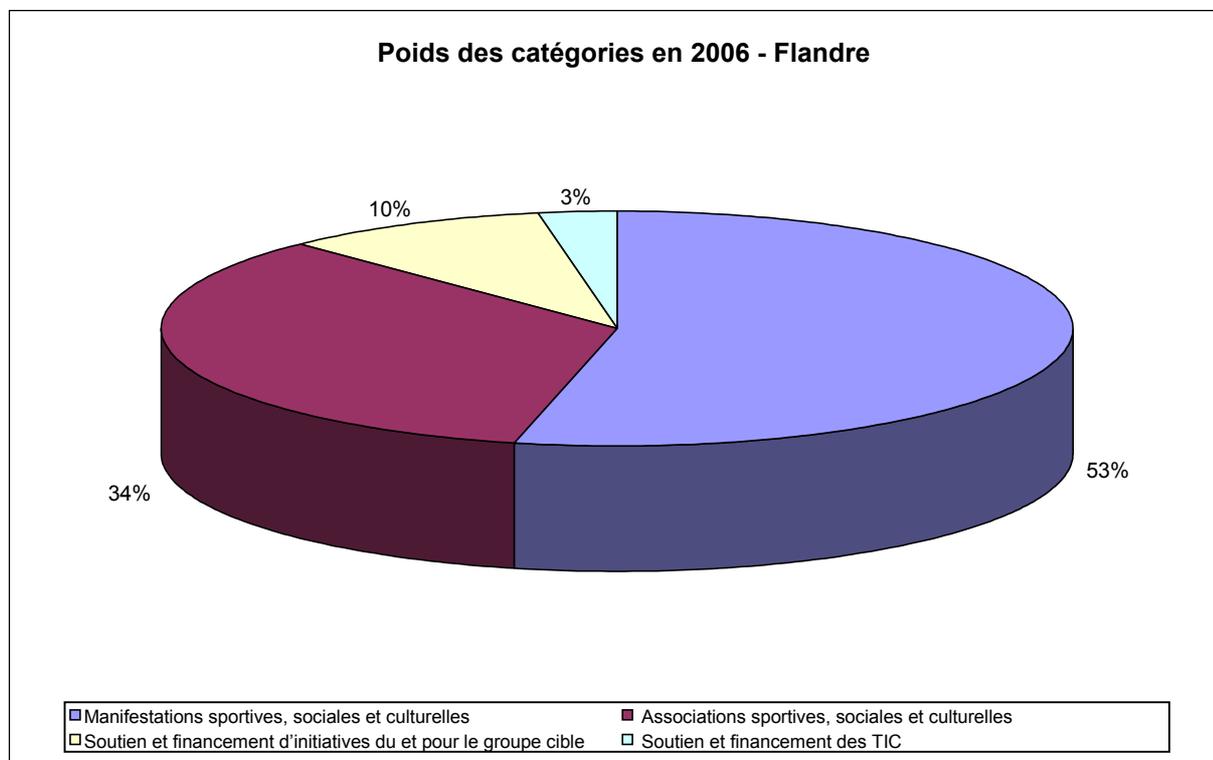


En 2005, nous observons peu d'évolution. Les catégories 'Participation à des associations sportives' et 'activités scolaires' restent les activités les plus financées. Dans le reste du top 10, nous remarquons quelques glissements : trois des dix activités sont des activités sportives. Toutefois, l'accent est de nouveau mis sur des activités individuelles.



III. 4. 3. c. Activités en 2006

En 2006, nous constatons une augmentation constante de la catégorie 1⁶⁹, dans laquelle nous retrouvons plus de la moitié des activités. Cette situation continue à jouer en défaveur de la catégorie 2⁷⁰. En 2006, l'attention accordée aux TIC reste également très minime.



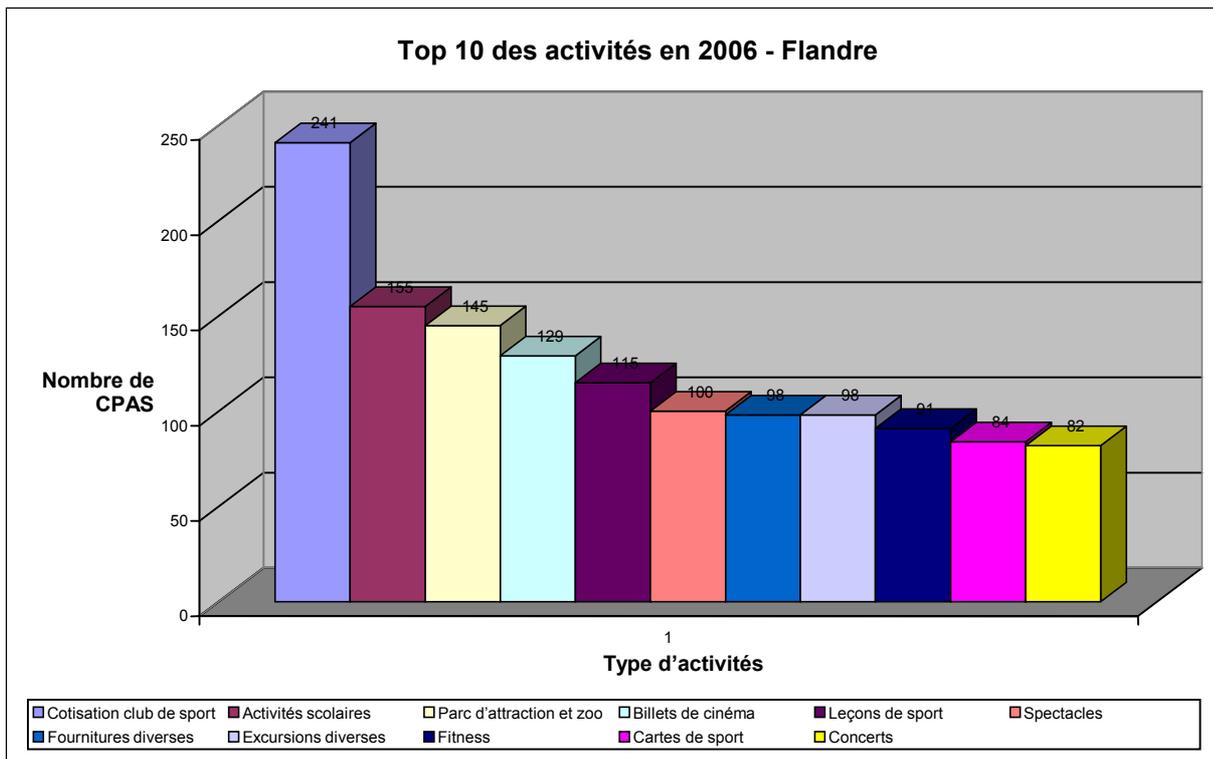
En 2006, les catégories '*participation des associations sportives*' et '*activités scolaires*' sont toujours en tête du top 10. En ce qui concerne les autres activités, nous remarquons à nouveau quelques glissements. La présence d'activités sportives enregistre encore une progression. Pour la troisième année consécutive, l'accent est mis sur les activités individuelles. En d'autres termes, les catégories 3⁷¹ et 4⁷² ne sont pas représentées dans ce top dix.

⁶⁹ Manifestations sportives, sociales et culturelles

⁷⁰ Associations sportives, sociales et culturelles

⁷¹ Soutien et financement d'initiatives par et pour le groupe cible

⁷² Soutien et financement des TIC



III. 4. 3 .d. Conclusion

Au cours des trois années, nous n'observons qu'une faible évolution en ce qui concerne le type d'activités financées par cette mesure. Ceci nous permet de conclure que les CPAS ne modifient que peu, voire pas du tout leur méthode de travail.

Toutefois, nous constatons la présence de plus en plus fréquente d'activités sportives. Les activités scolaires prennent toujours une place importante.

Ce qui est remarquable, c'est la forte présence d'activités auxquelles l'on participe individuellement. Les activités de groupe organisées et les initiatives axées sur la fracture numérique font défaut dans le top dix. Nous tenterons d'en découvrir la raison dans les interviews.

III. 4. 4. Partenariats

Tout comme à Bruxelles et en Wallonie, en Flandre, les rapports finaux ne nous permettent pas de déduire des informations fiables en ce qui concerne la collaboration avec des tiers.

En 2004 et 2005, nous ne retrouvons aucune information sur la collaboration dans 80 % des *'formulaire B'* introduits. En 2006, ce taux s'élève même à 90 %.

En ce qui concerne les CPAS qui indiquent collaborer, nous constatons que leur collaboration repose rarement sur un partenariat officiel.

Toutefois, lorsqu'il y a collaboration, celle-ci intervient principalement avec différents services communaux (par exemple : service des sports, service de la jeunesse, service de la culture, etc.), associations locales (notamment les associations qui donnent la parole aux pauvres), organisations sociales (par exemple, le centre d'aide sociale générale) et les organismes de formation.

Nous tenterons de découvrir la cause du peu d'attention accordé à la collaboration dans les interviews approfondies. Vous pourrez trouver les résultats de ces interviews au chapitre suivant.

III. 5. Conclusions de l'analyse quantitative

Le codage des rapports finaux (Formulaire B) constitue un problème. Il existe notamment peu d'uniformité entre les rapports finaux, ce qui engendre un mauvais codage et des interprétations erronées.

Répartition des moyens financiers :

- Le montant total affecté à la 'participation sportive, sociale et culturelle' augmente considérablement entre 2004 et 2006 dans la Région de Bruxelles-Capitale et en Flandre, respectivement de 40 % et de 44 %.
- En Région bruxelloise, nous observons une préférence pour la catégorie 3⁷³ 'soutien et financement d'initiatives du et pour le groupe cible'.
- Il existe une répartition équilibrée entre les catégories 1⁷⁴, 2⁷⁵ et 3⁷⁶, tant en Flandre qu'en Wallonie.
- La catégorie 4⁷⁷ est sous-représentée dans les trois régions (2-3 %).
- Nous constatons qu'une grande attention est accordée aux activités individuelles.

Groupe cible :

- Dans la Région de Bruxelles-Capitale, nous retrouvons le plus grand nombre de participants dans la catégorie 3⁷⁸ (2004 et 2005 : 65% ; 2006 : 90%).
- En Wallonie et en Flandre, nous trouvons la plupart des participants dans les catégories 1⁷⁹ et 3⁸⁰.
- La catégorie 4 touche le moins d'utilisateurs dans les trois régions.
- Ce sont principalement les enfants, les familles et les seniors qui sont touchés.

Activités :

- En Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale, nous observons une évolution qui tend vers l'équilibre entre les activités des catégories 1⁸¹, 2⁸² et 3⁸³.

⁷³ Soutien et financement d'initiatives par et pour le groupe cible

⁷⁴ Manifestations sportives, sociales et culturelles

⁷⁵ Participation à des associations sportives, sociales et culturelles

⁷⁶ Soutien et financement d'initiatives par et pour le groupe cible

⁷⁷ Soutien et financement des TIC

⁷⁸ Soutien et financement d'initiatives par et pour le groupe cible

⁷⁹ Manifestations sportives, sociales et culturelles

⁸⁰ Soutien et financement d'initiatives par et pour le groupe cible

⁸¹ Manifestations sportives, sociales et culturelles

⁸² Participations des associations sportives, sociales et culturelles

⁸³ Soutien et financement d'initiatives par et pour le groupe cible

- En Flandre, plus de la moitié des activités appartiennent à la catégorie 1⁸⁴.
- La catégorie 4⁸⁵ est peu représentée dans les trois régions.
- Nous remarquons que les activités sportives et les activités scolaires sont légèrement accentuées.

Partenariats :

- Nous disposons de trop peu d'informations pour formuler des conclusions fiables, surtout en Flandre.
- Dans les informations dont nous disposons, nous relevons, à Bruxelles, des partenariats surtout dans la catégorie 3⁸⁶.
- Dans les informations dont nous disposons, nous observons des partenariats dans les catégories 1⁸⁷, 2⁸⁸ et 3⁸⁹.

⁸⁴ Manifestations sportives, sociales et culturelles

⁸⁵ Soutien et financement des TIC

⁸⁶ Soutien et financement d'initiatives par et pour le groupe cible

⁸⁷ Manifestations sportives, sociales et culturelles

⁸⁸ Cotisations des associations sportives, sociales et culturelles

⁸⁹ Soutien et financement d'initiatives par et pour le groupe cible

IV. RESULTATS DE L'ETUDE QUALITATIVE

IV. 1. Échantillonnage

Afin de réaliser notre étude qualitative nous avons choisi un échantillon de 40 CPAS, 20 en Flandres, 5 en Région de Bruxelles-Capitale et 15 en Wallonie.

Les critères de sélection retenus pour constituer notre échantillon sont les CPAS ayant été retenus une première fois pour l'évaluation effectuée en 2004, ainsi que les CPAS ayant présenté leur projet culturel réalisé dans le cadre du subside « Participation » lors de la fête des « 30 ans des CPAS » (1/03/2007) et dans le Guide pratique pour l'utilisation du subside octroyé aux CPAS pour promouvoir la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif de leurs usagers⁹⁰. De plus, cette sélection répond au critère d'une répartition géographique équilibrée : chaque province est représentée et un équilibre entre grandes villes, petites villes et communes rurales a été visé au mieux.

En effet, comme l'indiquait le dernier rapport d'évaluation, le contexte dans lequel un CPAS travaille influe fortement sur les décisions prises, sur le mode d'affectation des ressources, sur la délimitation du groupe cible, sur les partenariats, etc. Le cadre social, économique et géographique peut influencer sur les possibilités existant dans la commune où le CPAS est actif. (Clé, Mechbal, 2004)

Les CPAS suivants ont été sollicités pour participer à l'étude :

- Flandre : Beringen, Blankenberge, Bruges, Buggenhout, Dendermonde, Dixmude, Dilbeek, Duffel, Geel, Geraardsbergen, Genk, Gand, Hasselt, Hechtel Eksel, Knokke Heist, Courtrai, Leuven, Mechelen, Ternat et Turnhout
- Région de Bruxelles Capitale : Ville de Bruxelles, Ixelles, Saint-Gilles, Schaarbeek et Uccle
- Wallonie : Arlon, Ans, Mons, Bertrix, Gembloux, Huy, Liège, Morlanwelz, Namur, Rixensart, Sambreville et Tubize

Nous avons promis l'anonymat à nos répondants. Cela leur a permis de parler librement. C'est pourquoi nous ne donnons pas beaucoup d'informations sur la situation spécifique des CPAS qui ont collaboré à cette étude.

⁹⁰ Ann CLÉ, *Participation culturelle, sportive et sociale. Nouvel horizon pour les CPAS*, SPP Intégration Sociale, Lutte contre la pauvreté et Économie Sociale, Bruxelles, 2005.

L'interview a été réalisée avec la/les personne(s) qui connaissai(en)t le mieux la mise en œuvre de la mesure.

De ce fait, les répondants occupaient différentes fonctions dans les CPAS interrogés : assistant social, assistant social dirigeant, chef du service social, etc.

Divers collaborateurs étaient également présents à certaines interviews.

IV. 2. Analyse des entretiens des CPAS

IV. 2. 1. Présentation de l'échantillon

IV. 2. 1. a. CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

➤ **Bruxelles-Ville**

Situation géographique : La commune de la Ville de Bruxelles se trouve au centre de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle a des frontières communes avec Etterbeek, Ixelles, Watermael-Boitsfort, Uccle, Saint-Gilles, Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht, Jette, Evere, Schaerbeek et Saint-Josse. Au Nord, la commune est limitrophe du Brabant Flamand (Wemmel, Grimbergen, Vilvoorde, Machelen, Steenokkerzeel et Zaventem).

Caractéristiques de fonctionnement : Le subsidie fait partie du Département communication au sein duquel la Cellule intercommunication gère la coordination du subsidie « Participation ». Néanmoins, dans chaque département du Centre Public d'Action Sociale de la Ville de Bruxelles, il y a un référent culturel qui se charge de la promotion des activités concernant le subsidie « Participation ». Ce choix des référents culturels se fait sur base volontaire, ce qui nous permet de croire que les assistant(e)s sociaux(ales) ont une certaine sensibilité à la culture.

➤ **Ixelles**

Situation géographique : Le rendez-vous a eu lieu au 65A, rue Jean Paquet. Ixelles est une commune du Sud-Est de Bruxelles. Elle est délimitée par les communes de Bruxelles-Ville, Saint-Gilles, Forest, Uccle, Watermael-Boitsfort, Etterbeek et Auderghem.

Caractéristiques de fonctionnement : Le subsidie « Participation » est géré par le Service de l'aide sociale, indépendant de la cellule socio-culturelle. Le service dépend directement du secrétariat général. Le Comité Spécial Participation Socio-Culturelle (CSPSC) se réunit une à deux fois par mois. Le service compte trois travailleurs, mais

les assistant(e)s sociaux(ales) des autres services se chargent de la diffusion de l'information auprès du public-cible.

➤ **Saint-Gilles**

Situation géographique : Commune du Sud de Bruxelles. Elle est délimitée par les communes de Bruxelles-Ville, Ixelles, Forest et Anderlecht.

Caractéristiques de fonctionnement : La personne responsable du subside travaille, à mi-temps, à la coordination des activités relatives au subside « Participation ». Le subside est pris en charge au sein du Service social. Ce sont les assistant(e)s sociaux(ales) qui sont en charge de la sensibilisation et de la distribution du subside auprès du public-cible. Afin d'uniformiser le travail, Myrrhine Kulcsar a fait parvenir une fiche culture informative auprès des différent(e)s assistant(e)s sociaux(ales).

➤ **Schaerbeek**

Situation géographique : La commune de Schaerbeek se situe au Nord de Bruxelles. Elle est limitée par les communes de Bruxelles-Ville, Saint-Josse, Etterbeek, Evere et Woluwe-Saint-Lambert.

Caractéristiques de fonctionnement : La gestion du subside « Participation culturelle, sociale et sportive » est réalisée de deux manières différentes selon qu'il s'agisse d'une aide individuelle ou d'une activité collective. En ce qui concerne les aides individuelles, la gestion se passe au sein de la branche sociale du Service insertion. Les assistant(e)s sociaux(ales) font connaître les différentes possibilités aux usagers et les renvoient vers le Service culture. Elles se chargent d'une première prise de contact.

En ce qui concerne activités collectives, le CPAS de Schaerbeek possède un Service culture, autonome, constitué de deux référents culturels qui se chargent de la promotion et de la réalisation des différentes activités proposées par le CPAS au public-cible. Des permanences culturelles ont également été mises en place.

➤ **Uccle**

Situation géographique : La commune d'Uccle est voisine de celles de Forest, Bruxelles-Ville et Watermael-Boitsfort. Au Sud, elle est limitrophe de la province du Brabant Flamand (Drogenbos, Linkebeek et Rhode-Saint-Genèse).

Caractéristiques de fonctionnement : Une référente culturelle est engagée à mi-temps pour s'occuper du subside « Participation ». Elle en fait la promotion et se charge

d'organiser des activités collectives. Les affaires relatives à ce subside dépendent directement du Service des Affaires Générales, en relation avec la direction. La volonté de l'extraire du Service social se justifie par la peur de voir les affaires relatives au subside « Participation » se noyer parmi les autres affaires courantes du Service social.

IV. 2. 1. b. CPAS de la Région wallonne

➤ **Ans**

Situation géographique : La commune d'Ans se situe en Province de Liège. Elle est limitrophe des communes de Liège, Saint-Nicolas, Grâce-Hollogne, Awans et Juprelle.

Caractéristiques de fonctionnement : Le subside n'appartient pas à un service en particulier. Tous les services en font la promotion, lors des permanences. Le référent culturel, qui utilise un temps de travail d'environ un mi-temps, propose des agendas annuels qui sont votés au niveau du Conseil Communal et de la Région Wallonne, puisque le travail culturel au sein du CPAS d'Ans se fait grâce à deux subsides différents, celui de la Région Wallonne et celui du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie Sociale.

➤ **Arlon**

Situation géographique : Chef-lieu de la Province de Luxembourg, la commune d'Arlon est limitrophe des communes de Habay, Attert, Etalle, Saint-Léger et Messancy. À l'Est, la commune possède une frontière avec le Grand-Duché de Luxembourg.

Caractéristiques de fonctionnement : Le subside « Participation » est rattaché au Service social du CPAS d'Arlon. Les assistants sociaux se chargent, lors de leurs permanences, de la promotion du subside. Une coordinatrice se charge de la centralisation et de la coordination des différents partenariats et des activités proposées dans le cadre du subside. Elle est attachée à ce poste à mi-temps.

➤ **Bertrix**

Situation géographique : Située en Province de Luxembourg, la commune de Bertrix est limitrophe des communes de Libin, Libramont-Chevigny, Neufchâteau, Herbeumont, Florenville, Bouillon et Paliseul.

Caractéristiques de fonctionnement : Les affaires culturelles relatives au subside « Participation » ne sont pas gérées au sein d'un service à part entière. Les différentes tâches concernant la mesure sont dispersées dans plusieurs services. Le Service social

général s'occupe des aides individuelles et des différents chèques sport, cinéma... Les activités collectives sont gérées depuis le Service jeunesse. Les tickets « Article 27 » sont gérés depuis le Service de réinsertion socio-professionnelle. Ce sont les assistants sociaux des différents services qui s'occupent de la gestion quotidienne du subside.

➤ **Gembloux**

Situation géographique : Située en Province de Namur, la commune de Gembloux est limitrophe des communes de La Bruyère, Eghezée, Namur, Jemeppe-sur-Sambre et Sombreffe. Au Nord, elle est délimitée par la Province du Brabant Wallon (Chastre, Walhain, Perwez).

Caractéristiques de fonctionnement : Les affaires relatives au subside « Participation » sont gérées depuis le Service de réinsertion socio-professionnelle. Aucun temps n'est dégagé des plages horaires des travailleurs sociaux pour la gestion de la mesure. Les aides individuelles sont quant à elles gérées depuis le Service d'aide sociale.

➤ **Huy**

Situation géographique : Située en Province de Liège, la commune de Huy est limitrophe des communes de Wanze, Amay, Modave et Marchin. Au Sud, elle est délimitée par la Province de Namur (Andenne, Ohey).

Caractéristiques de fonctionnement : Le responsable du subside est habilité à prendre des décisions concernant toute subvention inférieure à un barème fixé par le Conseil. Au-delà de ce barème, toute décision de subvention est prise par le Conseil des Affaires sociales du CPAS.

➤ **Liège**

Situation géographique : Chef-lieu de la Province de Liège, la commune de Liège est limitrophe des communes de Juprelle, Ans, Herstal, Oupeye, Visé, Blégny, Beyne, Chaudfontaine, Esneux, Seraing et Saint-Nicolas.

Caractéristiques de fonctionnement : Le subside « Participation » ne possède pas de service propre, il est géré depuis la Cellule d'aide sociale. Aucune information complémentaire concernant les caractéristiques de fonctionnement n'a été fournie.

➤ **Mons**

Situation géographique : Chef-lieu de la Province de Hainaut, la commune de Mons

est limitrophe des communes de Jurbise, Soignies, Le Roeulx, La Louvière, Estinnes, Quévy, Frameries, Quaregnon et Saint-Ghislain.

Caractéristiques de fonctionnement : Les affaires relatives au subside « Participation » sont gérées depuis la cellule insertion sociale du Service de réinsertion socio-professionnelle. Il n'y a pas de temps propre accordé aux affaires culturelles, celles-ci sont traitées au quotidien, à côté des affaires de réinsertion socio-professionnelle.

➤ **Morlanwelz**

Situation géographique : Située en Province de Hainaut, la commune de Morlanwelz est limitrophe des communes de La Louvière, Manage, Chapelle-Lez-Herlaimont, Fontaine-l'Évêque, Anderlues et Binche.

Caractéristiques de fonctionnement : Les affaires relatives au subside « Participation » sont gérées depuis le Service des Affaires sociales du CPAS de Morlanwelz. Les huit assistants sociaux du service s'occupent de la promotion du subside auprès des usagers. La référente culturelle s'occupe, à raison de 19 heures par semaine, de la gestion du subside, ce qui permet d'avoir une aide globale. Les assistants sociaux ont participé à une séance d'information expliquant l'Arrêté royal relatif à l'épanouissement personnel et à la participation sociale, culturelle et sportive afin de les sensibiliser à la mesure.

➤ **Namur**

Situation géographique : Chef-lieu de la Province de Namur, la commune de Namur est limitrophe des communes de Gembloux, La Bruyère, Eghezée, Fernelmont, Andenne, Gesves, Assesse, Profondeville, Floreffe et Jemeppe-sur-Sambre.

Caractéristiques de fonctionnement : Les affaires relatives au subside de « Participation sociale, culturelle et sportive » sont gérées depuis le Service d'aide individuelle. Depuis peu a été créée la coordination du subside, confiée à Madame Catherine Palate. Elle consacre un mi-temps à cette tâche.

➤ **Rixensart**

Situation géographique : Située en Province du Brabant Wallon, la commune de Rixensart est limitrophe des communes de Wavre, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Lasne et La Hulpe. Au Nord, elle est délimitée par la Province du Brabant Flamand (Overijse).

Caractéristiques de fonctionnement : L'organisation des affaires relatives au subside

« Participation » est gérée depuis le service social du CPAS. Aucune plage horaire spécifique n'est dégagée dans son emploi du temps pour cette tâche. Le subsidé « Participation » est géré comme affaire courante du Service social.

➤ **Sambreville**

Situation géographique : Située en Province de Namur, la commune de Sambreville est limitrophe des communes de Sombreffe, Jemeppe-sur-Sambre et Fosses-la-Ville. À l'Ouest, elle est délimitée par la Province de Hainaut (Aiseau-Presles, Farciennes, Fleurus).

Caractéristiques de fonctionnement : Il n'existe aucun service propre pour la gestion au quotidien des affaires relatives au subsidé « Participation ». Cela n'est pas dû à un manque de volonté mais bien à un manque de moyens financiers et humains. Les affaires relatives au subsidé « Participation » sont gérées depuis le Service social général. Les assistantes sociales rentrent les dossiers au Conseil social qui statue sur les différentes requêtes. Il semble qu'aucune assistante sociale n'ait une vue d'ensemble de ce qui est fait concernant le subsidé.

➤ **Tubize**

Situation géographique : La commune de Tubize se situe en Province de Brabant Wallon. Elle est limitrophe de Braine-le-Château, Ittre et Rebecq. Au Nord, elle est délimitée par la Province du Brabant Flamand (Pepingen, Halle) tandis qu'au Sud se trouve la Province de Hainaut (Braine-le-Comte).

Caractéristiques de fonctionnement : Aucun renseignement concernant les caractéristiques de fonctionnement relative au subsidé « Participation » n'a pu être fourni.

IV. 2. 2. Le passé

IV. 2. 2. 1. Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

Lors de nos entretiens, nous avons demandé aux référents culturels si les usagers des CPAS formulaient des demandes concernant les activités culturelles avant l'arrivée du subsidé « Participation ». Nous leur avons également demandé si le CPAS était déjà actif dans ce domaine avant l'arrivée du subsidé. Enfin, nous avons tenté de savoir de quelle manière les travailleurs sociaux ont accueilli le subsidé « Participation ».

Il est très important d'avertir le lecteur que les questions relatives au contexte de

travail concernant le domaine de la « Participation culturelle, sociale et sportive », et ce avant que le subside ne fasse son apparition, sont très souvent restées sans réponses. En effet, les référents culturels chargés de la gestion du subside ne se trouvaient généralement pas à ce poste lors de sa création. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi, pour ce point, d'élaborer une analyse comparative basée sur les entretiens effectués cette année et les résultats émanant des entretiens effectués en 2004 dans le cadre du premier rapport d'évaluation concernant le subside « Participation ».

IV. 2. 2. 1. a Aviez-vous déjà senti un besoin avant que la mesure ne soit d'application ?

Grâce aux entretiens, nous pouvons remarquer que rares étaient les usagers qui formulaient des demandes relatives à une quelconque activité concernant la participation culturelle, sociale et sportive avant l'arrivée du subside.

Commune I : « Nos usagers ne nous formulaient aucune demande concernant des activités culturelles. Leur situation ne leur laissait aucune place pour ce genre de requête spontanée. »

Commune III : « Vous savez, nos usagers sont dans une telle situation de besoin que si vous ne leur dites pas : *Vous savez, vous avez droit à ça, et à ça pour votre loisir et épanouissement personnel*, ils ne vont jamais formuler une demande hors de proposition de son assistante sociale. »

À travers ces témoignages, nous nous rendons compte qu'une explication à l'absence de demande se trouverait dans le fait qu'aucune place n'était faite à ce genre de requête au sein de la structure du CPAS. Ainsi, l'absence de demande s'explique plus par un manque d'opportunité pour la formuler que par une absence de besoin. Cette idée est appuyée par notre étude quantitative (cfr. le chapitre III.2.1 Répartition financière du subside). En effet, nous y avons constaté que le budget réparti au sein du subside a augmenté de plus de 40 % de 2004-2005 à 2006-2007.

Néanmoins, lorsqu'une demande était formulée, elle concernait toujours un enfant et se rapportait au milieu scolaire de celui-ci.

Commune II : « Nos usagers ne nous faisaient pas de demande concernant la

culture. Les seules demandes que nous avons concernaient des activités scolaires pour des enfants de nos usagers. »

Commune I : « Ce que nous avons comme demande relevait des voyages scolaires, des abonnements à des revues scolaires... Jamais aucune demande pour des adultes. »

IV. 2. 2. 1. b Le CPAS était-il déjà actif dans le domaine de la participation culturelle, sociale et sportive ?

En Région de Bruxelles-Capitale, deux interlocuteurs nous ont donné des informations concernant ce point.

Commune III : « Il y avait déjà une ouverture au culturel au sein de notre équipe. Nous proposons des pièces de théâtre où étaient invités les usagers et le personnel du CPAS. La volonté était là lors de l'arrivée du subside. Nous bougions beaucoup. »

Commune I : « Au début, nous travaillions avec les tickets « Article 27 ». Ensuite, le subside « Participation » est venu gonfler notre budget consacré à la culture. La volonté existait avant les moyens. »

Les autres interlocuteurs n'ont pas été en mesure de nous informer des actions éventuelles réalisées par le CPAS avant l'arrivée du subside. Ceci s'explique par le fait qu'ils ne se trouvaient pas en place lors de l'arrivée du subside « Participation ».

IV. 2. 2. 1. c Quel accueil a reçu le subside au sein de l'équipe de travailleurs sociaux ?

Pour ce qui est de l'accueil du subside « Participation » au sein du plan d'action global du CPAS, nous nous retrouvons face à des avis partagés.

Pour certains, ce subside vient donner un second souffle au travail des assistant(e)s sociaux(ales), leur permettant ainsi de passer d'une relation avec les usagers caractérisée par le contrôle vers une relation plus équilibrée, et donc constructive.

Commune I : « Je trouve que j'ai beaucoup de chance de travailler avec le subside « Participation ». Grâce à lui, j'entretiens des relations privilégiées avec les usagers de notre CPAS. Je reçois beaucoup de remerciements très chaleureux qui me permettent de tenir bon et de continuer mon combat pour un épanouissement personnel et une

réalisation de soi malgré les difficultés rencontrées dans la vie. »

Commune IV : « Ce subside vient donner un second souffle aux bénéficiaires en leur permettant de sortir de leur quotidien oppressant et si destructeur pour l'estime de soi. Nous avons l'occasion de rompre, même si c'est pour un instant, le quotidien si difficile de nos usagers. »

Néanmoins, il est difficile, pour certains travailleurs sociaux de se débarrasser d'une certaine méfiance quant au bienfait de ce subside d'un point de vue purement laborieux. En effet, certains d'entre eux ont peur de voir accroître les chances pour un usager de tomber dans ce qui est communément appelé le « piège à l'emploi ».

Commune IV : « Vous savez, avec le Fond Energie et autres avantages extra allocation du Revenu d'Intégration Sociale (RIS), nos usagers n'ont aucun intérêt à travailler. S'ils bossent, du jour en lendemain, ils vont se retrouver avec 1000 ou 1100 € et ne pourront plus du tout avoir tous les avantages. Ce qui a pour conséquence que leur niveau de vie va baisser. Nous sommes face à un réel paradoxe qui pose beaucoup de problèmes. »

De plus, la réticence des travailleurs sociaux face au subside « Participation » provient également de la peur de se voir submergé par une nouvelle masse de travail.

Commune I : « Nous avons un souci de méthodologie. Beaucoup de temps doit être consacré afin d'établir une manière de faire bénéfique pour nos usagers et cohérente afin d'optimiser le subside, alors que du temps supplémentaire ne nous est pas donné. Il y a des priorités dans la vie et, pour nos usagers, la culture n'en fait pas partie. »

Dans une moindre mesure, mais existant tout de même, nous observons un ressentiment de la part des travailleurs sociaux quant aux nouveaux avantages attribués aux usagers. Nous sommes face à un secteur d'épanouissement coûteux que tout travailleur ne peut se permettre. Là encore, « le piège à l'emploi » est à considérer.

Commune IV : « Nos assistants sociaux ne sont pas tous des fans. Il ne faut pas oublier que la culture est un domaine de sensibilité. Si à la base nous n'y sommes pas sensibles, il nous est très difficile d'en faire sa promotion. »

Commune II : « Nous avons un réel souci avec nos travailleurs sociaux. Ils veulent aussi avoir ces bénéficiaires. C'est très dur pour eux de voir des usagers aller à Dour, par exemple, alors qu'eux en rêvent mais ne peuvent se le permettre. Nous sommes face à un paradoxe, quand on travaille, on a moins de possibilité pour des extras. »

IV. 2. 2. 2. Les CPAS de Wallonie

IV. 2. 2. 2. a Aviez-vous déjà senti un besoin avant que la mesure ne soit d'application ?

Très peu d'interlocuteurs se sont exprimés sur d'éventuels besoins avant l'arrivée de la mesure.

Commune VII : « Les travailleurs sociaux du CPAS avaient déjà fait l'objet de requêtes concernant des aides financières pour des activités culturelles. Nous utilisons d'autres fonds pour y répondre. Le subside « Participation » nous a permis de réaliser un bien meilleur travail dans ce domaine. »

IV. 2. 2. 2. b Le CPAS était-il déjà actif dans le domaine de la participation culturelle, sociale et sportive ?

Certains CPAS de la Région Wallonne étaient déjà actifs dans le domaine de la culture grâce à d'autres types de subside. C'est pourquoi le subside sera considéré par certains comme une véritable aubaine leur permettant de faire un travail en profondeur. De plus, ce subside va leur permettre de collaborer avec des gens de qualité et compétents dans le domaine de la culture.

Commune VI : « Le CPAS n'était pas du tout actif dans le domaine de la culture à l'arrivée du subside. »

Commune VII : « Avant l'arrivée du subside « Participation », le CPAS était déjà actif dans le domaine. Par exemple avec *l'association publique des chômeurs*. Nous avons aussi un subside de la Région Wallonne qui nous permet de toucher un public mixte. »

Commune VIII : « Notre CPAS était déjà actif avant l'arrivée du subside. Nous avons des conventions de partenariats avec des musées, des activités culturelles étaient proposées et nous travaillions déjà avec les tickets *Article 27*. »

Commune IX : « Nous avons déjà une tradition culturelle au sein du CPAS lors de l'arrivée du subside « Participation ». Nous travaillions avec les tickets *Article 27*, en partenariat avec des Centres culturels. Donc, pour nous, le subside tombait à point. »

Commune XII : « Nous étions déjà actifs avec le CPAS, le subside nous a permis de gonfler notre fond culture et faire beaucoup plus de choses. »

IV. 2. 2. 2. c Quel accueil a reçu le subside au sein de l'équipe de travailleurs sociaux ?

L'accueil réservé au subside en Région Wallonne fut très partagé. Les uns, à l'instar des travailleurs sociaux bruxellois, furent très réticents à l'égard d'une aide supplémentaire destinée à leurs usagers par peur de tomber dans le « piège à l'emploi ». Les autres ont eu peur de se voir submergés de travail sans que des moyens nécessaires ne leur soient alloués pour mener à bien cette tâche supplémentaire.

Mais, dans une grande majorité des cas, le subside a connu un très bon accueil en Région Wallonne puisque de nombreux CPAS étaient déjà actifs dans le secteur de la culture. De plus, le subside a été considéré, dans certains cas, comme une possibilité qui était offerte de changer l'image des Centre Public d'Action Sociale et de créer des nouveaux rapports entre les travailleurs sociaux et les usagers.

Commune VI : « À l'arrivée du subside, les assistants sociaux lui étaient réticents en raison du surplus de travail qu'il représentait. Mais depuis, cela va mieux car des mesures pour alléger ce surplus de travail ont été prises. Par exemple, les demandes des usagers ne doivent plus passer obligatoirement par le Conseil, ce qui représente une charge administrative en moins. De plus, il nous a été difficile de voir ce qui pouvait être fait avec le subside. »

Commune VII : « Le subside a reçu un accueil favorable car il permet de réaliser un meilleur travail dans le domaine de la culture mais aussi, et surtout, il a permis de créer un nouvel axe au CPAS. En effet, avant, les CPAS ne s'occupaient que de la réinsertion socio-professionnelle, ce qui impliquait une relation de contrôle avec nos usagers, mais, depuis l'arrivée du subside, l'axe de réinsertion sociale a été créé avec un tout autre rapport des usagers à l'institution. »

Commune IX : « Le subside a reçu un fort soutien de la part de tout le personnel. Étant donné que nous étions déjà actifs dans le domaine, tout le personnel était convaincu de son bienfait. De plus, le subside nous a permis de faire appel à des gens compétents dans le domaine de l'animation culturelle. »

Commune X : « Nous avons eu des débuts difficiles en terme d'organisation interne et d'utilisation adéquate du subside. Mais actuellement, on commence à prendre des

bons repères. »

Commune XI : « Le subside est arrivé au début des restrictions financières au sein de notre CPAS et donc il est tombé à point pour sauvegarder des activités qui existaient déjà. De plus, nous avons pu en financer de nouvelles. »

Commune XII : « Les assistants sociaux étaient très réticents par rapport à la mesure à cause du « piège à l'emploi », mais avec l'arrivée du fond énergie ils se sont calmés. »

IV. 2. 2. 3. Conclusions

Pour en revenir au premier rapport d'évaluation ⁹¹, nous pouvons soulever que certains constats reviennent lors des deux études. Nous avons une continuité dans les considérations et les réflexions concernant la période précédant l'arrivée du subside « Participation ».

En effet, dans le Rapport d'évaluation réalisé en 2004, nous pouvions déjà constater que :

➤ *Les usagers étaient peu demandeurs par le passé et les quelques requêtes exprimées concernaient les enfants.* Cette idée se retrouve encore lors de nos entretiens effectués cette année. Le manque de demande provient davantage d'un contexte ne donnant aucune place à ce type de requête que d'une absence de besoin. En effet, il suffit de se rappeler notre étude quantitative (cfr. Chapitre III.2.1 Répartition financière du subside) qui nous montre l'évolution dans le budget consacré à la culture au fil des ans ;

➤ *Rares sont les CPAS bruxellois qui possèdent une véritable tradition d'encouragement et de promotion de la participation de leurs usagers. La plupart d'entre eux n'étaient pas actifs sur ce plan précédemment. Des interventions au profit des enfants étaient toutefois régulièrement accordées.* Néanmoins, une différence est à soulever entre les CPAS bruxellois et les CPAS de la Région Wallonne puisque beaucoup d'entre eux nous font savoir qu'ils étaient déjà actifs dans le domaine culturel avant l'arrivée du subside. La mesure leur a permis de faire un travail de meilleure qualité.

Lors de notre analyse, nous avons pu également constater que la plupart des

⁹¹ Ann CLE et Lamia MECHBAL, *Rapport d'évaluation relatif à la subvention octroyée aux CPAS (Arrêté Royal du 8 avril 2003) afin d'encourager la participation et l'épanouissement social et culturel de leurs usagers*, Bruxelles, 2004.

travailleurs sociaux sont convaincus du bienfait de ce subside. Néanmoins, certains d'entre eux manifestent de la réticence à son égard par peur soit d'accroître le risque du « piège à l'emploi », soit d'être submergés par un travail supplémentaire alors que des moyens supplémentaires ne sont pas donnés. Cette réticence se retrouve aussi bien en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Région Wallonne.

IV. 2. 3. Facteurs et critères ayant contribué à déterminer les modalités d'affectation du subside

Nos entretiens nous ont permis de cerner les critères ayant contribué à déterminer les modalités d'affectation du subside. Nous avons été éclairés quant aux différentes réflexions qui accompagnent le choix des activités proposées et/ou financées par le CPAS.

Lors de notre étude quantitative, nous avons relevé certaines attributions du subside à des activités engendrant débat. Ces activités sont les différents chèques-sports, tickets cinéma, chèques-lire, les activités relatives au domaine scolaire des enfants, le caractère professionnel de certaines formations et la faible importance accordée aux activités concernant la quatrième catégorie⁹² d'activité.

La question soulevée était de savoir si ce type d'activités avait sa place au sein du subside « Participation ». Afin de nous éclairer sur ce sujet, il nous a paru nécessaire d'en discuter avec les différents travailleurs sociaux rencontrés.

IV. 2. 3. 1. Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

IV. 2. 3. 1. a Facteurs et critères

Nous remarquons, à travers nos entretiens, que les travailleurs sociaux bruxellois tentent de faire pour le mieux avec les moyens qui leur sont attribués. Ils tentent de répondre du mieux possible aux besoins de leur public-cible, de toucher un maximum de personnes et de respecter au mieux le caractère participatif de la mesure.

Commune I : « Chaque année, nous optons pour une grosse activité de sensibilisation. Nous proposons à tous nos usagers une sortie cinéma pour aller voir la dernière grosse production hollywoodienne. Le but est de toucher à ce moment un maximum de gens pour les activités futures. »

Commune I : « Nous organisons des « groupes d'initiatives ». Celui-ci se réunit pour discuter d'un projet culturel. Nous aidons le groupe à mettre sur pied une sortie, un

⁹² Soutien et financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication.

atelier ou autre demande. Le seul souci de cette méthode est que la quasi totalité des demandes concerne la culture dite de masse. Ce qui nous pousse à mener des réflexions sur 'qu'est-ce que la culture' ? 'Doit-on à tout prix éviter la culture de masse ?', 'Culture de masse mais culture tout de même ?' »

Commune I : « Notre plus grand souci est de répondre aux besoins de nos usagers tout en les ouvrant à une culture qu'ils ne connaissent pas. C'est pourquoi nous travaillons aussi bien sur base des demandes provenant de nos usagers que sur base de proposition de l'équipe de référents culturels. »

Notre analyse quantitative nous avait déjà permis de nous rendre compte que la plus grande part du subside partait pour des aides individuelles. Lors de nos entretiens cette tendance se confirme.

Commune II : « Nous travaillons beaucoup sur base d'aide individuelle. Par exemple, nous finançons pas mal d'abonnements à des clubs sportifs, des voyages scolaires... Mais nous essayons de proposer des activités collectives comme des sorties au théâtre ou au musée, et ce afin de briser la solitude dans laquelle se trouvent nos usagers. »

Commune III : « C'est surtout de l'aide individuelle que nous finançons. Nous touchons 20 à 30 personnes par jour qui formulent des demandes pour des activités individuelles. »

Commune IV : « Nous accordons beaucoup d'aides individuelles classiques comme des tickets à différents spectacles, des voyages scolaires, des cotisations à des clubs sportifs... Il est très difficile de ne pas tomber dans l'aide sociale. »

Néanmoins, nous pouvons constater un désir de la part des référents culturels d'évoluer de plus en plus vers des activités collectives. Cette volonté ne peut être qu'encouragée au vu de l'essence même du subside. En effet, ce subside se veut avant tout un instrument d'épanouissement personnel permettant aux bénéficiaires une réalisation de soi et une élévation de leur auto-estime leur permettant une réinsertion sociale. Et quel meilleur moyen d'arriver à ce résultat qu'en brisant une solitude pesante et destructrice de la personne grâce à la création de liens sociaux qui permettent une reconnaissance de l'autre, qui nous prouve que nous existons réellement et que nous sommes quelqu'un à part entière ? Voilà les éléments

constituant l'essence même d'un épanouissement personnel. Et quelqu'un qui se réinsère socialement a fait, sans nul doute, un pas très important vers sa réinsertion professionnelle.

Commune II : « Durant l'année, nous proposons davantage de sorties le soir, pour un spectacle. Mais, du coup, nous passons à côté du public familial. C'est pourquoi, en été, nous nous proposons des excursions durant une journée à la mer ou autre. Ces sorties permettent de créer des liens entre les personnes et de rompre ainsi avec leur solitude. Ils commencent à exister pour les autres et donc pour eux. »

Commune III : « Cette année, nous avons accepté un projet d'atelier théâtre pour une jeune fille bénéficiaire du subsidé. Elle va ainsi animer un atelier pour les enfants du CPAS. Nous voyons bien là l'effet boule de neige du subsidé. »

Commune IV : « Nous aimons beaucoup travailler avec des montages d'expositions à thème. Nous exposons le travail artistique réalisé lors des ateliers de nos usagers. C'est toujours très émouvant de voir avec quelle fierté ils montrent leur travail. Vous savez, ils montrent par la même occasion ce qu'ils sont capables de faire. Pour eux, c'est bien plus qu'une simple toile. De plus l'exposition est ouverte à tout public, ce qui permet de changer l'image des usagers du CPAS et de rompre avec la ghettoïsation dont nos usagers souffrent.»

Nous constatons aussi que l'aspect récurrent du subsidé engendre des réflexions très pertinentes des travailleurs sociaux. En effet, au fil des ans, nous constatons que beaucoup d'efforts sont fournis afin de respecter au mieux le caractère participatif du subsidé et donc de rompre avec une simple consommation de la culture. Nous pouvons constater, à travers nos entretiens, l'existence d'un réel désir, chez les référents culturels, de travail à long terme allant dans le sens d'une autonomie des bénéficiaires.

Commune II : « À côté des sorties qui sont proposées, nous organisons des activités qui vont dans la même lignée. Ce choix est animé par le désir de rompre avec une simple consommation de la culture et d'amener notre public vers une participation et une réflexion culturelle qui permettra un éventuel épanouissement personnel. »

Commune V : « Au début, nous utilisons beaucoup le subsidé pour des activités de consommation de la culture. Mais nous avons une réelle volonté de nous tourner de plus en plus vers des activités qui demandent une plus grande participation de la part

du bénéficiaire. »

Nous constatons, également un réel désir de toucher le plus de monde possible.

Commune III : « Afin de toucher le plus d’usagers possible, nous fixons une aide maximale par personne. Nous attribuons 150€/pers/an et 150€/pers/juillet-août. Nous orientons notre public-cible vers d’autres ASBL actives dans le sujet ou vers d’autres services de la commune. »

IV. 2. 3. 1. b Activités posant quelques soucis

◆ « Article 27 » et autres types de chèques

Concernant ce type de financement, notre grande crainte était de nous retrouver avec des CPAS transformés en « guichet de la culture ». Ce qui aurait comme conséquence une réduction du subside à une simple consommation non réfléchie de la culture. Sans oublier que, concernant les « chèques-sports », un double financement était possible puisqu’une part du financement est pris en charge par la Communauté Française Wallonie-Bruxelles.

Commune I : « Nous utilisons les chèques comme moyen d’accrocher les bénéficiaires. Ils nous servent de relais. »

Commune III : « Nous essayons de ne pas juste distribuer les chèques. Un chèque sera accordé s’il s’insère dans le projet de réinsertion de la personne, nous tenterons toujours de connaître la réelle motivation qui se cache derrière une demande. »

Communes IV et II : « Au début, nous financions les chèques-sport avec le subside « Participation » mais plus maintenant. De nos jours, ils sont financés par la Communauté Française. Nous continuons tout de même à travailler avec d’autres types de chèques. »

Commune II : « Pour ce qui est des « Article 27 », nous les distribuons à l’accueil. Le manque de temps nous empêche de faire mieux. La logique veut qu’ils aient droit à X tickets en fonction du nombre de personnes dans la famille. Ce n’est pas possible de confier la distribution à des assistants sociaux car les chèques doivent être distribués chaque mois et les assistants sociaux ne voient les bénéficiaires que tous les trois mois, dans la plupart des cas. »

Commun IV : « Oui, nous travaillons avec les différents chèques qui existent. Mais pour s’assurer que ces chèques sont bien utilisés dans le but d’un épanouissement

personnel nous les distribuons à des moments bien précis afin qu'ils soient utilisés pour le loisir et non pour autre chose. Par exemple, les « chèques lire », nous les distribuons pour la Saint-Nicolas, la Noël ou autres fêtes, et non en septembre lors de la rentrée scolaire. Ainsi, nous évitons la possibilité d'usage de ces chèques pour des buts pédagogiques et non ludiques et culturels. »

◆ Activités scolaires

Concernant les activités scolaires, nous pouvons constater que les avis divergent d'un CPAS à l'autre. Certains font entrer ce type d'activités dans un tout autre subside, voire même sur le fond propre du CPAS sous l'argumentaire que tout ce qui touche à la scolarité fait partie du secteur pédagogique et formatif, et que par conséquent, ce type d'activités ne doit pas être financé par le subside « Participation ». D'autres responsables de la gestion du subside affirment que rien dans l'Arrêté royal ne laisse sous-entendre que de telles activités, relevant pour eux du loisir et de la culture, ne puissent être subventionnées par le subside « Participation ».

Commune I : « Nous acceptons de subventionner des voyages scolaires car nous estimons que cela fait partie des moments culturels et de loisirs d'un enfant et non pas d'un moment purement pédagogique. »

Commune III : « Les demandes de subvention concernant tout ce qui touche la scolarité des enfants sont réorientées vers d'autres services. »

Commune V : « Aucune subvention ayant un quelconque rapport avec les activités scolaires n'est accordée aux usagers. Ces activités sont financées avec le fond propre de notre CPAS. »

◆ Formation/Cours d'alphabétisation

Pour les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale, il semble clair que les formations qualifiantes ne trouvent pas leur place au sein du subside, mais qu'à l'inverse les formations d'épanouissement personnel y ont tout à fait leur place.

Commune IV : « Aucune formation n'est financée par le subside « Participation ». Pour nous, il nous paraît très clair que cela ne rentre absolument pas dans le décret relatif au subside « Participation ». »

Commune III : « Pour ce qui est des cours d'alphabétisation, chez nous, cela ne rentre pas dans le subside car ils ne vont pas du tout dans la logique d'un

épanouissement culturel. Nous sommes plus dans un but d'épanouissement professionnel. C'est pourquoi ils rentrent dans un autre subside. »

◆ *Fitness*

De par leur coût et leur caractère individuel, les cotisations à des salles de fitness sont très rarement subventionnées.

Commune IV : « Il est vrai que nous avons beaucoup de demandes, mais nous refusons de les subventionner car nous estimons que c'est trop cher et qu'en plus, ce type d'activité ne génère aucun lien social puisque la personne est seule sur sa machine. »

◆ *Activités de soutien et financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication*

Les activités appartenant à la quatrième catégorie⁹³ sont très souvent prises en charge par d'autres fonds de subvention. Le plus souvent, elles sont caractérisées comme des activités qualifiantes et donc subventionnées par le Service de réinsertion socio-professionnelle.

Communes V et II : « Nous ne finançons pas des activités appartenant à la dernière catégorie car elles sont prises en charge par un autre département. Ces activités sont traitées par le Département social du CPAS. De plus, nous travaillons en partenariat avec des associations qui offrent des formations sur les différents matériels multimédias. »

Commune IV : « Vous savez, le premier *pack Internet* fut impossible à mettre à exécution. La quote-part restante pour les usagers était bien trop importante. Avec la nouvelle mesure d'*Internet pour tous*, nous avons reçu une seule demande. De plus, nous avons un espace Internet qui rentre dans un autre subside. Il fait partie du Département réinsertion socio-professionnelle. »

⁹³ Soutien et financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication

IV. 2. 3. 2. Les CPAS de Wallonie

IV. 2. 3. 2. a Facteurs et critères

Nous pouvons constater que certains travailleurs sociaux ont choisi de travailler sur base des demandes formulées par leurs usagers. Ce choix est animé par un souci de répondre au mieux aux besoins existants. De plus, le constat peut être fait qu'en partant d'une demande existante, le référent culturel accèdera beaucoup plus facilement à son public-cible, lui permettant ainsi d'évoluer vers d'autres types d'activités.

Commune VII : « J'aime beaucoup partir des demandes des gens lorsque je choisis mon agenda, mais malheureusement, cela n'est pas toujours possible puisque leur demande ne correspond pas toujours aux objectifs du subsidé. Donc, je fais un mixte d'activités basées sur une demande de terrain et d'activités choisies selon mes propres sensibilités. Je trouve que ça permet d'ouvrir les usagers et de faire avancer les choses. »

Communes XI et XVII : « Nous tentons de proposer des activités individuelles et collectives. Nous proposons le plus d'activités différentes possibles afin d'accrocher un maximum de bénéficiaires. Néanmoins, nous privilégions les aides individuelles pour inciter les usagers à s'ouvrir au monde extérieur. »

Les activités qui semblent avoir le plus de succès sont les activités individuelles et les activités ponctuelles. Les raisons de ce succès sont variables.

Elles permettent d'accrocher les usagers. En effet, un bénéficiaire va plus facilement s'investir à court terme qu'à long terme.

Commune VII : « Je travaille beaucoup avec des activités ponctuelles car il est plus facile d'accrocher les gens pour une journée que pour une durée plus longue. On limite ainsi le problème d'absentéisme. De toute façon, des liens sociaux peuvent tout aussi bien se créer lors d'une excursion que lors d'un atelier avec de séances récurrentes. »

Les activités individuelles permettent de répondre au mieux aux demandes du terrain.

Communes XV et XIII : « Nous travaillons beaucoup avec les aides individuelles de l'axe sport. C'est ce qui marche le mieux et donc, nous avons beaucoup de demandes

pour ce type d'activités. Actuellement, nous tentons de développer les activités collectives. »

Communes IX et XII : « Plus de la moitié de notre subside part dans les aides individuelles, et plus particulièrement dans les activités scolaires et dans la distribution de chèques. Nous ne faisons que répondre à des demandes et donc aux besoins de nos usagers. »

Les critères de choix d'activités peuvent aussi être la possibilité pour l'utilisateur d'atteindre une autonomie, ce qu'il est possible de faire avec les moyens mis à disposition, la possibilité pour les usagers de créer des liens sociaux ou l'ouverture des bénéficiaires à de nouvelles choses.

Commune VIII : « Nous proposons des activités qui offrent le plus d'autonomie possible à nos bénéficiaires. »

Communes XVI et XIV : « Nous travaillons beaucoup avec les aides individuelles car les moyens financiers qui nous sont accordés ne nous permettent pas de faire autrement. »

IV. 2. 3. 2. b Activités posant quelques soucis

◆ « Article 27 » et autres types de chèques

À travers nos entretiens, nous constatons une très grande utilisation des différents chèques (chèques sports, chèques lire, tickets cinéma, « Article 27 »...). Cette utilisation peut être réfléchie et donc s'inscrire dans une logique d'action, ou bien elle peut être irréfléchie et ne répondre à aucune politique d'action spécifique.

Commune VII : « J'aime utiliser les différents chèques comme levier et instrument accrocheur. Lorsqu'un bénéficiaire vient chercher ses chèques, je lui parle de toutes les autres activités que nous organisons. »

Commune VII : « L'avantage des chèques sport est qu'ils permettent à nos usagers de faire du sport avec des personnes autres que celles du CPAS. Ils permettent de rompre avec une certaine ghettoïsation. Mais le problème est que tous les clubs sportifs n'utilisent pas ces chèques car ils ne veulent pas avoir des usagers des CPAS. »

Commune XIII : « Oui, nous travaillons beaucoup avec les différents chèques qui existent. Nous les utilisons comme instrument accrocheur. »

Commune IX : « Nous travaillons avec les chèques sports uniquement par souci de ne pas tomber dans une simple consommation de la culture de masse. »

Communes XII, XVII et XIV : « Nous travaillons beaucoup avec les chèques. C'est le plus facile et c'est ce qui marche le mieux. »

◆ Activités scolaires

Nous constatons que beaucoup d'activités scolaires sont financées grâce au subside « Participation ». De manière générale, les travailleurs sociaux sont d'accord de subsidier des voyages scolaires car ils considèrent que cela relève de l'épanouissement personnel de l'enfant et dépasse donc l'axe purement pédagogique. Néanmoins, certains CPAS qui en ont les moyens, font rentrer ce genre d'aide sur d'autres fonds.

Commune VII : « Nous n'utilisons jamais le subside pour des activités scolaires. Elles sont financées par d'autres fonds. »

Commune XI : « Oui, nous finançons, à raison de 90%, les voyages scolaires. Parfois, nous les finançons avec des chèques sports. »

Communes XV, VIII, VI et XVII : « Nous acceptons de financer des voyages scolaires car nous estimons que ça dépasse l'axe pédagogique et qu'ils représentent un véritable souci pour les familles. »

Commune XII : « Le financement de voyages scolaires constitue la plus grande demande de nos usagers. Nous acceptons de les subsidier car nous estimons que ça contribue à l'épanouissement de l'enfant. »

◆ Formation/Cours d'alphabétisation

Les activités relatives aux formations font débat auprès des différents travailleurs sociaux. Certains refusent de subsidier tous types de formation car ils considèrent que ça ne relève pas du subside « Participation ». D'autres acceptent de financer certaines formations à condition qu'elles fassent partie d'un projet d'épanouissement personnel et qu'il ne s'agisse pas d'une formation qualifiante.

Communes XI et VII : « Les cours d'alphabétisation ne rentrent pas dans le subside. Ces cours sont gérés depuis le Service de réinsertion socioprofessionnelle. »

Communes XV, XVI et XVII : « Nous acceptons de financer des formations et des cours d'alphabétisation avec le subside, mais uniquement si le bénéficiaire nous

présente sa demande comme étant un désir d'épanouissement personnel. Si nous voyons que nous nous trouvons face à une demande d'ordre professionnel, nous refusons de subventionner. »

Communes IX et VI : « Nous ne finançons que des formations artistiques. Nous refusons de subsidier des formations qualifiantes. »

◆ Fitness

Commune IX : « Nous finançons des abonnements au fitness club lorsque le contexte de la personne le justifie. Par exemple, lorsque cet abonnement peut constituer un relais post-cure pour un ex-toxicomane. »

◆ Activités de soutien et financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication

Les activités relatives à la quatrième catégorie⁹⁴ ont connu des débuts difficiles et en payent encore les conséquences aujourd'hui, c'est ce qui explique le peu d'investissements financiers envers cette catégorie d'activités. Très peu de moyens, souvent insuffisants, sont dégagés pour ce type d'activités.

De plus, il existe très peu de demande des usagers concernant ce type d'aide.

Communes XI, IX, XII et VI : « L'Internet pour tous n'intéresse pas du tout nos usagers. Nous n'avons reçu aucune demande. De plus, les aides qui sont accordées dans ce domaine demandent un trop gros investissement financier de la part des bénéficiaires. Ils ne peuvent se permettre de profiter des subsides mis en place. »

Commune XVI : « Nous ne finançons pas les activités relatives à la quatrième catégorie car, pour être tout à fait franc, elles sont tombées dans les oubliettes. Je me souviens qu'au début les aides restaient inaccessibles aux usagers. »

Commune XIV : « Nous n'avons pas de demandes concernant les activités relatives à l'informatique et autres moyens de communication. Nos usagers ne savent pas qu'ils peuvent bénéficier de ce genre d'aide. De plus, très peu de moyens sont dégagés pour ce type d'activités. »

Néanmoins, certains CPAS ont la volonté de se tourner davantage vers des aides concernant les nouveaux moyens de communication.

⁹⁴ Soutien et financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication.

Commune XV : « Cette année, nous sommes en train de mettre sur pied des actions concernant ce type d'activités. Nous travaillerons en collaboration avec l'espace numérique du Service de réinsertion socioprofessionnelle. »

Commune VIII : « Nous subventionnons des cours d'informatique et sensibilisons nos usagers à la mesure *Internet pour tous* mais nous ne recevons pas beaucoup de demandes. »

De plus, les activités relatives aux nouveaux moyens de communication sont très souvent renvoyées vers d'autres services.

Commune XI : « Les activités relatives à l'informatique sont renvoyées vers d'autres services voire même d'autres instances communales.»

IV. 2. 3. 3. Conclusions

Les critères de sélection, communs aux CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région Wallonne, pour la subvention d'un type d'activités plutôt que d'un autre vont dépendre :

- du caractère *participatif* ou non de l'activité. Dans la mesure du possible, la préférence sera donnée à une activité qui va au-delà de la simple consommation culturelle. Cette préférence s'explique par l'envie d'amener les usagers vers une *autonomie* face au domaine culturel, social et sportif;
- de la possibilité que l'activité offre de pouvoir rompre avec la solitude du public-cible. La *création de lien social* devient un défi très important pour les référents culturels ;
- de la possibilité qu'offre l'activité aux travailleurs sociaux de sensibiliser le public-cible. L'activité sera ainsi considérée comme un *instrument d'accès* aux bénéficiaires potentiels permettant ainsi d'ouvrir les usagers à autre chose ;
- de la possibilité qu'offre l'activité de toucher un maximum de personnes et d'horizons divers, ce qui permet aux travailleurs sociaux de travailler sur la *ghettoïsation* que connaissent les usagers des CPAS ;
- de la possibilité qu'offre l'activité de répondre à une demande des usagers. Le plus important pour les référents culturels est de répondre au mieux aux besoins de leurs usagers.

La grande différence que nous pouvons constater entre les CPAS de la Région bruxelloise et ceux de Wallonie se situe dans la préférence accordée aux activités individuelles plutôt qu'aux activités collectives.

En effet, les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale travaillent beaucoup plus avec des activités collectives. Les raisons sont les suivantes :

- *Le manque de moyens* : Les CPAS de Wallonie disent ne pas avoir les moyens de travailler autrement. Pour proposer des activités collectives, il faut avoir les possibilités financières et humaines.
- *Une étape vers le collectif* : De nombreux CPAS ont exprimé le désir de se tourner de plus en plus vers des activités collectives.

IV. 2. 4. Le groupe cible

L'entretien abordait également les caractéristiques du groupe-cible visé par les référents culturels. Nous avons tenté de savoir s'il existait ou non un ciblage particulier des bénéficiaires et, si c'était le cas, d'en saisir les raisons.

IV. 2. 4. 1. Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

Commune I : « Nous ne nous sommes pas fermés dans une définition du public-cible. Nous voulions toucher un maximum de personnes. Malheureusement, un constat doit être fait : nous arrivons surtout à toucher les personnes âgées et les enfants qui nous servent de relais pour atteindre leur mère. Les plus dures à atteindre sont les personnes isolées sans enfant. »

Commune V : « Afin de toucher et de fidéliser un groupe de bénéficiaires pour une sortie, nous avons opté pour un travail avec des groupes pré-existants que nous sensibilisons à la culture. Nous avons la chance de pouvoir travailler avec des personnes isolées, très dures à atteindre normalement, car nous collaborons avec une structure qui accueille les personnes seules. Notre collaboration avec la « Maison de la création » nous permet de travailler, aussi, avec des personnes handicapées. »

Commune II : « Pour ce qui est des aides individuelles, il n'y a pas trop de soucis pour atteindre un certain public. Mais pour les sorties de groupe organisées par le CPAS, c'est une véritable catastrophe. »

Commune III : « Nous voulons atteindre tous nos usagers. Aucun ciblage n'est organisé. Nous avons remarqué qu'il nous est très difficile de toucher nos usagers car la plupart ne parle pas le français et la culture est une histoire de culture. »

Nous pouvons ainsi constater que les CPAS de la Région bruxelloise se refusent à définir volontairement un groupe-cible, par volonté de voir tous les usagers de leur structure touchés par la mesure. Par ce choix, nous pouvons constater qu'ils restent fidèles à la notion de groupe-cible prescrite par l'Arrêté Royal du 8 avril 2003.

Malheureusement, le ciblage se fait naturellement par les conditions dans lesquelles se trouvent les bénéficiaires. Les enfants, les parents célibataires et les personnes âgées placées en maison de repos constituent la majorité des personnes touchées par le subsidé « Participation ». Le groupe de personnes le plus difficilement atteint est constitué par les adultes isolés et les personnes ne parlant pas la langue française. La remarque « *la culture est une histoire de culture* » est très juste et très pertinente. Comment motiver des individus à une culture qui n'est pas la leur et dans laquelle ils ne se reconnaissent peut-être pas ? Surtout quand ces individus se trouvent dans des situations précarisées comme c'est le cas pour les usagers des CPAS.

De plus, il est très difficile pour les travailleurs sociaux de faire participer des groupes entiers à des activités collectives telles qu'une excursion ou des ateliers organisés par le CPAS.

Afin de palier à ce problème, certains CPAS ont décidé de s'adresser à des groupes de bénéficiaires déjà mobilisés par ailleurs. Cette technique permet une certaine fidélisation des bénéficiaires et donc un travail plus en profondeur et à plus long terme. Mais il faut faire attention au risque de dépendance de ce type de public et il ne faut surtout pas oublier tous les autres.

IV. 2. 4. 2. Les CPAS de Wallonie

Nous pouvons constater que les CPAS de la Région Wallonne n'ont pas fait un ciblage spécifique sur les usagers à atteindre par la mesure. Encore une fois, nous pouvons constater que ce ciblage se fait naturellement, sur base de la situation dans laquelle se trouvent les usagers des différents CPAS.

Commune VII : « Le groupe que nous arrivons à atteindre est constitué, en majorité, par des enfants et leur famille. L'enfant est un bon relais pour atteindre les parents. Nous n'avons défini aucun groupe-cible en particulier. La mesure est destinée à tous nos usagers. »

Communes XI, VIII et XII : « Nous touchons un groupe très varié : les personnes âgées, les enfants, les parents. Les plus difficiles à atteindre sont les personnes

isolées. »

Communes VIII et XVI : « Nous n'avons pas fait un ciblage spécifique, le subside « Participation » est ouvert à tous nos usagers. Nous essayons de toujours toucher le plus de personnes différentes.»

Commune X : « Nous touchons essentiellement un public consommateur d'une certaine culture dite de masse. »

Commune XVII : « Notre priorité va aux enfants. Puis, viennent les personnes isolées mais elles sont très difficiles à atteindre. De plus, nous touchons toujours les mêmes. »

À travers nos entretiens avec les référents culturels des CPAS de Wallonie, nous avons constaté qu'un gros souci se pose quant à la capacité d'atteindre le groupe-cible.

Commune VII : « L'absentéisme est un grand souci auquel nous devons faire face. Notre public ne participe pas facilement aux activités que nous lui proposons. Il ne manifeste aucun intérêt pour les activités proposées. »

Communes VIII et VI : « Nous avons un grand souci de mobilisation du public-cible. Afin de pallier en partie à ce problème, nous avons opté de partir de groupes d'usagers déjà mobilisés par ailleurs. Une autre solution est de déduire les activités en fonction des demandes. »

Communes XIII et IX : « Une solution qui permet de mobiliser le groupe-cible est de proposer des activités ponctuelles et à court terme. Tous nos usagers sont dans l'instant. Il ne faut pas leur demander de faire des projets pour les jours qui viennent. »

Commune IX : « Une méthode qui permet de mobiliser du monde est celle de la carotte. On propose une activité de culture de masse afin d'atteindre un maximum de gens. »

D'autres types de problèmes se présentent aux travailleurs sociaux actifs dans le domaine de la participation sociale, culturelle et sportive.

Commune XIII : « Pour pallier au problème d'absentéisme, nous travaillons avec des « contrats moraux ». Nous demandons à nos usagers de s'investir par écrit à l'une ou l'autre activité. »

Commune XV : « Nous avons un grand problème de ghettoïsation. Nous tentons à

tout prix d'ouvrir nos usagers vers des nouvelles choses. Malheureusement, nous constatons que ça ne marche pas. Les gens vont plus facilement vers ce qu'ils connaissent. »

Afin de pallier à ces obstacles, différentes stratégies sont mises en œuvre par les CPAS de Wallonie :

- Partir d'un groupe déjà mobilisé permet de compenser, en partie, le problème d'atteinte du groupe-cible ;
- Les activités ponctuelles et à court terme permettent aussi de toucher plus facilement le groupe-cible ;
- Proposer des activités de culture de masse permet un premier contact avec les usagers des CPAS. Ce premier contact permettra de les sensibiliser à autre chose ;
- Les contrats moraux semblent permettre de pallier aux soucis d'absentéisme.

IV. 2. 5. Le processus décisionnel

Le questionnaire soumis aux référents culturels lors des nos entretiens porte sur les manières de gérer, au quotidien, les demandes des bénéficiaires et sur la manière dont sont prises les nouvelles lignes directrices concernant le projet global du CPAS dans le cadre du subside « Participation ».

IV. 2. 5. 1. Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

IV. 2. 5. 1. a Choix des lignes directrices

Le processus décisionnel portant sur le choix de la politique à suivre par le CPAS concernant le subside « Participation » a été étudié lors du premier Rapport d'évaluation (2004) 95. Voici un résumé des résultats tirés de ce même rapport :

- *Dans la plupart des CPAS, une proposition a été élaborée par le service social ou par une délégation de celui-ci. Elle a ensuite été soumise au Comité spécial du Service social ou au Conseil, qui l'a étudiée, éventuellement adaptée puis approuvée.*
- *Plusieurs CPAS ont pris contact avec/ont consulté les services communaux, d'autres CPAS ou leurs usagers, à l'occasion de la préparation de leur règlement interne.*
- *D'une manière générale, le processus décisionnel n'a pas provoqué*

⁹⁵ Ann CLE et Lamia MECHBAL, *Rapport d'évaluation relatif à la subvention octroyée aux CPAS (Arrêté Royal du 8 avril 2003) afin d'encourager la participation et l'épanouissement social et culturel de leurs usagers*, Bruxelles, 2004, pp. 90-100.

d'importantes dissensions au sein des CPAS. Les activités susceptibles de faire l'objet du cofinancement ont, elles, suscité de nombreux débats. Selon un certain nombre de répondants, ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que l'activité des membres du conseil est très éloignée de la pratique. Les autres causes de désaccords ont été le groupe-cible et les organisations avec lesquelles le CPAS allait ou non travailler.

- *La plupart des Centres ont élaboré, à la lumière des propositions du Service social ou d'une délégation de celui-ci, un règlement interne dans lequel étaient définis le groupe-cible, les activités appelées à être cofinancées et les initiatives arrêtées. La majorité des règlements précisaient, en outre, la manière dont les travailleurs sociaux devaient traiter les demandes des usagers et les modalités de décompte financier.*

- *Plusieurs CPAS ont adapté leur règlement initial, jugé trop strict, en cours de procédure.*

- *La plupart des CPAS avaient dressé la liste des activités et des associations pour lesquelles les bénéficiaires pouvaient réclamer un cofinancement. Les usagers avaient, en outre, généralement la possibilité de formuler eux-mêmes des propositions.*

- *Les usagers étaient, en général, invités à avancer le montant de leur inscription, de leurs frais de participation,... après quoi seulement une partie de celui-ci leur était remboursée. Cette condition a pu constituer un seuil supplémentaire pour certains bénéficiaires »⁹⁶.*

IV. 2. 5. 1. b Gestion au quotidien des actions menées

Commune III : « Pour ce qui est des activités collectives, le CPAS lance des appels à projet annuellement. Au mois de janvier, l'appel à projet est lancé. Les intéressés ont jusque fin février pour rentrer un dossier. Une première sélection se fait par le coordinateur responsable du subside. Les dossiers retenus passent au Conseil qui vote ceux qui seront subventionnés. Toutes les décisions finales passent par le Conseil »

Commune IV : « L'assistant(e) social(e) encode la demande et en fait un rapport pour le Conseil d'aide sociale. La décision de subvention revient toujours au Conseil. Mais pour les petites choses, il y a des accords permanents qui ne nécessitent pas de passer par le Conseil, ils concernent les petits montants. »

Commune II : « Toutes les décisions concernant la subvention des différentes activités passent automatiquement par le Conseil, aussi petite soit-elle. Aussi bien les

⁹⁶ *Ibidem*, pp. 99 et 100.

aides individuelles encodées par les différents assistants sociaux que les activités collectives gérées par le référent culturel et le coordinateur responsable du subside « Participation ».»

Commune V : « Nous travaillons au quotidien sur base des « décisions de principe », c'est-à-dire que les différents référents culturels des différents services sont libres de prendre une décision, sur base de ces « décisions de principe », concernant une demande formulée par un usager ayant un dossier auprès des assistants sociaux. Si la demande provient d'une personne sans dossier auprès du CPAS, elle doit obligatoirement passer par le Conseil. »

Commune I : « Le service culture encode les différentes demandes. Les travailleurs de ce service ont une ligne directrice votée par le conseil. Celui-ci est libre d'en changer les modalités à tout moment. L'assistante sociale en chef peut mettre son veto sur l'une ou l'autre décision prise par le Service culture. Mais le choix de subvention émane toujours d'une concertation entre l'assistante en chef, l'assistante sociale de l'éventuel bénéficiaire et les référents culturels. »

En résumé, nous pouvons constater que, dans la grande majorité des cas, les décisions finales concernant la subvention ou non d'une activité collective ou individuelle passeront par le Conseil social. Des dossiers sont rentrés pour chaque demande. En fonction de l'organisation interne du CPAS, chaque assistant social rentrera les demandes émanant des usagers dont il est responsable ou alors, si une coordination existe, les différentes demandes seront centralisées en son sein. Ensuite, le référent culturel coordinateur se chargera de présenter chaque demande au conseil. Néanmoins, nous constatons que par souci méthodologique et d'efficacité, certains CPAS préfèrent travailler avec des « décisions de principe ». Ce qui leur permet d'éviter les lourdeurs administratives et de répondre spontanément à un besoin. En effet, ces lignes directives permettent de gagner du temps et de répondre à temps à des demandes urgentes. Ces lignes directives sont mises à disposition des différents travailleurs sociaux qui sont habilités à accorder des subventions à leurs usagers pour des aides reprises à travers ces lignes. Si la requête du bénéficiaire sort du cadre des « décisions de principe » fixées au préalable, la demande doit passer par le Conseil qui prendra une décision.

IV. 2. 5. 2. Les CPAS de Wallonie

IV. 2. 5. 1. a Choix des lignes directives

Comme nous l'avons déjà mentionné ci-dessus, le processus décisionnel portant sur le choix de la politique à suivre par le CPAS concernant le subside « Participation » a été étudié lors du premier rapport d'évaluation⁹⁷. De plus, le lecteur trouvera un résumé des résultats, extrait de ce même rapport, au *Chapitre 4.2.4.1.a* du présent rapport.

IV. 2. 5. 1. b Gestion au quotidien des actions menées

Commune VII : « Toutes les demandes du public-cible sont encodées par les assistants responsables des usagers et présentées au Conseil d'aide sociale qui est le seul habilité à prendre une décision. Néanmoins, les différents critères de sélections sont débattus avec tous les travailleurs concernés. »

Communes XI, VIII et XII : « Ce sont les assistants sociaux responsables de la mesure qui encodent les demandes des usagers. Celles-ci sont présentées au Conseil qui statuera sur chaque requête. »

Commune XV : « Pour chaque demande, l'intéressé doit remplir un document type et l'introduire auprès de son assistante sociale. Ce document sera présenté au Conseil de l'action sociale qui prendra une décision en accord avec les directives établies à l'avance. »

Commune IX : « En ce qui concerne les activités proposées par le CPAS, elles sont choisies par les assistantes sociales, en concertation avec la coordination. Les différents choix sont présentés au Conseil qui prend les décisions finales. »

Communes VI, XVI et XIV : « Pour les aides individuelles, les assistants sociaux sont habilités à prendre des décisions en se basant sur des lignes directives fixées par le Conseil. Pour les activités collectives proposées par le CPAS aux usagers, elles doivent toutes passer par le Conseil. »

Comme pour les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale, le processus décisionnel va très fortement dépendre de l'organisation interne du CPAS concernant le subside « Participation ».

Pour ce qui est des aides individuelles, dans certains cas, les travailleurs sociaux pourront décider eux-mêmes, sans devoir passer par le Conseil, de subventionner ou non certaines requêtes. Pour ce faire, dans la quasi-totalité des cas, ils ont un

⁹⁷ Ann CLE et Lamia MECHBAL, *Rapport d'évaluation relatif à la subvention octroyée aux CPAS (Arrêté Royal du 8 avril 2003) afin d'encourager la participation et l'épanouissement social et culturel de leurs usagers*, Bruxelles, 2004.

document interne voté par le Conseil avec les lignes directives qui doivent être respectées.

En ce qui concerne les aides collectives et les activités proposées par le CPAS, le processus est différent. Les assistants sociaux déterminent un agenda, en concertation avec la coordination, si elle existe. Cet agenda sera présenté au Conseil de l'aide sociale où seront votées les subventions qui seront dégagées pour les différentes activités.

Que ce soit a priori ou a posteriori, les membres du Conseil de l'aide sociale seront les seuls habilités à décider des directions à prendre concernant le subsidé « Participation », tant pour les aides individuelles que pour les aides collectives.

IV. 2. 6. Communication

Le questionnaire d'entretien a également porté sur les différents moyens communicationnels mis en place par les CPAS afin d'atteindre leur public-cible.

Comment les différentes informations concernant les activités sont-elles diffusées ? Existe-il une communication interne auprès des autres services concernant la mesure ? Existe-t-il un moyen de communication plus efficace qu'un autre ?

IV. 2. 6. 1. Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

IV. 2. 6. 1. a Communication auprès des usagers

Commune I : « Nous utilisons différents moyens de communication afin de faire connaître la mesure à nos usagers. Nous utilisons les SMS, les permanences, des activités d'accrochage, des courriers postaux... Il faut dire que le courrier postal ne fonctionne vraiment pas et ce pour différentes raisons, soit le bénéficiaire ne sait pas lire, soit celui-ci pense que c'est un nouveau contrôle et n'ouvre même pas son courrier, ou encore les usagers laissent traîner leur courrier et quand ils prennent connaissance de l'information, il est trop tard. Ce qui marche le mieux, c'est lorsque les assistants sociaux touchent un mot aux usagers lors de leurs permanences et qu'ils les renvoient au Service culture. Mais encore faut-il que les assistants sociaux se sentent concernés et considèrent que cette tâche rentre dans le cadre de leur travail.»

Commune V : « Le problème de la communication est bien réel. Nous utilisons les moyens classiques mais nous sommes en pleine réflexion afin de trouver le bon moyen communicationnel. Nous voulons une information systématisée et combiner plusieurs moyens qui seraient complémentaires.»

Communes IV et III : « Nous utilisons beaucoup les affiches mais les gens ne lisent

pas, ils sont submergés d'information écrites. Notre référent culturel fait le tour des salles d'attentes et explique la mesure aux usagers, les assistants sociaux en touchent un mot lors de leurs permanences. Les communications orales sont celles qui marchent le mieux. »

En résumé, nous pouvons constater que les moyens de communication utilisés par les CPAS de la Région bruxelloise sont multiples :

- *Affiches* placardées sur les murs des différents locaux des CPAS mais le constat d'inefficacité de ce système fait l'unanimité ;
- Le *courrier postal* est aussi utilisé mais là encore une certaine inefficacité est observée ;
- *SMS, Email, flyers...* sont utilisés de manière plus ponctuelle et demande un investissement en terme de travail plus important, ce qui n'est pas toujours possible ;
- La *communication orale* concernant les différents aspects de la mesure faite par les travailleurs sociaux des différents services semble la manière communicationnelle la plus efficace. Nous constatons, là, l'importance accordée au rôle des assistants sociaux dans la communication et la sensibilisation auprès des usagers. Cette importance a déjà été relevée lors du rapport d'évaluation rendu en 2004. Mais ce type de méthode a ses limites. En effet, encore faut-il que les travailleurs sociaux des différents services soient sensibilisés au domaine culturel et encore faut-il qu'ils aient le temps d'en toucher un mot après toutes les affaires considérées comme prioritaires.

IV. 2. 6. 1. b Communication auprès des autres services du CPAS

Lorsque nous demandions aux référents culturels de nous parler des différents moyens de communication concernant le subsidé « Participation », ils nous ont tous parlé de la communication envers leur public-cible. Aucun ne nous a parlé concrètement des moyens mis en place pour faire connaître la mesure à leurs collègues.

Cela peut s'expliquer par le fait que la communication interne a été faite lors de l'arrivée du subsidé en 2003. C'est pourquoi nous sommes allés consulter l'analyse concernant ce type de communication faite dans le rapport d'évaluation rédigé par Lamia Mechbal et Ann Clé.

Ainsi, nous remarquons que lors de l'arrivée du subsidé « Participation culturelle,

sociale et sportive » , *plusieurs CPAS ont accordé une attention particulière à la communication interne. Il est essentiel que les travailleurs sociaux soient convaincus de l'importance de la mesure et sachent comment l'appréhender, car c'est à eux qu'incombe en définitive la tâche d'encourager les bénéficiaires à en faire un usage efficace.* ⁹⁸

Nous pouvons constater que cette idée est toujours partagée par tous les référents culturels bruxellois que nous avons rencontrés. En effet, cette idée traverse diamétralement nos différents entretiens.

IV. 2. 6. 2. Les CPAS de Wallonie

IV. 2. 6. 2. a Communication auprès des usagers

Commune VII : « Par souci de cohérence, d'exhaustivité et de clarté pour nos usagers, nous avons unifié l'information concernant le subside « Participation ». Chaque année, nous sortons un agenda, qui est fortement distribué, reprenant les différentes activités qui seront proposées durant l'année. »

Commune VII : « Nous pensons que pour atteindre le meilleur résultat possible concernant la communication auprès de nos usagers, il faut combiner différents moyens. C'est ainsi que nous utilisons systématiquement le « bouche à oreille », le courrier postal et, la veille de l'activité, le coup de téléphone. »

Communes XI, VIII, XII, VI et XVII : « Nous utilisons différents moyens de communication : les affiches, le courrier postal, les folders... Mais celui qui fonctionne le mieux est le « bouche à oreille », c'est pourquoi nous demandons aux différents services de faire la promotion du subside « Participation ». »

Communes XV, XII et XIV : « Nous utilisons beaucoup le « bouche à oreille » et le journal communal. Mais ce qui marche le mieux est sans aucun doute le « bouche à oreille ». »

Commune IX : « Le « bouche à oreille » est le meilleur moyen de communication. Nous demandons aux autres services du CPAS et aux différents partenaires de bien vouloir sensibiliser les gens à la culture. »

Tout comme pour les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale, nous pouvons constater que les CPAS font appel à différents moyens de communication. Ces

⁹⁸ Ann CLE et Lamia MECHBAL, *Rapport d'évaluation relatif à la subvention octroyée aux CPAS (Arrêté Royal du 8 avril 2003) afin d'encourager la participation et l'épanouissement social et culturel de leurs usagers*, Bruxelles, 2004, p. 108.

différents moyens, pour rappel, sont : les *affiches* qui servent à placarder les murs, les *folders* qui sont distribués lors des permanences ou accessibles sur des présentoirs, le *courrier* postal et le « *bouche à oreille* ».

Les travailleurs sociaux des CPAS de la Région Wallonne nous ont également parlé d'autres moyens de communication tels que :

- les *vidéos* présentées dans les salles d'attentes. Le souci est que très peu de personnes y prêtent attention ;
- les *séances d'information* où différents moyens pédagogiques sont utilisés pour faire connaître aux usagers ce qui a déjà été fait et ce qu'il est possible de faire ;
- le *journal* communal.

Tout comme pour les travailleurs sociaux bruxellois, les travailleurs sociaux de la Région Wallonne sont d'accord de dire que le moyen de communication le plus efficace reste le « bouche à oreille ». Sa seule limite se situe dans le fait qu'il nécessite que l'on soit déjà en contact avec les potentiels bénéficiaires et que les travailleurs sociaux des autres services soient sensibilisés à la mesure.

C'est pourquoi, dans l'idéal des cas, un mélange de différents moyens communicationnels reste le plus efficace mais cela demande des moyens financiers et humains tels qu'il n'est pas toujours possible aux travailleurs sociaux de recourir à une telle méthode.

IV. 2. 6. 2. b Communication auprès des autres services du CPAS

Lors de nos entretiens avec les référents culturels wallons, nous avons pu constater que la communication interne concernant le subsidé « Participation » n'était plus à faire vu qu'elle avait été faite à l'arrivée de celui-ci. Cette idée rejoint celles des travailleurs sociaux bruxellois.

Par conséquent, nous dirigeons notre lecteur au Chapitre *4.2.5.1.b Communication auprès des autres services du CPAS* du présent rapport.

IV. 2. 7. Partenariat

Les entretiens nous ont permis de nous éclairer sur l'établissement ou non de partenariat par les CPAS dans le cadre de la mesure. Nous avons tenté, également, de comprendre la signification du partenariat pour les travailleurs sociaux dans les différents CPAS. Nous avons demandé à nos interlocuteurs les raisons pour lesquelles

les CPAS ont mis ou non sur place des partenariats ainsi que la plus-value qui en ressort.

IV. 2. 7. 1. Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

Commune I : « Nous faisons beaucoup de partenariats et ils se situent à différents niveaux. Nous avons des partenariats informels et des partenariats formels qui sont régis par des conventions. Nous exerçons le partenariat au niveau des activités avec d'autres asbl, sur base de convention. Mais nous travaillons également en partenariat avec d'autres CPAS de manière plus informelle, en nous échangeant des informations sur divers domaines. »

Commune V : « Nous aimons beaucoup travailler en collaboration avec les référents culturels des autres CPAS. Nous trouvons que nous avons beaucoup à apprendre en partageant nos expériences. »

Commune II : « Nous travaillons en partenariat avec d'autres asbl sur des projets bien ponctuels. Nous allons chercher ailleurs l'expertise que nous n'avons pas au sein de l'équipe. Mais nous faisons bien attention de ne pas tomber dans de la simple subvention. »

Commune IV : « La plus grande partie des partenariats concerne le financement de différents projets culturels. C'est très difficile de faire un autre type de partenariat puisque cela demande beaucoup plus de suivi et donc de moyens. »

Commune III : « Nous faisons beaucoup de partenariats à travers les tickets « Article 27 » avec différents théâtres, musées, centres culturels,... Mais nos partenaires éprouvent de réelles difficultés à toucher le public du CPAS. La demande concernant les activités culturelles, sociales et sportives augmente grâce à nos différents partenariats.»

En résumé, nous pouvons constater, grâce aux déclarations des référents culturels des CPAS bruxellois, que :

- Il n'existe pas de définition unanime du partenariat. En effet, beaucoup de choses peuvent être considérées comme étant du partenariat et ce, à différents niveaux de la mesure. De plus, ce que l'un va considérer comme étant du partenariat ne le sera pas par l'autre.
- L'échange de connaissance entre les différents travailleurs sociaux des CPAS ou autres instances travaillant de près ou de loin dans le domaine de la culture sera considéré comme partenariat par la très grande majorité des CPAS bruxellois.

- Les raisons pour lesquelles les CPAS bruxellois se tournent vers le partenariat se trouvent dans le désir d'aller chercher des compétences qui leur font défaut. Il ne faut pas oublier qu'un CPAS est une instance compétente pour les affaires sociales et qu'appréhender la culture nécessite d'autres acquis.
- Les plus-values apportées par ces partenariats sont diverses. Ces collaborations permettent de toucher un public plus large, de rompre avec les ghettos, une prise de connaissance des bonnes pratiques et, grâce au partenariat certains CPAS, ont vu leur demande augmenter.

IV. 2. 7. 2. Les CPAS de Wallonie

Commune VII : « Nous effectuons beaucoup de partenariats avec différents acteurs tels que la commune, les asbl de la commune, *Coup d'envoi*, *Article 27*... Ces partenariats nous permettent de toucher un public plus large, ce qui nous rompt avec la ghettoïsation. Ils nous permettent également d'amener les gens là où ils n'ont pas l'habitude d'aller. De plus, ces partenariats nous apportent des compétences qui ne se trouvent pas forcément au sein de notre CPAS. »

Commune XI : « Nous travaillons en partenariat avec des centres culturels, des services communaux. Nos collaborations ne sont pas nombreuses, et ce même si les demandes existent, mais un partenariat coûte cher et nous n'avons pas les moyens. »

Commune VIII : « Nos collaborations concernent des accords oraux avec des centres culturels, des éducateurs de rue ou des théâtres qui, soit nous aident à faire de la publicité pour le subside « Participation », soit mettent à disposition des usagers des CPAS des entrées pour un spectacle se jouant dans leur établissement.»

Commune IX : « Nous collaborons avec le centre Fédasil, les *Femmes Prévoyantes Socialistes*, l'école des devoirs du quartier, le Centre culturel et le service d'éducateurs de rue. Il y a une mise en commun du financement et des compétences de chacun. »

Commune XII : « Nous avons des nombreuses conventions avec différentes instances travaillant dans plusieurs domaines. Mais le partenariat que nous faisons est un partenariat purement financier. Nous n'avons pas d'éducateur et donc nous ne pouvons envisager que ce type de partenariat. »

Commune XII : « Nous soutenons très fortement l'asbl *Article 27* mais ça ne marche pas. Les gens ne se rendent pas aux spectacles. La seule fois que ça a fonctionné, c'est quand nous avons utilisé les tickets « Article 27 » lors d'une activité collective de ramassage. »

Commune VI : « Nous travaillons en partenariat avec l'asbl *Article 27* et différents

clubs sportifs. Nous leurs envoyons nos usagers. »

Commune XVI : « Nous travaillons en collaboration avec quatre asbl de la commune qui sont actives dans le domaine de la culture et du sport. Nous nous réunissons afin d'établir une méthode de travail et des lignes directives. Nous collaborons également avec les asbl *Article 27* et *Coup d'envoi*. »

Commune XVII : « Etant donné que notre service se trouve dans le même bâtiment que les asbl *Groupe Alpha* et *Maison des devoirs*, nous collaborons beaucoup avec elles. Elles nous envoient le public qu'elles touchent à travers leurs actions. »

Commune XVII : « Nos différents partenariats nous permettent de toucher un groupe mixte et donc d'éviter les clivages. De plus, ils nous permettent d'éviter les doubles emplois. Nous sommes ouverts aux partenariats mais les asbl restent fortement cantonnées dans leur coin. »

Commune XIV : « Nous n'effectuons pas de partenariats clairs. Le CPAS participe à plusieurs événements ayant lieu dans la commune ou à l'extérieur mais ne fait pas de la collaboration avec d'autres instances actives dans le domaine culturel, social et sportif. »

Tout comme pour les référents culturels bruxellois, il n'existe pas de définition unanime concernant le partenariat chez les travailleurs sociaux wallons. Néanmoins, tous les acteurs sociaux interrogés, tant bruxellois que wallons, sont d'accord pour considérer le partenariat comme une excellente chose apportant une véritable plus-value.

À l'instar des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale, pour ceux de la Région Wallonne, la plus-value apportée se situe au niveau de l'apport de compétences supplémentaires et dans la création d'une mixité chez les bénéficiaires. Les travailleurs sociaux wallons nous ont également parlé de la notion du « double emploi ». En effet, une collaboration va permettre d'éviter de travailler dans un domaine déjà traité par une autre instance.

Les travailleurs culturels wallons exercent le partenariat à différents niveaux : au niveau financier, au niveau de la sensibilisation auprès des usagers, des échanges de compétence, etc.

Un partenariat qui est très rarement fait consiste en la concertation entre différents acteurs d'un même domaine afin de définir un plan d'action commun. Ce qui peut expliquer la rareté de ce type de partenariat est son coût élevé en termes de temps de travail et de finances.

Le manque de moyens, financiers et humains, est un argument récurrent chez les référents culturels de la Région wallonne, afin de justifier le peu de partenariat mis en place ou le style de partenariat exercé.

IV. 2. 8. Evaluation

Les entretiens ont porté sur la mise en place ou non de méthode évaluative au sein du travail effectué concernant le subside « Participation ». Nous avons tenté de savoir si les CPAS avaient formalisé d'une quelconque manière des méthodes évaluatives.

IV. 2. 8. 1. Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

Commune IV : « Lorsque je rends mon rapport annuel au Conseil, pour accord, afin de rentrer le formulaire A, j'ai une vue d'ensemble de ce qui a été fait. Je peux évaluer plus ou moins ce qui marche ou ne marche pas et me rendre compte d'où se trouve la demande. Mais ça reste très informel. »

Commune II : « Je regarde activité par activité. Mais il n'y a aucune formalisation concernant l'évaluation. Le rapport annuel constitue une évaluation en soi. »

Commune V : « Nous effectuons une évaluation tous les trois mois avec les différents partenaires. Cette évaluation se fait sur base d'une méthode prédéfinie. Mais, quand un souci survient, nous effectuons une évaluation sur le vif. Ces évaluations nous permettent de voir où se situent les problèmes et y remédier du mieux possible. Les plus grands soucis concernent le suivi des acteurs qui se trouvent sur le terrain. »

Commune I : « Nous effectuons des évaluations de manière informelle. Nous sommes en plein développement d'une méthodologie évaluative. Elle va dépendre de la nature du projet. Jusqu'à présent, nous nous étions intéressés à la manière la plus efficace de sensibiliser le public-cible. Maintenant nous nous intéressons au suivi, à l'après-projet. »

Commune III : « Nous évaluons tout, tout le temps. Nous faisons un suivi de chaque projet. Le plus grand souci pour l'instant est d'accrocher les gens aux activités et d'éviter l'absentéisme. »

En résumé nous pouvons retenir que :

- L'évaluation est faite, dans la grande majorité des cas, de manière informelle. Il n'existe pas de systématisation dans la méthodologie. De plus, tous les CPAS bruxellois ne s'accorde pas un temps propre à l'évaluation. Celle-ci est faite sur le tas.

- La matière à évaluer va dépendre du stade de réflexion dans lequel se trouvent les travailleurs sociaux qui, lui, va directement dépendre des moyens dont dispose le CPAS pour mener à bien sa tâche et de la sensibilité ainsi que de la motivation des travailleurs sociaux concernant le subsidé « Participation culturelle, sociale et sportive ». En effet, certains sont à la recherche de méthode de bonne sensibilisation tandis que d'autres se demandent quelles activités marchent ou non, sans oublier ceux qui en sont déjà au suivi des usagers lors de l'après-projet. Quoi qu'il en soit, une évaluation ne peut être que recommandée puisqu'elle permet d'avancer dans les réflexions et donc dans le travail.
- Une évaluation formelle et systématisée va permettre aux référents culturels de prendre conscience de ce qui est à faire ou non. De plus, elle lui permettra de se rendre compte de l'avancée de son travail. L'évaluation peut ainsi constituer un instrument de motivation bien nécessaire par moment.

IV. 2. 8. 2. Les CPAS de Wallonie

Commune XI : « Nous n'effectuons pas d'évaluation formelle après les différentes activités. Mais nous pouvons constater, suite à une relecture à froid des rapports d'activités, ce qui fonctionne ou pas. Par exemple, nous avons pu constater que travailler de manière récurrente avec un même groupe est très mauvais car celui-ci exclut tout nouvel arrivant et devient dépendant de la structure. »

Commune XV : « Non, nous ne faisons pas d'évaluation formelle mis à part pour la « fête de la musique » et la « journée sportive ». »

Commune VII : « Nous adressons des questionnaires anonymes aux usagers pour connaître leurs habitudes culturelles, sportives et sociales. Nous leur demandons, également, leurs envies concernant ces domaines et ce, afin de rechercher les besoins et les attentes. »

Commune XIII : « Oui, nous effectuons des évaluations après chaque activité. De plus, nous avons les rapports d'activité et les PV des réunions de préparation qui peuvent faire office d'évaluation. »

Commune IX : « Nous attachons beaucoup d'importance à l'évaluation. Après chaque activité, une évaluation méthodique est opérée, elle est destinée au Conseil d'aide sociale. Cela nous permet de viser la qualité et la quantité. »

Commune XII : « Lorsque nous travaillons avec des partenaires, nous leur demandons de nous remettre une évaluation d'après-activité. Mais, pour les aides individuelles, aucune évaluation n'est faite. »

Commune VI : « Aucun système évaluatif n'est mis en place. Nous ne nous sommes pas encore penchés sur la question. »

Commune XVI : « Aucun rapport évaluatif n'est fait au sein de notre CPAS. Il faudrait un suivi plus strict de la part des responsables de la mesure et il faudrait leur définir une ligne directrice pour leur faciliter le travail. Tout cela demandera une première évaluation. Nous sommes face à un réel manque. »

Commune XIV : « L'évaluation se fait lors de chaque bilan mensuel. »

En résumé, nous pouvons retenir que :

- Tout comme pour les CPAS bruxellois, les Centres Publics d'Action Sociale n'effectuent pas d'évaluation formelle. Il n'existe pas de systématisation dans la méthodologie. De plus, tous les CPAS bruxellois ne s'accordent pas un temps propre à l'évaluation. Celle-ci est faite sur le tas. Or nous constatons, à travers un CPAS wallon, que lorsqu'une méthodologie claire est définie et qu'un temps propre pour l'évaluation est dégagé, cela apporte une réelle plus-value ;
- À l'instar de la Région bruxelloise, nous pouvons constater que la matière à évaluer va dépendre du stade de réflexion dans lequel se trouvent les travailleurs sociaux qui, lui, va directement dépendre des moyens dont dispose le CPAS pour mener à bien sa tâche et de la sensibilité ainsi que de la motivation des travailleurs sociaux concernant le subsidé « Participation culturelle, sociale et sportive ». En effet, certains sont à la recherche de méthodes de sensibilisation tandis que d'autres se demandent quelles activités marchent ou non, sans oublier ceux qui en sont déjà au suivi des usagers lors de l'après-projet. Quoi qu'il en soit, une évaluation ne peut être que recommandée puisqu'elle permet d'avancer dans les réflexions et donc dans le travail ;
- Une évaluation formelle et systématisée va permettre au référent culturel de prendre conscience de ce qui est à faire ou non. De plus, elle lui permettra de se rendre compte de l'avancée de son travail. L'évaluation peut ainsi constituer un instrument de motivation bien nécessaire par moment.

Ainsi, nous constatons qu'il est très rare de trouver des CPAS qui combinent, lors de leur évaluation, un temps d'évaluation avec une méthode évaluative ainsi qu'une confrontation des résultats obtenus avec ceux attendus, alors qu'un tel travail permettrait des réflexions intéressantes quant au travail futur.

Un manque de moyens financiers et humains vient très souvent expliquer cette

carence.

IV. 2. 9. Besoins et Avenir

L'entretien s'est clôturé en permettant au référent culturel de s'exprimer librement sur l'Arrêté Royal du 8 avril 2003 concernant le subside « Participation culturelle, sociale et sportive » et sur leurs besoins pour l'avenir.

IV. 2. 9. 1. Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

Commune III : « L'Arrêté royal concernant la participation culturelle, sociale et sportive est très large et me permet de faire un bon boulot. Je trouve que la mesure sur les ordinateurs n'est pas très claire. Pour ce qui est du formulaire B que nous devons rentrer chaque année, il n'est pas facile. Les catégories ne sont pas du tout claires. De plus, mon travail est compliqué à cause du fait que la mesure s'étale sur deux années civiles. Ce qu'il faudrait aussi, c'est que plus de moyens soient accordés pour les frais de fonctionnement. Que l'on puisse engager une personne à mi-temps, voire à temps plein. »

Commune I : « Je trouve que l'Arrêté royal est clair. De plus quand nous nous posons une question, la réponse est vite trouvée. »

Commune V : « Nous sommes convaincus du bienfait de cet Arrêté. De bonnes choses ont été réalisées grâce à lui. Il faut absolument qu'il continue. Vous ne vous rendez pas compte de l'épanouissement d'une personne quand elle réalise un objet d'art ou une pièce de théâtre. Elle regagne confiance en elle et est reboostée pour affronter son quotidien. Afin d'avancer dans notre travail, il serait intéressant d'avoir des plates-formes annuelles sur une thématique transversale. »

Commune II : « L'Arrêté royal n'est pas clair sur ce qui peut être financé ou pas. Il n'est pas clair concernant le partenariat. De plus, le rôle du référent culturel est flou. Le référent culturel doit-il animer, créer, proposer, gérer,... De plus, il faut absolument pouvoir payer un animateur avec les subsides accordés. »

Commune IV : « Les frais de personnel doivent pouvoir être pris en considération.(...) C'est embêtant que ce soit sur deux années civiles. Mais cela ne nous empêche pas de faire notre boulot. »

IV. 2. 9. 2. Les CPAS de Wallonie

Le même temps de parole fut accordé aux référents culturels de Région Wallonne. Leurs revendications portent aussi bien sur l'Arrêté royal en lui-même que sur les

besoins futurs.

Concernant l'Arrêté royal du 8 avril 2003, les prises de paroles ont donné ce qui suit.

Commune VII : « Je n'ai rien à dire sur l'Arrêté royal si ce n'est que je le trouve clair et suffisamment large pour fournir un bon travail. »

Commune VIII : « Je trouve l'Arrêté royal très utile. Il a une réelle utilité sociale aussi bien pour l'estime de soi que pour la socialisation, l'intégration et la structuration aux règles de vie en société des usagers. »

Communes IX, XVII et XIV : « Il faudrait que le subside ne chevauche plus deux années. L'idéal est de le mettre de janvier à décembre. »

Commune XII : « Les délais infligés par l'administration sont parfois incohérents par rapport à la demande du terrain. L'étalement des dates complique la tâche. Mieux vaut travailler sur une année civile, cela correspond aux clôtures comptables de toutes les institutions. »

Commune IX : « Il faudrait un éclaircissement concernant la catégorisation des activités si l'on veut bien remplir le formulaire B qu'il nous est demandé d'introduire chaque année. »

Pour ce qui est de besoins futurs, les revendications sont résumées ci-dessous.

Communes XI et XIV : « Le subside ne permet pas de couvrir les frais de fonctionnement et de personnel. Il faudrait revoir les modalités des frais de fonctionnement. »

Commune XI : « J'aimerais qu'une plate-forme de réflexion soit organisée à travers la notion de culture. Il me semble très important que les référents culturels puissent être amenés à se poser ce genre de questions. »

Commune XV : « Je me sens un peu sans repères. C'est pourquoi je me suis inscrite à une formation de référent culturel. Il faudrait systématiser de moments de rencontre avec des thèmes transversaux afin de se maintenir au courant. »

Communes VIII et XIV : « J'ai besoin d'un temps plein pour pouvoir faire du bon travail. »

Commune XIII : « Nous voulons nous tourner vers des activités communautaires et à long terme, mais pour cela nous avons besoin de plus de moyens financiers et humains. »

Commune VI : « Si on nous demande de travailler plus dans la collectivité, il faut nous donner les moyens nécessaires. »

Commune XVI : « Il serait intéressant d'avoir un aide-mémoire des bonnes pratiques. »

IV. 2. 9. 3. Conclusions

En résumé, nous pouvons constater que :

- ◆ De manière générale, l'Arrêté royal est considéré comme suffisamment large, permettant ainsi un travail plus aisé ;
- ◆ A l'unanimité, les référents culturels interrogés sont d'accords sur les bienfaits de ce décret. L'épanouissement obtenu chez les différents bénéficiaires est tel et les résultats obtenus en terme de regain de confiance en soi et de création de liens sociaux sont tels que nous serions face à une catastrophe si ce décret venait à disparaître ;
- ◆ Le fait que l'Arrêté royal s'étale sur deux ans pose un problème, dans la majorité des cas, lors du travail au quotidien. En effet, cette condition complique le travail au jour le jour en termes de gestion financière des différentes activités et de planification des activités futures. C'est pourquoi une requête récurrente concerne la possibilité d'aligner le calendrier du subside « Participation » au calendrier annuel, c'est-à-dire de janvier à décembre ;
- ◆ De manière générale, les référents culturels considèrent que le *Formulaire B* qu'ils doivent rendre annuellement n'est pas clair et, par conséquent, pas facile à remplir. Ce qui semble poser le plus grand problème est la catégorisation des activités. Ils aimeraient avoir une information plus claire concernant ces différentes catégories ;
- ◆ Les travailleurs sociaux aimeraient que le subside octroyé accorde plus de moyens financiers aux frais de fonctionnement. Nous pouvons constater que la quasi-totalité des requêtes concerne la possibilité d'engagement d'une personne qui ne s'occuperait que des activités culturelles, sociales et sportives ;
- ◆ Les référents culturels voudraient avoir un éclaircissement quant à leur rôle. Ils aimeraient avoir une définition claire de leur tâche.
- ◆ Les référents culturels souhaitent voir se multiplier des plates-formes offrant un espace de réflexion sur des thèmes transversaux.

IV. 3. Analyse des entretiens des CPAS de Flandre

IV. 3. 1. Le passé

Pour avoir une meilleure idée de l'évolution de la méthode de travail des CPAS en ce qui concerne cet AR, nous avons examiné, lors des interviews, si des initiatives ont déjà été prises pour l'AR en ce qui concerne la participation sociale, culturelle et sportive.

Nous présentons brièvement les résultats, mais pour des informations plus détaillées, nous renvoyons le lecteur au précédent rapport⁹⁹ qui aborde ce thème plus en profondeur. D'autant plus que, dans cette analyse, nous ne trouvons pas de données contradictoires avec le précédent rapport.

Avant cet AR, la majorité des CPAS n'accordaient pas ou peu d'attention à la participation à des activités sociales, culturelles et sportives. Nous relevons que cette mesure cadre parfaitement avec la vision des CPAS qui appliquent déjà un 'système d'intervention sur mesure'. Ces CPAS se préoccupaient déjà notamment des activités de vacances pour les enfants ou de l'affiliation à une association sportive.

Presque toutes les personnes interrogées ont indiqué qu'avant la mise en œuvre de la mesure, peu de questions ont été formulées par les usagers. Ou comme l'a expliqué un collaborateur du CPAS, 'les clients pensaient qu'ils ne pouvaient pas le demander'. La demande n'a pas été encouragée non plus par les CPAS.

IV. 3. 2. Facteurs et critères ayant contribué à déterminer les modalités d'affectation du subside

IV. 3. 2. 1. Montant du subside

Il ressort des interviews que la majorité des CPAS appliquent un plafond (par exemple, 50 euros par client sur base annuelle). L'argument invoqué est la possibilité de toucher un maximum d'usagers. De nombreux CPAS approuvent également le principe de cofinancement. En participant à la prise en charge des frais de l'activité, l'on souhaite responsabiliser les usagers et leur apprendre à gérer le budget de leurs loisirs.

⁹⁹ CLÉ A., MECHBAL L., *Rapport relatif à la subvention octroyée aux CPAS afin d'encourager la participation et l'épanouissement de leurs clients*, SPP Intégration sociale, Bruxelles, 2004.

Citation :

« Ils n'ont pas l'intention de donner simplement un ticket aux usagers, sans rien exiger en échange ».

IV. 3. 2. 2. Activités

Nous constatons que les CPAS abordent l'AR sous deux angles différents. Un groupe choisit délibérément des activités individuelles et l'autre groupe investit davantage de moyens dans les activités de groupe qui sont organisées ou non par le CPAS. Certains cherchent un équilibre entre les deux.

Quelques citations :

« 70 % des moyens sont affectés au soutien individuel, 30 % des moyens sont utilisés pour des activités avec les partenaires et le réseau de lutte contre la pauvreté ».

« 75 % des moyens sont affectés à des activités de groupe qui reposent sur l'animation socioéducative. Avec les 25 % restants, le service social défend les demandes individuelles ».

« Nous nous concentrons essentiellement sur des activités individuelles. Nous n'organisons pas nous-mêmes d'activités ».

« Jusqu'à présent, nous nous sommes uniquement concentrés sur des activités individuelles. Toutefois, cette année, nous avons organisé une excursion de groupe à l'initiative du service social. En raison des nombreuses réactions positives des participants, nous recommencerons probablement l'année prochaine ».

Que les CPAS adoptent une approche individuelle ou collective de l'AR, nous observons à plusieurs reprises qu'ils veulent essentiellement se baser sur la demande du client.

Citation :

« Nous estimons que les besoins du client sont essentiels. Vous ne devez pas vous organiser dans le vide mais examiner les besoins et les souhaits du client. Dans ce cadre, nous tentons, dans la mesure du possible, d'adhérer à l'offre existante ».

« Les activités sont principalement choisies sur base de ce que les individus souhaitent. Nous organisons un tour de table sur lequel nous basons notre action ».

« Pour l'avenir, nous souhaitons examiner ce que les clients souhaitent, car il est difficile de les motiver ».

« Nous nous appuyons sur la demande des clients, et ensuite, nous examinons si elle cadre avec les critères de l'AR ».

Les interviews mentionnent à plusieurs reprises que des discussions ont lieu de temps à autre dans les CPAS sur ce type d'activité. Comment gérons-nous l'offre commerciale ? Les tickets de cinéma sont-ils une 'bonne' façon de participer ? Des questions fusent également en ce qui concerne l'(in)accessibilité de l'offre actuelle.

Quelques citations :

« Ce sont les tickets de cinéma gratuits qui sont les plus populaires chez nous. Nous pensons qu'ils ne présentent pas vraiment une valeur ajoutée : en effet, il ne s'agit que de regarder un film seul dans l'obscurité. Un club sportif ou une initiative similaire nous semble plus valable ».

« Nous ne finançons pas d'activités commerciales. Il existe en effet une offre (abordable) suffisante de la part des services communaux. Nous ne voulons pas permettre aux individus de goûter des choses qu'ils ne pourront pas s'offrir ensuite ».

« Nous optons pour des activités accessibles à tous qu'ils pourront éventuellement poursuivre ».

« Chaque année, nous achetons des tickets de cinéma. Cette mesure reçoit un accueil très favorable puisque les personnes en font la demande ».

« L'offre existante comprend des activités trop inaccessibles et il n'est donc pas facile d'adhérer à cette offre ».

« Il n'y a guère de correspondance avec l'offre classique. Le centre culturel est trop élitiste et la maison des jeunes trop estudiantine. Nos activités propres sont plus accessibles et plus populaires ».

« L'offre des institutions fédérales vise très haut, même pour les assistants sociaux, donc certainement aussi pour les usagers ».

La plupart des CPAS sont d'accord sur une chose : il n'est pas possible d'encourager la participation, uniquement en distribuant des tickets (notamment chèques-livres, les différents chèques-sport et chèques-culture locaux, le chèque Sodexo etc.). L'obstacle financier n'est assurément pas le seul. Les personnes défavorisées découvrent encore de nombreux obstacles¹⁰⁰ qui empêchent ou réduisent leur participation. C'est pourquoi de nombreux CPAS accordent une importance

¹⁰⁰ Ces obstacles sont examinés en détail dans : CLÉ A., *Participation sociale, culturelle et sportive. Nouvel horizon pour les CPAS*, Culture et Démocratie/Kunst en Democratie et SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté et Économie Sociale, Bruxelles, 2005.

considérable à l'accès aux activités.

Citations :

« Ils n'y vont pas seuls, sauf les personnes les plus valides ».

« Le pas à franchir vers des choses inconnues est grand ».

Il est frappant de constater qu'un nombre très limité voire nul de CPAS se préoccupent de la fracture numérique sur base de l'AR. L'argumentation est partout la même. Ils ne sont guère intéressés et le montant permettant de subventionner l'achat d'un ordinateur est trop faible. Viennent en effet s'y ajouter bien d'autres coûts, notamment l'achat de logiciels, les abonnements mensuels à Internet, etc.

Citations :

« Une campagne de promotion a été menée pour 'Internet pour tous', mais elle est presque restée sans écho ».

« L'achat d'un ordinateur recyclé n'a aucun succès. Presque personne ne s'y intéresse. Toutefois, les personnes intéressées par l'achat d'un ordinateur en veulent un nouveau comme tout le monde ».

Toutefois, nous ne pouvons pas en conclure qu'absolument rien n'est fait pour réduire la fracture numérique. Souvent, des initiatives d'autres communes/services communaux apparaissent ou existent, qui sont organisées avec des moyens provenant d'autres sources financières

Citations :

« L'on y réfléchit au niveau local, même au niveau du CPAS, mais pas sur base de cet AR ».

« Au CPAS, aucune action n'est entreprise concernant les TIC. Toutefois, il existe une inquiétude au sein de la bibliothèque. Ils ont également souscrit à une initiative concernant la création d'espaces informatiques publics ».

IV. 3. 2. 3. Manque de clarté

Nous distinguons clairement deux opinions parmi les CPAS interrogés. Pour les uns, les possibilités de financement d'activités avec les subsides sont claires. Ils apprécient surtout la liberté et l'autonomie que cette mesure offre pour pouvoir répondre aux

nécessités et aux besoins locaux. Pour l'autre groupe, la situation est plus complexe. Ces CPAS souhaitent plus de clarté et optent pour un cadre mieux défini. Dans la situation actuelle, ils craignent des discussions avec l'administration fédérale et une éventuelle inspection.

Citations :

« Il peut y avoir davantage de clarté, mais pas trop de rigueur pour autant ».

« Parfois, il est difficile de justifier des activités ».

« Nous gardons un sentiment amer de notre projet de l'année passée, car une discussion a été amorcée avec l'administration afin de déterminer si le projet cadrerait ou non avec les critères de l'AR. Cela ne nous motive pas vraiment à lancer un nouveau projet cette année ».

« Nous savons trop peu de choses et presque aucune orientation n'a été donnée. Nous craignons, en cas d'audit, de ne pas avoir utilisé correctement les moyens financiers. Puisque tout n'est pas spécifié, nous ignorons parfois ce que nous pouvons faire et ne pas faire ».

IV. 3. 3. Groupe cible

La circulaire du 5 mai 2007 renvoie à la définition du groupe cible de la circulaire du 30 septembre 2004 :

« Il n'est plus question de clients, mais d'usagers des services publics relevant des missions du centre. Ces services doivent être compris au sens le plus large et ne peuvent être limités à l'assistance (revenu d'intégration, activation, autres prestations, etc.).

Les personnes qui ont un certain niveau de bien-être mais qui font néanmoins appel à certains services du CPAS (tels que crèche, aide ménagère, repas à domicile, maison de repos, résidences-services, conseil et aide administratives au sujet de prestations et de formalités, assistance budgétaire, etc.) peuvent donc également bénéficier d'un avantage dans le cadre de cette mesure. Le CPAS doit évidemment examiner s'il est équitable d'octroyer l'avantage également à ces personnes.

Les demandeurs d'asile (par exemple, dans une initiative locale d'accueil) peuvent aussi bénéficier de cette mesure. Cependant, la mesure ne concerne en principe pas l'intégration des demandeurs d'asile et il faut éviter que les demandeurs d'asile deviennent un groupe cible particulier ».

Dans les interviews, nous avons sondé aussi bien le groupe cible prioritaire – le CPAS délimite-t-il le groupe cible ? – que le groupe cible qu'ils touchent effectivement.

Nous constatons qu'une majorité des personnes interrogées applique une large délimitation du groupe cible. Certaines indiquent s'adresser à une personne liée au CPAS, d'autres se limitent aux usagers du service social (revenu d'intégration, assistance budgétaire, etc.).

Étonnamment, presque toutes les personnes interrogées accordent une grande importance à la participation d'enfants, de jeunes et de leurs familles.

Citations :

« Les enfants ne sont pas responsables de la situation de leurs parents ».

« Grâce à la participation culturelle ou sportive, nous pouvons tenter de rompre la spirale négative de la pauvreté ».

Pour les CPAS qui concluent des partenariats avec d'autres services sociaux ou qui travaillent sur base d'une approche axée sur le quartier, le groupe cible est appréhendé plus largement.

Citations :

« Nous tentons également de travailler plus largement en nous adressant à d'autres personnes défavorisées ou sans-abri via les éducateurs de rue ».

« D'un point de vue territorial (dans un quartier défavorisé), il doit s'agir de personnes à faible revenu, mais aussi de personnes bénéficiant d'une indemnité de maladie trop faible : ici, les critères sont appliqués un peu plus largement ».

Lorsque nous sondons le groupe cible que les CPAS touchent effectivement par cette mesure, qu'il s'agisse ou non de leur groupe cible prioritaire, il semble que ce sont principalement des familles et/ou des personnes isolées avec des enfants.

Quelques CPAS indiquent que les personnes isolées sont difficiles à atteindre. Il en va de même pour le groupe le plus défavorisé, qui souvent reste privé de nombreuses initiatives.

Lors de l'analyse du groupe cible, un certain nombre de CPAS expriment leur inquiétude quant à une tendance sociale sombre. Ils voient le seuil de la pauvreté se

déplacer de plus en plus vers la 'classe moyenne'.

Citation :

« Nous recevons de plus en plus de demandes de personnes isolées avec enfants. Elles ne sont pas, par définition, défavorisées, mais après déduction de tous les frais, elles n'ont plus de moyens financiers à consacrer à leurs loisirs. En outre, les familles très endettées ou confrontées à la maladie n'ont plus d'argent à consacrer aux activités de loisirs de leurs enfants ».

IV. 3. 4. Processus décisionnel

Le processus décisionnel est similaire dans tous les CPAS. Les collaborateurs du service social préparent une proposition relative à la méthode de travail, à la délimitation du groupe cible, etc. Toutefois, certains CPAS ont également un 'groupe de travail culture' qui formule des propositions, organise des activités, etc.

Citation :

« Le processus décisionnel repose notamment sur le groupe de travail culture qui émet des suggestions et sur le conseil des usagers qui formule des propositions. S'appuyant sur ces deux organes, le conseil prend une décision qui inclut le budget, des activités et la répartition.

La proposition est ensuite étudiée/adaptée/approuvée au comité spécial ou lors d'une réunion du conseil. En règle générale, il n'y a pas de discussions importantes à ce niveau au sein des CPAS. Au contraire, la majorité des conseils d'administration des CPAS accueillent favorablement la mesure et reconnaissent la valeur ajoutée de la participation à des activités sociales, culturelles et sportives ».

Toutefois, quelques-uns indiquent que certains assistants sociaux éprouvent encore des difficultés à gérer la mesure. Tantôt pour des raisons d'ordre pratique (par exemple : charge de travail supplémentaire, le sport et la culture ne cadrent pas toujours avec un entretien d'aide difficile), tantôt en raison d'arguments de fond (par exemple : ce n'est pas la mission d'un CPAS mais les usagers y ont droit).

Citation :

« Nous avions prévu une fête de Noël. Mais, en fin de compte, elle n'a pas eu lieu car les collaborateurs motivés étaient trop peu nombreux ».

IV. 3. 5. Communication

Le questionnaire comportait également une série de questions sur la communication relative à la mesure. Comment la mesure est-elle diffusée en interne ? De quelle manière les usagers ont-ils été informés des possibilités y afférentes ? La mesure est-elle été rendue publique à l'intention d'autres acteurs encore ?

IV. 3. 5. 1. Communication interne

La communication interne ne consiste plus tellement à annoncer et à expliquer la mesure. Entre-temps, chacun est au courant de la mesure et de son objectif.

La plupart des CPAS étudient la mesure lors de la concertation d'équipe. Cette étude va de l'annonce de la nouvelle durée à l'examen des cas douteux, en passant par les modalités d'utilisation (qui peut en faire usage, quelles activités sont financées, etc.).

Étonnamment, peu voire aucun CPAS ne mettait la communication interne en rapport avec la sensibilisation des collaborateurs du CPAS. Toutefois, nous observons que lorsque les collaborateurs du CPAS, en particulier les assistants sociaux, ne soutiennent pas la mesure avec passion, cela influence considérablement la manière dont les CPAS gèrent la mesure.

Un CPAS signale également que la mesure est systématiquement en ligne de compte dans les formations pour de nouveaux collaborateurs.

IV. 3. 5. 2. Communication aux usagers

Les CPAS interrogés sont tous d'accord sur une chose : la communication écrite aux usagers est peu efficace voire pas efficace du tout.

Pourtant, un grand nombre de CPAS utilisent des canaux de communication écrite : par exemple, envoyer une lettre au début d'une nouvelle période, annoncer des activités de groupe par courrier, diffuser une brochure, etc. Cependant, ils constatent que ce n'est pas la méthode la plus efficace pour atteindre les usagers. Toutefois, nombre d'entre eux ignorent comment aborder différemment la communication (écrite).

Citation :

« Chaque année, nous élaborons un dépliant pour les usagers, sauf cette année, parce que cela ne donne quand même aucun résultat. Mais aujourd'hui, nous hésitons de nouveau à rédiger un dépliant l'année prochaine ».

Qu'est-ce qui fonctionne ? Tous les CPAS confirment l'importance de la communication personnelle. L'entretien avec l'assistant social est d'une importance cruciale pour informer les usagers et les encourager à participer à des activités sociales, culturelles et sportives.

Ceci implique que l'attitude (positive) et les efforts de l'assistant social ont un impact majeur sur l'entretien.

Citations :

« Nous communiquons surtout verbalement via l'assistant social, mais dans ce cas, vous dépendez complètement de ce dernier ».

« Toutefois, vous constatez que les usagers utilisent plus la mesure avec un assistant social qu'avec l'autre ».

Par ailleurs, le 'bouche à oreille' est encore le meilleur moyen de communication. De nombreux CPAS indiquent que la notoriété de la mesure ne cesse de croître. Les clients qui utilisent déjà la mesure en parlent à leur famille, à leurs amis, aux voisins.

D'autres CPAS font également connaître la mesure via des écrans dans la salle d'attente, par voie de presse, via le site Web, etc.

IV. 3. 5. 3. Information à l'intention des tiers

Nous constatons une information minimale à l'intention des tiers dans les CPAS interrogés.

Certains informent les associations locales de la jeunesse, des sports et de la culture de la mesure afin qu'elles puissent, si nécessaire, leur renvoyer des gens.

D'autres annoncent également, dans la presse locale, la mesure ou des activités organisées dans le cadre de la mesure. Mais c'est plutôt dans le but d'atteindre des personnes du groupe cible.

IV. 3. 6. Partenariats

En raison des informations succinctes des rapports finaux, une attention particulière a été accordée, dans les interviews, aux partenariats engagés ou non par les CPAS.

Une large majorité de CPAS travaille en collaboration ou entretient des contacts avec des partenaires externes. Cette collaboration peut toutefois revêtir diverses formes.

Chez certains, la collaboration en est à ses balbutiements, d'autres avaient engagé une concertation unique avec des organisations locales, et d'autres encore élaborent conjointement des initiatives. Il est étonnant de constater que presque tous les CPAS évaluent positivement la collaboration.

Quelques citations :

« J'espère une collaboration avec les services communaux. La volonté est bien présente, mais nous devons d'abord installer une plate-forme ».

« Nous cherchons en permanence des organisations désireuses de collaborer ».

« Un grand oui à la collaboration. Un CPAS ne doit pas tout faire lui-même, mais doit tenter de trouver les moyens et les méthodes susceptibles de permettre aux individus de choisir, de trouver leur chemin dans le dédale de propositions ».

« Pour présenter une offre de qualité, nous recherchons essentiellement la collaboration. Cette collaboration doit naturellement être établie à long terme, sinon elle n'est pas vraiment utile ».

La collaboration intervient essentiellement avec des organisations sociales (notamment des associations qui donnent la parole aux pauvres, des centres d'aide sociale générale, des maisons de quartier) et, dans une moindre mesure, avec des acteurs culturels (notamment le service culturel communal, le centre culturel, l'action socio-artistique). Il est peu fait mention d'une quelconque collaboration avec des acteurs sportifs locaux.

Quelques citations :

« La collaboration intervient essentiellement avec le centre culturel. Elle s'améliore et progresse. »

« Il n'y a pas, voire peu de concertation en matière de sport. Mais elle est toutefois nécessaire parce que les usagers demandent surtout du sport. »

« Une collaboration limitée intervient avec la culture et la jeunesse, mais certaines choses ont été apportées. Chacun peut travailler sur base de son propre savoir-faire ».

« Les activités de groupe prennent forme grâce au service d'animation socioéducative. Le responsable de la culture prépare le budget. Les activités sont composées sur base d'une consultation (qu'est-ce qui est nécessaire ?) via notamment le forum DSO (des groupes cibles y siègent également) et via l'association qui donne la parole aux

pauvres ».

Nous observons que les villes et les communes, qui proposent un passeport loisirs, associé ou non à cet AR, disposent d'un réseau plus large d'acteurs sociaux, culturels ou sportifs.

Malgré les expériences positives, un certain nombre de CPAS opposent néanmoins des objections à la collaboration.

Quelques citations :

« La responsabilité de la participation des personnes défavorisées ne peut pas être rejetée sur le CPAS, surtout pour des activités scolaires ».

« La responsabilité incombe principalement aux acteurs de l'offre culturelle : ils doivent assumer davantage de responsabilité et accorder de l'attention aux plus démunis. Cela figure également dans la mission que les autorités leur ont confiée, mais l'application est insuffisante et le contrôle inexistant. De cette façon, aucune politique forte ne peut être menée. Les acteurs de l'offre culturelle veulent surtout réussir et ils ne trouvent pas ce succès parmi les groupes cibles défavorisés ».

« Le centre culturel doit assurer une offre variée, accessible à tous ».

En Flandre, les villes et les communes doivent élaborer, en échange de subsides, un plan de politique pour la jeunesse, la culture et le sport. Dans tous ces plans, une attention particulière doit être accordée à la participation des groupes socialement fragilisés. C'est pourquoi il nous semblait intéressant de sonder l'implication des CPAS dans le développement de ces plans de politique.

Il semble que peu de CPAS ont participé activement à l'élaboration des précédents plans de politique. Toutefois, lorsque la participation était bien réelle, il s'agissait d'une expérience positive pour le collaborateur du CPAS.

Citation :

« Le CPAS a participé à la préparation du plan loisirs pour la ville. Ce fut une expérience positive. La perspective sociale doit être solidement maintenue car la société civile se situe à un tout autre niveau. Toutefois, cet apport du CPAS a été apprécié. Mais s'il est absent, on n'y pense tout simplement pas. Ils ne sont pas confrontés au problème de la pauvreté ».

IV. 3. 7. Évaluation

Les personnes interrogées ont été invitées à s'exprimer sur la façon dont elles expérimentent et évaluent la mesure. Observent-elles des effets positifs ?

Un second volet de la question abordait également l'évaluation interne.

La majorité des CPAS accueillent favorablement la mesure et reconnaissent la valeur ajoutée de la participation à des activités sociales, culturelles et sportives. Les nombreuses réactions positives des usagers encouragent les CPAS à poursuivre dans cette direction.

Citations :

« Nous sommes parfaitement satisfaits de la mesure, car elle a entraîné de nouvelles initiatives et a permis d'élargir le réseau. Nous n'aimerions pas perdre les subsides ».

« Les usagers réagissent positivement car nous donnons des chances à leurs enfants. Cela profite aux rapports entre l'accompagnement et l'utilisateur ».

« En tant que CPAS, nous pouvons intervenir à l'extérieur. Pour les usagers, il s'agit d'une différence psychologique. Ils l'apprécient ».

Malgré les nombreuses réactions positives, certains CPAS émettent une observation critique.

Citations :

« Nous avons une critique générale à formuler, qui dépasse en partie ce subside. Une série de mesures spéciales très morcelées sont prises pour les personnes défavorisées. Nous devons développer une mesure plus intégrée via un revenu de base correct, une offre accessible à tous et des activités abordables ».

« De nombreuses initiatives bien intentionnées se côtoient. C'est déconcertant pour les usagers et cela crée des obstacles. Le morcellement engendre également une surcharge administrative ».

IV. 3. 8. Besoins et projets d'avenir

IV. 3. 8. 1. Besoins

Presque toutes les interviews évoquaient la durée de l'AR, c'est-à-dire de mai à avril. De nombreux acteurs plaident en faveur de l'introduction d'une année civile. Selon eux, elle devrait simplifier les choses, tant pour le traitement comptable que pour les usagers. Lorsque l'AR est publié, certaines activités de vacances sont déjà complètes ou la période d'inscription est déjà terminée.

Une deuxième nécessité qui a été formulée est l'absence d'un cadre de travail clair. Ceci signifie une définition plus claire de l'AR et des critères y afférents. Puisque le texte a abordé ce sujet, nous n'entrerons pas dans les détails.

Une troisième question prioritaire est le caractère unique de la mesure. L'incertitude subsiste pour de nombreux CPAS. Ils ne disposent pas non plus de moyens suffisants pour soutenir les actions de l'AR si la mesure venait à disparaître.

Un certain nombre de personnes interrogées recherchent un cadre plus structurel sur le plan du contenu. C'est pourquoi la plupart cherchent à adhérer à la politique sociale locale.

Citations :

« L'AR doit être intégré dans un cadre plus structurel. Les CPAS ne distribuent plus de colis alimentaires, et ils ne peuvent donc pas distribuer de 'colis culturels' ».

« Prenons l'intégration au niveau local. Nous nous appuyons sur la question : 'qu'est-ce qui se présente ?'. Il existe désormais une meilleure intégration grâce à la mesure, au plan de politique sociale et à la planification stratégique. Autrement dit, il existe aujourd'hui une collaboration plus structurée ».

Une quatrième question prioritaire, mais pas des moindres, est l'importance de l'encouragement et de l'encadrement. Investir dans l'encouragement et l'encadrement signifie souvent aussi investir dans du personnel.

Citations :

« Nous souhaitons lancer davantage de projets de groupe, mais nous devons en supporter intégralement les coûts de personnel. »

« L'encouragement et l'encadrement restent les plus difficiles, mais sont indispensables. Hélas, ces coûts de personnel ne s'inscrivent pas dans l'AR ».

IV. 3. 8. 2. Projets d'avenir

Nous avons également interrogé les répondants sur leurs projets d'avenir. La réponse la plus fréquente était 'nous souhaitons poursuivre dans la voie que nous avons empruntée'. Toutefois, certains indiquaient procéder à une modernisation ou lancer de nouvelles initiatives. Mais beaucoup d'actions dépendent néanmoins du contexte local.

Citations :

« Nous aimerions lancer une action de proximité via le service social ».

« Jusqu'à présent, les subsides ont été répartis entre le service social, le service de soins à domicile et la maison de repos. Dès l'année prochaine, tous les moyens seront destinés au service social ».

« Nous aimerions développer un passeport loisirs en collaboration avec les différents services de la ville ».

« Nous aimerions intensifier la collaboration en matière de sport. »

« Nous aimerions travailler davantage sur *10 lieux à découvrir*¹⁰¹ »

« Actuellement, nous avons lancé l'élaboration d'une vision et d'un scénario. Nous souhaitons le parfaire. De plus, nous voulons intensifier la concertation avec les services communaux. Notamment, grâce à la plate-forme culturelle mise en place en vue de réduire les obstacles à la participation par la culture ».

IV. 3. 9. Conclusions

- Presque tous les répondants accueillent favorablement la mesure et reconnaissent la valeur ajoutée de la participation à la culture et au sport. Les nombreuses réactions positives des usagers encouragent les CPAS à poursuivre dans cette direction.
- La plupart des CPAS appliquent un plafond. Ils travaillent également par cofinancement en vue de responsabiliser les usagers.
- Nous constatons deux tendances dans le cadre de l'exécution de l'AR. Un groupe de CPAS met volontairement l'accent sur des activités individuelles et l'autre s'attarde davantage sur des activités de groupe.
- Les répondants estiment qu'il importe de s'appuyer sur la demande ou sur le choix des usagers.
- La distribution de chèques ou de tickets ne suffit pas. L'obstacle financier n'est assurément pas le seul pour les personnes défavorisées. C'est pourquoi les CPAS accordent beaucoup d'importance à l'encouragement et à l'encadrement.
- Sur base de l'AR, on s'est au moins penché sur les TIC et sur la réduction de la fracture numérique. D'après les répondants, les possibilités offertes dans le cadre de l'AR, sont insuffisantes.
- L'attitude de l'assistant social à l'égard de la participation sociale, culturelle et sportive joue un rôle essentiel dans la motivation et l'information des usagers.
- De nombreux répondants indiquent que l'AR et les critères d'exécution ne sont pas

¹⁰¹ Ceci fait référence à l'offre des institutions scientifiques fédérales, présentée le 9 novembre 2006.

clairs. Ils ignorent quelles sont les activités qui peuvent être financées avec le subside.

- La mesure touche principalement les enfants et leurs familles. Toutefois, le groupe le plus défavorisé est difficilement atteint.
- Le processus décisionnel est similaire dans la plupart des CPAS. Les collaborateurs du service social préparent une proposition qui est soumise au comité spécial ou au conseil.
- Presque tous les répondants indiquent que la communication verbale avec les usagers est essentielle. C'est surtout l'entretien avec l'assistant social qui importe.
- La plupart des CPAS travaillent déjà plus ou moins en collaboration. Cette collaboration est bien accueillie par tous les répondants.
- La collaboration intervient surtout avec des partenaires sociaux et culturels, mais beaucoup moins avec des partenaires sportifs.
- Toutefois, les CPAS soulignent la responsabilité des partenaires sociaux, culturels et sportifs dans la composition d'une offre accessible à tous.
- L'étude avance quatre besoins essentiels : (1) la demande d'un AR et de critères d'exécution plus clairement définis, (2) presque tous les répondants demandent l'adaptation de la durée à une année civile, (3) la plupart des répondants demandent un encadrement structurel de l'AR et (4) presque tous les CPAS approuvent l'importance de l'encouragement et de l'encadrement.

IV. 4. Conclusions

Le passé :

- Dans le cadre de cette analyse, nous obtenons des résultats similaires à ceux de 2004 : avant l'AR, peu de demandes émanaient des usagers. Toutefois lorsqu'il y avait une demande, elle était généralement axée sur les enfants. Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale qui ont une véritable tradition d'encouragement et de promotion sont rares.
- Les assistants sociaux sont convaincus des bienfaits du subsidé, mais une attention particulière est accordée au 'piège à l'emploi' ou à l'excès de travail pour les assistants sociaux

Facteurs et critères ayant contribué à déterminer les modalités d'affectation du subsidé

- En Wallonie, l'on attache une grande importance au caractère participatif de l'activité, au développement d'un lien social, à la possibilité qu'offre l'activité d'atteindre un maximum de personnes, etc.
- En Flandre, on veut surtout s'appuyer sur la demande ou sur le choix du client.
- Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale travaillent davantage avec des activités de groupe que les CPAS wallons. Il y a deux raisons qui justifient cette différence : d'une part, les CPAS wallons ont beaucoup de moyens et d'autre part, il manque la volonté de lancer des activités de groupe.
- En Flandre, on estime que la distribution de chèques ou de tickets n'est pas suffisante. L'obstacle financier n'est assurément pas le seul pour les personnes défavorisées. C'est pourquoi les CPAS accordent beaucoup d'importance à l'encouragement et à l'encadrement.
- Sur base de l'AR, on s'est au moins penché sur les TIC et sur la réduction de la fracture numérique. D'après les répondants, les possibilités offertes dans le cadre de l'AR sont insuffisantes.

Groupe cible :

Les CPAS appliquent une large délimitation du groupe cible, mais ce sont surtout les enfants, les familles et les seniors qui sont touchés. Le groupe le plus défavorisé (notamment des adultes qui vivent dans l'isolement) est difficilement atteint.

Processus décisionnel :

Les collaborateurs du service social préparent une proposition qui est soumise au comité spécial ou au conseil. Certains travaillent avec des 'décisions de principe'.

Communication :

- Un grand nombre de CPAS utilisent des canaux de communication écrite (entre autres des affiches, des lettres d'information, etc.), mais ils indiquent que ces canaux sont inefficaces. En Wallonie, on travaille également avec des SMS, des prospectus, des e-mails et d'autres supports similaires. Cela fonctionne mieux mais cela demande plus de travail.
- C'est la communication verbale qui est la plus efficace. Dans ce cadre, l'entretien avec l'assistant social joue un rôle majeur. Ceci implique une attitude positive de l'assistant social à l'égard de l'AR.

Partenariats :

- La collaboration implique une valeur ajoutée pour l'action. En Flandre, la collaboration avec des partenaires est vécue de manière positive.
- Toutefois, les répondants soulignent le manque de moyens (notamment pour les coûts de personnel) pour financer les collaborations.

Évaluation :

- L'évaluation interne intervient de manière informelle.
- Presque tous les répondants accueillent favorablement la mesure et reconnaissent la valeur ajoutée de la participation à la culture et au sport. Les nombreuses réactions positives des usagers encouragent les CPAS à poursuivre dans cette direction.

Besoins et projets d'avenir :

- La plupart des répondants demandent une adaptation de la période couverte par le subside à une année civile.
- Le formulaire B, en particulier l'application des catégories, n'est pas clair pour de nombreux répondants. Ils ne connaissent pas précisément les activités qui sont acceptées ou non dans le cadre du subside.
- La majorité des répondants demandent un encadrement structurel de l'AR.
- Les assistants sociaux demandent plus de formation et d'échange d'expériences.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Tout comme dans les chapitres précédents, nous confrontons régulièrement nos constatations au premier rapport relatif à la subvention octroyée aux CPAS, afin d'encourager la participation et l'épanouissement social et culturel de leurs usagers, rédigé par Ann Clé et Lamia Mechbal¹⁰².

Nous n'aborderons plus une série de sujets évoqués dans le premier rapport. Les résultats actuels révèlent en effet que des recommandations formulées à l'époque ont été largement suivies. Cependant, d'autres thèmes seront de nouveau repris dans le rapport car l'évolution est minime.

V. 1. Remarques préliminaires

V. 1. 1. Contexte local

Comme l'indiquait le dernier rapport d'évaluation, le contexte dans lequel un CPAS travaille influe fortement sur les décisions prises, sur le mode d'affectation des ressources, sur la délimitation du groupe cible, sur les partenariats, etc.

Le cadre social, économique et géographique existant dans la commune où le CPAS est actif peut également influencer sur les possibilités. (Clé, Mechbal, 2004)

'La culture' qui règne au sein du CPAS agit davantage encore sur la concrétisation d'une mesure comme celle-ci. Les décisions sont mises en œuvre plus efficacement et ont un caractère plus durable lorsqu'elles peuvent être implantées dans un cadre plus large et soutenues par une philosophie digne de ce nom. Nous relevons que le subsidiaire cadre parfaitement dans la vision des CPAS qui appliquent déjà un 'système d'intervention sur mesure' et dont l'approche couvre tous les domaines de la vie des bénéficiaires. (Clé, Mechbal, 2004)

Nous observons que la plupart de ces CPAS accordaient déjà une attention particulière à la participation culturelle et/ou sportive, et ce avant même la création de la mesure. Par conséquent, ils appliquent souvent la mesure en vue de consolider toutes leurs initiatives existantes (par exemple : passeports loisirs locaux, cotisations pour les associations sportives et culturelles qui ont déjà été remboursées, etc.).

¹⁰² Ann CLE et Lamia MECHBAL, *Rapport d'évaluation relatif à la subvention octroyée aux CPAS (Arrêté Royal du 8 avril 2003) afin d'encourager la participation et l'épanouissement social et culturel de leurs usagers*, Bruxelles, 2004.

Par ailleurs, la motivation des collaborateurs des CPAS, des assistants sociaux en particulier, est d'une importance cruciale. En effet, ils assurent le contact direct avec les bénéficiaires. De ce fait, ils jouent un rôle essentiel puisqu'ils sensibilisent et motivent les usagers des CPAS à participer au sport et à la culture.

V. 1. 2. Appréciation de la mesure

La majorité des CPAS interrogés accueillent favorablement la mesure et reconnaissent la valeur ajoutée de la participation à la culture et au sport. Les nombreuses réactions positives des usagers encouragent les CPAS à poursuivre dans cette direction.

Singulièrement, de nombreux CPAS indiquent que cette mesure leur a permis d'engager un débat positif avec leurs usagers. Ces derniers ont, autrement dit, une image plus positive du service du CPAS. Et c'est encore plus vrai pour les CPAS qui organisent des activités de groupe auxquelles tant les collaborateurs des CPAS que les usagers participent.

Toutefois, quelques CPAS émettent des réserves quant à la quantité de mesures et initiatives différentes, peut-être bien intentionnées qui ont été prises par les différents niveaux politiques pour les personnes défavorisées. Il y a notamment cette mesure, mais aussi le Steunpunt Vakantieparticipatie (point de soutien à la participation aux vacances), les passeports réductions locaux, le chèque-culture de Sodexho, etc. Dans d'autres domaines, nous sommes également confrontés à un grand nombre de petites mesures. Souvent, il s'agit de l'histoire des arbres qui cachent la forêt. Tant les collaborateurs du CPAS que les usagers éprouvent des difficultés à obtenir une vue d'ensemble de ces mesures et c'est pourquoi ils plaident en faveur d'une approche plus intégrée.

V. 1. 3. Utilisation de la mesure

En 2004 et 2005, 297 des 308 CPAS flamands ont utilisé les subsides. En 2006, ce chiffre est passé à 304 CPAS.

L'échantillon wallon est constitué de 228 « Formulaire B » sur 262 communes pour l'année 2004-2005, de 250 dossiers pour l'année 2005-2006 ainsi que pour l'année 2006-2007.

En Région de Bruxelles-Capitale, les « Formulaires B » des 19 communes furent analysés pour les trois années.

V. 2. Recommandations pour les autorités

V. 2. 1. Introduction

L'enquête fournit des informations intéressantes à deux niveaux. Certaines peuvent être utiles aux CPAS : bonnes pratiques, méthodes, priorités, etc. et d'autres sont importantes pour les autorités. Il s'agit davantage d'observations formulées par les CPAS à propos de la réglementation, des besoins et des conditions permettant de travailler de manière optimale. Le présent chapitre expose, résumées en quelques thèmes, les propositions et recommandations pour les autorités.

V. 2. 2. La réglementation

V. 2. 2. 1. Les catégories

Sur base de l'analyse des dossiers et des interviews, nous constatons que l'application et l'interprétation des catégories pose problème à de nombreux collaborateurs des CPAS. Les difficultés se situent à 2 niveaux. D'abord, le manque de définitions claires du contenu des différentes formes d'affectation pour compléter correctement le 'Formulaire B'. Certains complètent le formulaire sans aucune logique ni cohérence. Exemple : les abonnements aux journaux et revues sont classés dans la catégorie 1, 2, 3 ou 4.

Nous pensons également qu'une définition plus claire des formes d'affectation permettra une simplification du travail des collaborateurs du CPAS. En outre, cela constitue une excellente base à une réflexion future sur l'affectation du subside.

Deuxièmement, nous distinguons clairement deux opinions parmi les CPAS interrogés. Certains savent précisément ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire et connaissent la façon de gérer correctement les subsides. Ils apprécient considérablement la liberté et l'autonomie que cette mesure offre aux CPAS, leur permettant ainsi essentiellement de répondre aux besoins locaux. Pour les autres, la situation est plus complexe. Ils ne savent pas toujours, avec précision, si une activité peut être financée ou non dans le cadre du subside « Participation ». Ce groupe aimerait davantage de transparence et opérerait volontiers pour un cadre plus clair. Ils craignent les discussions avec l'administration et une éventuelle inspection.

Recommandations :

- Les formes d'affectation prévues par l'A.R. doivent être davantage spécifiées. Un document expliquant la catégorie à laquelle les différentes activités

appartiennent nous semble particulièrement indiqué. Il permettra un meilleur traitement par les travailleurs sociaux du CPAS et une meilleure évaluation dans le futur.

- Nous plaidons également en faveur de l'installation d'une ligne d'information de l'administration à laquelle les CPAS peuvent s'adresser pour poser leurs questions. Par conséquent, la mesure doit également être claire pour les collaborateurs de l'administration.

V. 2. 2. 2. Activités

Nous constatons qu'un certain nombre d'activités se situent dans une zone floue, notamment les vacances, les activités dans les maisons de repos et les activités scolaires. En ce qui concerne ces deux dernières activités, le double financement les guette. En effet, les maisons de repos disposent d'un budget d'animation leur permettant de financer une série d'activités internes. Il nous semble opportun de n'utiliser ce subside que pour le financement d'excursions à l'extérieur avec les pensionnaires de la maison de repos. Nous pouvons appliquer une logique similaire aux activités scolaires. Certaines activités (notamment la natation) et les excursions liées au programme d'étude sont à charge de l'école. Les activités parascolaires peuvent également être couvertes par ce subside. Certains CPAS signalent également que les écoles ne peuvent pas rejeter sur les CPAS leur responsabilité d'un enseignement abordable ou gratuit.

Pour proposer des formules de vacances accessibles, un certain nombre de CPAS utilisent l'offre du Steunpunt voor Vakantieparticipatie, des différentes mutualités, etc. La majeure partie des discussions s'articulent autour des vacances individuelles et, généralement, plus coûteuses. Il nous semble opportun d'accorder la préférence à des vacances ayant un impact social. Cependant, c'est l'équité qui doit l'emporter lorsque des décisions d'approbation ou de refus sont prises.

En ce qui concerne les TIC, la plupart des CPAS indiquent que les initiatives (Internet pour tous, ordinateur recyclé, etc.) qui ont été prises sur base de cette mesure pour réduire la fracture numérique, sont vraiment insuffisantes.

Les CPAS évoquent, en premier lieu, le manque d'intérêt de leurs usagers. Deuxièmement, ils estiment que 175 € est une aide financière insignifiante pour l'achat d'un ordinateur. Il faut en effet y ajouter bien d'autres frais : logiciel, factures mensuelles pour la connexion Internet, etc. C'est trop coûteux pour une personne à

bas revenu. Sur base de cette argumentation, les initiatives susmentionnées seront encouragées au minimum parmi les usagers.

Recommandations :

- Le volet TIC de la mesure doit faire l'objet d'un réexamen et d'une adaptation en profondeur.
- Une série d'activités telles que les activités scolaires, les vacances et les activités dans les maisons de repos doivent être mieux délimitées.

V. 2. 2. 3. Rapport final

Dans le rapport final actuel (formulaire B), les CPAS ne doivent pas indiquer le groupe cible qu'ils touchent. Toutefois, cette information peut s'avérer intéressante pour mieux évaluer et éventuellement corriger la mesure dans le futur.

Recommandation :

- Le formulaire actuel doit prévoir un espace pour le groupe cible

V. 2. 2. 4. Année civile

Un grand nombre de CPAS formulent des remarques quant à la durée (de mai à avril) de la mesure. La plupart des observations se rapportent au traitement comptable. La durée actuelle engendre effectivement une charge supplémentaire.

De plus, la durée crée une certaine confusion chez les usagers. Exemple : 'Pourquoi l'argent destiné à une activité pendant les vacances de Pâques a-t-il déjà été dépensé en mars, empêchant ainsi l'organisation de cette activité ?'

Recommandation :

- La durée de la mesure doit être adaptée à une année civile, en d'autres termes une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

V. 2. 2. Renouvellement annuel de la mesure

La critique subsiste quant au caractère ponctuel de la mesure. Le rapport précédent indiquait déjà que la facilitation de l'accès ne peut se limiter à la suppression du seuil financier. Un travail structurel et durable entrepris sur le long terme constitue presque une condition *sine qua non* à l'accession des personnes non encore habituées à participer. La sensibilisation des autres acteurs et la création de nouvelles formes de

collaboration dans la commune supposent elles aussi un processus à long terme. C'est la raison pour laquelle le facteur continuité est si important. (Clé, Mechbal, 2004)

En Flandre, de nombreux CPAS s'efforcent de trouver une approche structurelle de la mesure au niveau local. Nombreux sont ceux qui recherchent des liens entre la mesure et la *Lokaal Sociaal Beleid* (Politique sociale locale). Toutefois, ils stipulent clairement que si les subsides devaient disparaître, les CPAS ne seraient plus en mesure de continuer par leurs propres moyens, malgré l'éventuel ancrage local.

En Wallonie, rien n'est appliqué d'une manière structurelle mis à part les organisations d'éducation permanentes, dont *Article 27* en étroite collaboration avec les CPAS, travaillent activement à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à l'aide de moyens culturels et/ou de programmes d'intégration.

Recommandation :

- Le subside devrait revêtir un caractère structurel pour pouvoir faire l'objet d'une utilisation optimale.

V. 2. 3. Encadrement

Alors qu'au début de l'introduction de la mesure, de nombreux CPAS ne savaient qu'en faire, nous observons aujourd'hui une nette évolution. Comme nous l'avons déjà dit, presque tous les CPAS utilisent les subsides et ils ont tous acquis pas mal d'expérience.

Dans de nombreux CPAS, la direction et l'administration sont donc convaincues de la valeur ajoutée de cette mesure. Toutefois, la motivation et l'attitude des assistants sociaux est tout aussi déterminante. Ils sont en effet chargés de sensibiliser et de motiver les usagers. Ce sont les personnes les plus qualifiées pour mettre leurs usagers en contact avec des activités sportives, sociales et culturelles.

C'est pourquoi il est indispensable que les autorités mettent tout en œuvre pour offrir un encadrement suffisant aux collaborateurs des CPAS en général, et aux assistants sociaux en particulier.

Recommandations :

- Des possibilités suffisantes de formation et d'échange (site internet, plateforme, newsletter...) doivent être offertes aux référents culturels des CPAS pour pouvoir travailler de manière optimale avec la mesure.

- Une réédition de *Participation culturelle, sociale et sportive. Nouvel horizon pour les CPAS* serait peut-être un bon moyen de les aider.

V. 2. 4. Personnel

La demande d'intégration des coûts de personnel (ou une partie de ceux-ci) dans la mesure subsiste. Sont essentiellement demandeurs les CPAS qui (veulent organiser) organisent des initiatives de groupe ou qui concluent des partenariats.

Cette argumentation a déjà été exposée dans le premier rapport d'évaluation. Il ne suffit pas de supprimer les seuils financiers pour encourager les bénéficiaires à participer aux activités sociales, culturelles et sportives. Le plus facile a été d'encourager les personnes précédemment actives dans ces domaines et la même constatation s'applique aux enfants. Les personnes les plus difficiles à atteindre, quant à elles, doivent être encouragées et encadrées de façon plus soutenue, ce qui requiert du travail, du temps et de l'énergie. Concertation et collaboration nécessitent, elles aussi, beaucoup de temps et de travail. (Clé, Mechbal, 2004)

Exemple 1 : l'un des CPAS interrogés organise un espace informatique public auquel les usagers ont accès. Un coach y assure un encadrement individuel afin de répondre aux questions et aux besoins des clients. Cette forme de travail sur mesure constitue précisément la valeur ajoutée de cette initiative et c'est pourquoi les collaborateurs du CPAS déplorent que les coûts de personnel du coach n'entrent pas en ligne de compte.

D'un autre côté, il est idéal que le CPAS développe une politique facilitant l'engagement de personnes nécessaires à la mise en place de projets dans le cadre du subsidé, et ce dans l'intérêt des bénéficiaires.

Recommandation :

- Les subsides devraient également couvrir les frais d'engagement du personnel (d'encadrement) dans les plus petits CPAS, mais dans une moindre mesure.

V. 2. 5. Partenariats

La collaboration dans le cadre de la mesure peut revêtir diverses formes : concertation, consultation, cofinancement, élaboration conjointe d'initiatives, facilitation de l'accès à l'offre, sensibilisation des partenaires, conventions, demande

de réduction de prix, demande d'aide/de soutien, etc.

La collaboration signifie plus qu'un soutien purement financier. Il est nécessaire de conclure des accords de qualité, de procéder à des évaluations et de susciter une véritable implication dans le chef de toutes les parties afin d'éviter malentendus et expériences malheureuses. (Clé, Mechbal, 2004)

Les CPAS habitués à entretenir des partenariats de qualité avec les autres acteurs communaux évoquent les nombreux aspects positifs et enrichissants de cette collaboration. Les CPAS qui ne pouvaient se prévaloir d'une quelconque tradition en matière de collaboration se sont, quant à eux, peu investis dans la recherche de partenaires.

Dans la présente évaluation, nous n'observons aucune évolution notable avec le premier rapport d'évaluation. Dans les formulaires B, une minorité de CPAS spécifient s'ils mettent en place des partenariats. De plus, ceux qui collaborent le font rarement via un partenariat officiel.

Recommandation :

- Les autorités doivent encourager la création de partenariats au sein de la commune.

V. 3. Recommandations pour la pratique

V. 3. 1. Collaboration

Ici, nous observons une évolution marginale par rapport à l'enquête précédente. Nous soulignons une fois de plus l'argumentation exposée à l'époque.

La collaboration dans le cadre de la mesure peut revêtir diverses formes. Ouverture et bonne volonté sont les maîtres-mots dans ce domaine. Il ne s'agit pas là d'une tâche réservée aux seuls CPAS, les partenaires potentiels ayant eux aussi un rôle important à jouer dans ce domaine. (Clé, Mechbal, 2004)

Un certain nombre des interlocuteurs approuve cette dernière proposition. Ils veulent insister sur le fait que les autres secteurs (sport, culture, enseignement, etc.) ne peuvent pas refuser leur responsabilité.

Toutefois, on ne soulignera jamais assez l'importance et la valeur ajoutée de la

collaboration et des partenariats dans le cadre du subsidé. La collaboration permet de travailler sur un mode plus structurel, de partager les expertises, de faciliter plus efficacement l'accès à la participation, d'éviter l'émergence de circuits parallèles, etc.. (Clé, Mechbal, 2004)

La collaboration dépasse le soutien purement financier d'une organisation choisie au hasard. Choisir des partenaires de façon ciblée, conclure des accords de qualité, évaluer, impliquer réellement toutes les parties... permet d'éviter malentendus et expériences malheureuses. (Clé, Mechbal, 2004)

Recommandations :

- Les CPAS doivent collaborer davantage et créer plus de partenariats dans le cadre du subsidé.
- La collaboration doit dépasser le soutien purement financier d'une organisation. Il est capital de travailler de façon méthodique.

V. 3. 2. Groupe cible

La plupart des CPAS interrogés n'appliquent aucune délimitation stricte du groupe cible. Toutefois, ils touchent souvent le même groupe : essentiellement des enfants, des familles avec enfants et les personnes qui ont utilisé la mesure au cours des dernières années. Toutefois, les plus vulnérables restent très difficilement accessibles.

Un certain nombre de CPAS ont bien vécu le fait de s'adresser à un groupe existant d'utilisateurs ou de fonctionner par le biais d'un service qui les réunit.

Exemple : les utilisateurs qui font partie d'une initiative de soutien familial.

Recommandations :

- Les CPAS ne doivent pas s'adresser uniquement aux enfants et aux familles avec enfants simplement en raison d'une 'meilleure accessibilité'. Il ne faut pas oublier le groupe cible le plus précaire.
- S'adresser à des groupes existants d'utilisateurs des CPAS peut s'avérer être une piste pour atteindre un groupe cible plus large.

V. 3. 3. Activités : TIC

Rares sont ceux qui font appel aux initiatives pour réduire la fracture numérique dans le cadre de cette mesure. Toutefois, les interviews révèlent que nous ne pouvons pas conclure que l'on n'investit pas dans la réduction de la fracture numérique. De nombreuses initiatives sont principalement mises en place dans les grandes villes, mais elles sont lancées et financées par d'autres législations.

Recommandation :

- Il faut viser davantage de synergies avec d'autres mesures (notamment l'installation d'espaces informatiques publics). Dans ce cadre, le développement d'une vision globale est d'une importance cruciale.

V. 3. 4. Communication

Souvent, la présentation de la mesure aux usagers génère des tracas pour les collaborateurs du CPAS. Bien que la plupart des CPAS interrogés indiquent envoyer une lettre à leurs usagers au début de la période pour communiquer la mesure, ils reconnaissent également qu'une communication écrite est peu efficace. La méthode la plus efficace pour communiquer et sensibiliser est l'entretien personnel avec l'assistant social. Ceci implique que l'assistant social est bien informé de la mesure et de la manière dont elle est appliquée. Mais l'attitude positive et la foi de l'assistant social dans la mesure sont tout aussi importantes, si pas plus.

Puisque la mesure est appliquée depuis quelques années, les collaborateurs du CPAS remarquent que le bouche-à-oreille porte ses fruits.

Recommandations :

- L'idéal est d'utiliser différents canaux de communication.
- Il est important d'investir dans la communication verbale via l'assistant social. Ceci implique d'investir afin que la mesure soit supportée par tous les assistants sociaux.

V. 3. 5. Évaluation

Les interviews révèlent que la majorité des CPAS procèdent à une évaluation minimale. Ceci arrive souvent lors du passage d'une période à l'autre. Rares sont ceux qui profitent de ce moment d'évaluation pour adapter ou renouveler la mise en œuvre de la mesure. Disposer ou non d'une vision réfléchie et globale concernant cette

mesure joue souvent un rôle dans la qualité de l'évaluation. Par conséquent, la mesure est souvent mise en œuvre de manière moins cohérente.

Recommandation :

- Une attention accrue doit être accordée au développement d'une vision globale pour interpréter cette mesure. Cette vision globale constitue alors une base solide pour une évaluation approfondie qui doit permettre aux CPAS de corriger leur action.

VI. Bibliographie

- CLÉ A., *Participation culturelle, sportive et sociale. Nouvel horizon pour les CPAS, SPP*
Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie Sociale, Bruxelles, 2005.
- CLE A., MECHBAL L., *Rapport d'évaluation relatif à la subvention octroyée aux CPAS*
(Arrêté Royal du 8 avril 2003) afin d'encourager la participation et
l'épanouissement social et culturel de leurs usagers, Bruxelles, 2004.
- Décret relatif à la promotion de la participation à la culture, aux activités sociales en*
faveur de la jeunesse et au sport, exposé des motifs. Texte non publié présenté à
l'infomoment du 5 juillet 2007.
- MENDRAS H. et OBERTI M., *Le sociologue et son terrain*, Éditions Armand Colin, Paris,
2000.
- SELS P., PLAS H., *Een lokaal beleidsperspectief voor de bevordering van de sociale,*
culturele en sportieve participatie van alle inwoners (Une perspective de politique
locale pour la promotion de la participation sociale, culturelle et sportive de tous les
habitants), in VONCK E., *Het OCMW aan zet. Sport als niet alledaagse partner,*
Kunst en Democratie/ISB, Bruxelles/Sint Niklaas, 2007.
- VONCK E. (red), *Het OCMW aan zet, sport als niet alledaagse partner,* Kunst en
Democratie/ISB, Brussel/Sint Niklaas, 2007.